



# Passion.



Rapport de gestion 2012. Nous nous engageons  
pour un développement durable envers la société et  
l'environnement.

fair banking

**banque coop**

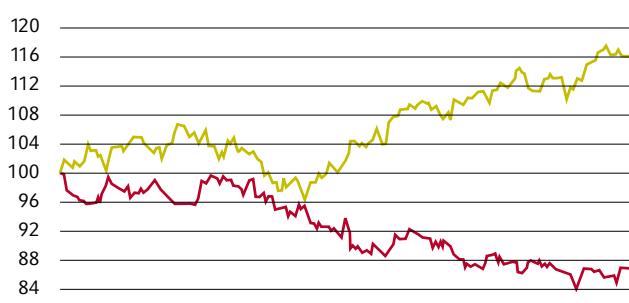
# Chiffres clés

## Comptes annuels Banque Coop SA selon le principe True and Fair View

Structure du capital		2012	2011	2010
Nombre d'actions		16 875 000	16 875 000	16 875 000
Valeur nominale par action	en CHF	20,00	20,00	20,00
Capital-actions	en CHF 1000	337 500	337 500	337 500
<b>Cours boursier</b>		<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Cours boursier à la fin de l'année	en CHF	54,20	62,50	68,00
· Variation	en %	-13,3	-8,1	-4,2
Cours le plus haut	en CHF	62,75	68,00	71,25
Cours le plus bas	en CHF	52,00	59,50	65,00
Capitalisation boursière à la fin de l'année	en millions de CHF	915	1 055	1 148
· en % du bénéfice brut	en %	965	1 120	1 295
· en % des fonds propres	en %	101	120	133
<b>Chiffres clés par action au porteur</b>		<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Bénéfice brut	en CHF	5,62	5,00	3,94
Résultat d'exploitation	en CHF	4,87	4,37	3,25
Bénéfice de l'exercice (earnings per share)	en CHF	4,02	3,46	2,99
Valeur comptable	en CHF	53,74	52,16	51,01
Rendement du dividende	en %	3,3	2,9	2,6
Taux de distribution (pay-out-ratio)	en %	44,8	43,2	41,8
Rapport cours/bénéfice (price-earnings-ratio)		13,49	15,00	15,81
Rapport cours/valeur comptable (price-book-ratio)		1,01	1,20	1,33
<b>Dividende</b>		<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Par action au porteur à la valeur nominale de CHF 20.-				
· Dividende brut	en CHF	1,80	1,80	1,80
· Part exemptée de l'impôt anticipé	en CHF	1,34	1,80	0,00
· Part assujettie à l'impôt anticipé	en CHF	0,46	0,00	1,80
Bonification du dividende le		22.4.2013	9.5.2012	20.4.2011
Nº de valeur de l'action au porteur: 1 811 647 (ISIN: CH0018116472)				

### Evolution en 2012 de l'action au porteur Banque Coop SA

en %



### Evolution sur 5 ans de l'action au porteur Banque Coop SA

en %



— Banque Coop — SMI (indexé)

— Banque Coop — SMI (indexé)

## Comptes annuels Banque Coop SA selon le principe True and Fair View

<b>Bilan</b>		<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
Total du bilan	en CHF 1000	15 255 846	14 792 012	14 258 892
· Variation	en %	3,1	3,7	5,8
Prêts à la clientèle	en CHF 1000	13 010 774	12 683 790	12 192 175
· dont créances hypothécaires	en CHF 1000	12 489 268	12 150 557	11 686 412
Fonds de la clientèle	en CHF 1000	10 653 999	9 760 502	9 708 135
Fonds du public	en CHF 1000	13 370 799	12 603 502	12 456 135
Fonds propres déclarés (après répartition du bénéfice)	en CHF 1000	906 792	880 123	860 760
<b>Avoirs gérés</b>		<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
Total avoirs gérés	en CHF 1000	17 749 252	17 123 768	16 179 292
· Variation	en %	3,7	5,8	0,7
· dont comptage en double	en CHF 1000	0	0	8 273
<b>Compte de résultat</b>		<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Résultat des opérations d'intérêts	en CHF 1000	155 658	156 064	148 767
Résultat des opérations de commissions et de prestations de services	en CHF 1000	69 056	66 676	68 513
Résultat des opérations de négoce	en CHF 1000	13 344	11 593	12 969
Autres résultats ordinaires	en CHF 1000	4 125	3 902	2 591
Produit d'exploitation	en CHF 1000	242 183	238 235	232 840
Charges d'exploitation	en CHF 1000	147 428	153 904	166 297
Bénéfice brut	en CHF 1000	94 755	84 331	66 543
· Variation	en %	12,4	26,7	10,3
Amortissements, correctifs de valeurs, provisions, pertes	en CHF 1000	12 526	10 546	11 726
Résultat d'exploitation	en CHF 1000	82 229	73 785	54 817
· Variation	en %	11,4	34,6	50,5
Bénéfice d'exploitation	en CHF 1000	67 820	58 372	50 527
· Variation	en %	16,2	15,5	33,4
<b>Chiffres clés généraux</b>		<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Ratio de couverture (après répartition du bénéfice)	en %	5,9	5,9	6,0
Rendement sur fonds propres (RoE)	en %	9,0	8,3	6,3
Rendement sur total du bilan (RoA)	en %	0,5	0,4	0,4
Taux de couverture des fonds propres	en %	160,8	159,8	150,1
Ratio Tier 1 (fonds propres de base pris en compte / position pondérée en fonction du risque)	en %	12,9	12,8	12,0
Ratio Tier 2 (fonds propres pris en compte / position pondérée en fonction du risque)	en %	12,9	12,8	12,0
Taux de refinancement I (fonds de la clientèle / prêts à la clientèle)	en %	81,9	77,0	79,6
Taux de refinancement II (fonds du public / prêts à la clientèle)	en %	102,8	99,4	102,2
Cost-income-ratio I	en %	60,9	64,6	71,4
Cost-income-ratio II	en %	63,8	68,6	73,9
<b>Ressources</b>		<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Nombre de clients		271 278	272 487	275 338
Nombre de collaborateurs		530	584	600
Nombre de succursales		33	33	33

# Table des matières

3 Editorial	72 Commentaire sur les comptes annuels
7 Stratégie	74 Comptes annuels Banque Coop SA
9 Clientèle	79 Annexe aux comptes annuels
14 Collaborateurs	90 Informations sur le bilan
19 Développement durable	102 Informations sur les opérations hors bilan
47 Conseil d'administration	104 Informations sur le compte de résultat
53 Direction générale	106 Autres informations
54 Direction	110 Chiffres clés – informations détaillées
55 Organigrammes	111 Chiffres clés – comparaison sur 5 ans
57 Corporate governance	112 Rapport de l'organe de révision
	115 Clôture individuelle statutaire
	120 Succursales
	121 Liste des succursales

Rapport de gestion 2012  
de la Banque Coop SA  
Rapport du Conseil d'administration  
à l'attention de l'Assemblée générale  
du 15 avril 2013



Andreas Waespi et Ralph Lewin

# Editorial

Chers lecteurs,

La branche suisse de la finance est depuis quelques années en proie à d'importantes mutations et suivie avec attention par les milieux politiques et les médias. Le durcissement des dispositions réglementaires suite à la crise financière, les différents accords de double imposition, le secret bancaire ou encore la crise de la dette en Europe sont autant de paramètres auxquels elle est quotidiennement confrontée. Et ce n'est pas fini: d'autres défis devront encore être relevés à l'avenir. Les différents événements survenus sur les marchés financiers ont contraint les banques à réorienter leurs activités. Il est aujourd'hui plus important que jamais de prendre conscience de nos forces, de développer des stratégies claires et de les mettre en œuvre de manière conséquente.

La Banque Coop a décidé depuis plusieurs années de se concentrer sur les activités en lien direct avec la clientèle et de se positionner comme une banque de distribution. Certaines tâches ont ainsi été externalisées à des spécialistes tels que Swisscom IT Services, Avaloq ou encore la Banque Cantonale de Bâle. De nouvelles adaptations d'ordre organisationnel ont été réalisées en 2012 en vue de soutenir cette stratégie: les processus relatifs à l'unité Documents (notamment l'archivage physique et électronique ainsi que la numérisation de documents) ont ainsi été confiés en juin à la Banque Cantonale de Bâle. Cela permet en outre d'exploiter de précieuses synergies au sein du groupe.

La structure d'organisation a été adaptée au 1<sup>er</sup> janvier 2013 afin de renforcer la collaboration entre les services Clientèle institutionnelle, Clientèle entreprises et Clientèle négoce et pour assurer une meilleure visibilité sur un plan organisationnel. Subordonnés auparavant au département Présidence, les services Clientèle institutionnelle et Clientèle négoce sont désormais placés sous la direction du département Crédits & services (qui s'appelait Crédits & production jusqu'au 31.12.2012). En contrepartie et pour favoriser une meilleure gouvernance d'entreprise, le service Contrôle des risques a été transféré du département Crédits & services au département Présidence.

La pression croissante exercée sur le secret bancaire et les demandes de transmission de données bancaires de clients domiciliés à l'étranger constituent également des enjeux de taille pour les banques. La Banque Coop présente toutefois à cet égard le précieux avantage de se concentrer depuis toujours sur le marché suisse: environ 94% de ses clients sont domiciliés en Suisse

et les deux tiers des 6% restants sont originaires des pays voisins Allemagne, France ou Italie. Il s'agit pour la plupart de travailleurs frontaliers employés en Suisse. Depuis plusieurs années, nous n'établissons en outre plus de relations commerciales avec les personnes domiciliées aux Etats-Unis. Nous avons par ailleurs appliqué en 2012 notre décision de mettre un terme à nos relations avec les clients résidant aux Etats-Unis.

Une autre décision essentielle de la Banque Coop a concerné l'application d'une stratégie de lutte contre le blanchiment d'argent: des premières mesures ont été prises au sein de la banque après que le Conseil fédéral s'est clairement prononcé au printemps 2012 en faveur d'une telle stratégie et a planifié sa mise en œuvre, de même que la révision de la loi sur le blanchiment d'argent, pour début 2013. Tout nouveau client devra ainsi fournir certaines explications, et aucune relation ne sera établie avec lui en cas de doute.

La Banque Coop a affiché un résultat réjouissant pour l'exercice écoulé. Elle a enregistré un bénéfice brut selon le principe True and Fair View de CHF 94,8 millions, soit une hausse de 12,4% par rapport à l'exercice précédent, ou de 0,6% si l'on exclut les investissements en lien avec la migration informatique, qui avaient pesé à hauteur de CHF 9,9 millions sur le résultat de l'exercice 2011. Les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements, en hausse de CHF 776,3 millions (+10,7%), ont pour la première fois dépassé le seuil des 8 milliards de francs. Les fonds de la clientèle ont progressé de 9,2% (CHF 893,5 millions) pour atteindre eux aussi un nouveau sommet à CHF 10,7 milliards. La Banque Coop a vu les créances hypothécaires continuer leur progression de 2,8% pour atteindre CHF 12,5 milliards au 31.12.2012. Les charges d'exploitation ont diminué de 4,2%, à CHF 147,4 millions. La Banque Coop est passée à Bâle III dès le 1.1.2013, c'est-à-dire aussi tôt que possible. Selon les nouvelles prescriptions, le taux de couverture des fonds propres s'établit au niveau confortable de 180%. La banque est donc idéalement armée pour faire face aux exigences des marchés financiers.

Grâce à ce résultat réjouissant, la Banque Coop peut poursuivre sa politique de dividendes durable et proposera à l'Assemblée générale un dividende inchangé à CHF 1,80 par action. La distribution sera en partie (CHF 1,34 par action) issue des réserves d'apports de capital. Ce montant partiel est exonéré de l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques dont le domicile

fiscal est en Suisse et détenant des actions dans leur fortune privée.

Outre le souci constant de satisfaction des besoins des clients, le développement durable et le fait de faciliter la vie de famille des collaborateurs sont deux autres principes ancrés dans la stratégie de la banque. La mise en œuvre à large échelle de mesures dans ces deux domaines montre clairement leur importance pour notre établissement. La Banque Coop s'est vu décerner en 2012 le label d'argent Swiss Climate CO<sub>2</sub>. Cette distinction essentielle pour nous est une preuve de notre engagement actif en faveur de la protection du climat. Nous avons par ailleurs orienté sur le long terme nos principes en matière de politique climatique et énergétique visant à réduire continuellement notre consommation d'énergie et nos émissions de gaz à effet de serre et à favoriser de nouvelles sources d'énergie. Depuis l'automne 2011, l'électricité consommée par les différentes succursales de la Banque Coop provient ainsi exclusivement d'énergies renouvelables. Comme les années précédentes, la banque s'est vu attribuer en 2012 par oekom Research le statut «Prime», qui récompense les meilleurs élèves du secteur financier.

Sa certification comme «entreprise favorable à la famille», obtenue en 2007, a en outre été renouvelée en janvier 2012. Cela prouve que la banque continue d'occuper une position de leader en matière d'encouragement de la vie de famille et que nos offres sont connues et utilisées par nos collaborateurs. L'égalité des chances constitue un autre thème qui nous est cher: après avoir reçu le Prix de l'égalité des chances décerné par les deux Bâle, nous avons décidé d'entamer le dialogue sur l'égalité des salaires, devenant ainsi le premier établissement financier suisse à engager un tel processus. L'objectif de cette mesure est de mettre en œuvre le principe «un salaire égal pour un travail de valeur égale» ancré dans la Constitution. Nous sommes par ailleurs le premier établissement financier suisse à avoir signé les sept Principes d'autonomisation des femmes promus par ONU Femmes et qui visent à renforcer la place des femmes dans l'entreprise.

En sponsorisant depuis de nombreuses années la fête des pères en Suisse, nous souhaitons montrer que les rôles au sein de la famille ont évolué, les pères assumant aujourd'hui de plus en plus de tâches. L'augmentation du nombre de pères travaillant à temps partiel pour la Banque Coop prouve clairement qu'ils accordent une grande importance à la vie de famille en plus de leur travail.

La Banque Coop a continué en 2012 de promouvoir sa marque, non seulement via la diffusion régulière de ses célèbres spots TV «Origami», mais aussi par le biais de nouveaux investissements dans ses succursales: environ deux tiers d'entre elles ont ainsi fait l'objet de travaux/rénovations ou ont déménagé au cours des dernières années. La succursale de Zurich Oerlikon s'est installée en 2012 sur la Marktplatz d'Oerlikon, celle de Rapperswil-Jona a déménagé dans un quartier plus attrayant, et celles de Brugg et de Biel/Bienne ont été rénovées conformément au corporate design de la banque. Une attention toute particulière a été accordée en 2012 au Tessin, où une manifestation destinée à la clientèle a permis de fêter en octobre les 40 ans de présence de la banque dans le canton.

Les nombreux déboires des marchés financiers ont conduit les clients à se comporter différemment en matière de placements et à faire évoluer leurs exigences envers les produits bancaires. La sécurité prenant de plus en plus d'importance, les nouveaux versements dans les comptes d'épargne Plus ont connu une forte augmentation (CHF 550,4 millions). Afin de répondre aux nouveaux besoins de la clientèle, la Banque Coop a commercialisé avec Eparinvest Plus un produit innovant combinant épargne classique et fonds de placement.

La Banque Coop renforce sa coopération avec Nationale Suisse et Coop par le biais d'activités régulières. Dans le cas de Nationale Suisse, il s'agit principalement de manifestations régionales destinées à la clientèle. Le programme Supercard de Coop, auquel nous participons depuis 11 ans, est très apprécié des clients et ne cesse de faire de nouveaux adeptes. Ainsi, ce sont aujourd'hui quelque 100 000 clients de la Banque Coop qui profitent des nombreuses opportunités de collecter également des points via leurs opérations bancaires.

Il est difficile de prévoir quels seront les défis que nous devrons relever en 2013. Nous continuerons de nous baser sur nos points forts et de réaliser des investissements ciblés dans des domaines importants stratégiquement, notamment pour développer plus encore nos activités en lien avec la clientèle, améliorer et élargir notre offre via les canaux électroniques et intensifier nos coopérations d'ordre stratégique. Concernant les collaborateurs, des mesures telles que la certification des conseillers à la clientèle ou la création de nouveaux modèles de temps de travail pour les plus de 50 ans sont

prévues. Nous continuerons en outre de promouvoir notre marque via de nouveaux spots TV et le réaménagement/la rénovation de nos succursales.

De surcroît, nous renforçons en 2013 notre présence régionale sur place par le biais d'actions marketing ciblées, orchestrées par la devise: «la Banque Coop, c'est aussi 33 banques régionales». Colonne vertébrale de notre campagne, les collaborateurs cultivent des centres d'intérêt fort divers et uniques dans leur essence, à l'image d'eux-mêmes! Fans de foot, plongeurs, bourelgueurs, propriétaires de chiens, skieurs, musiciens, cordons-bleus, hockeyeurs sur glace ou motards, ils s'adonnent à ces activités avec un enthousiasme débordant. C'est le même enthousiasme qui les anime pour traiter les affaires de notre clientèle. Le rapport de gestion 2012 s'inscrit totalement sous le signe de la passion: le reportage photographique, illustrant ce dernier, nous brosse un tableau de personnes qui, à l'instar de nos collaborateurs, vivent leur passion à fond, à titre de compensation pour le travail quotidien et parfois même de vocation. Il témoigne, last but not least, d'une Suisse aussi attrayante que diverse dont la société et l'environnement constituent un motif d'engagement constant de la part de la Banque Coop depuis de nombreuses années.

Nous tenons enfin à remercier nos clients de nous avoir choisis comme partenaire financier, nos actionnaires de se montrer à la fois fidèles et proches de nous, mais aussi nos collaborateurs, qui s'engagent sans compter et sans qui rien ne serait possible.



Ralph Lewin  
Président du Conseil d'administration



Andreas Waespi  
Président de la Direction générale

Renouvellement de la certification comme  
«entreprise favorable à la famille»

**La Banque Coop s'est fixé comme objectif de figurer dans le peloton de tête des entreprises favorables à la famille. Premier établissement financier à obtenir la certification d'«entreprise favorable à la famille», elle a vu celle-ci renouvelée en janvier 2012 à l'issue d'un nouveau processus d'évaluation.**

Swiss HR Award

**Le CCRH de la Banque Coop a reçu le prix «Best Practice in Human Resource Management 2012». Les formations continues offertes par la banque et les mesures en faveur du développement durable, de la diversité et de l'égalité des chances ont été saluées en termes élogieux.**

# Stratégie

La Banque Coop a mis en œuvre en 2012 de nombreuses mesures visant à renforcer son positionnement comme banque suisse de distribution proche de sa clientèle. Elle a renforcé sa collaboration avec ses partenaires, pris d'importantes décisions concernant les relations avec les clients domiciliés à l'étranger et a une nouvelle fois été récompensée pour ses projets et activités en lien avec sa responsabilité sociale et écologique.

## **Distinctions décernées à la Banque Coop** **Renouvellement de la certification comme** **«entreprise favorable à la famille»**

La Banque Coop s'est fixé comme objectif de figurer dans le peloton de tête des entreprises favorables à la famille. Après être devenue en 2007 le premier établissement financier à obtenir la certification d'«entreprise favorable à la famille» décernée par le jury de la société Familienmanagement GmbH, elle a vu cette certification renouvelée en janvier 2012 à l'issue d'un nouveau processus d'évaluation. Depuis 2007, elle propose p. ex. à ses collaborateurs un congé sabbatique ou encore la possibilité d'opter pour le télétravail, et met à leur disposition différentes offres visant à soutenir les hommes dans leur rôle de père. Le renouvellement de cette certification prouve que la banque occupe actuellement une position de leader en matière d'encouragement de la vie de famille.

## **Swiss HR Award**

Le CC Ressources humaines de la Banque Cantonale de Bâle et de la Banque Coop a reçu en avril 2012 le prix «Best Practice in Human Resource Management». Cette distinction prestigieuse, décernée depuis 2001 par la revue spécialisée suisse «HR Today» en collaboration avec l'organisateur de Personal Swiss et la Haute Ecole Spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest (FHNW), récompense les prestations hors du commun en matière de gestion des ressources humaines. Un label Swiss HR «Excellent Practice in Human Resource Management» existe également depuis 2012. Les auditeurs de la FHNW ont notamment loué les possibilités de formation continue offertes par la banque ainsi que les nombreuses mesures en faveur du développement durable, de la diversité et de l'égalité des chances.

## **Renforcement des coopérations** **Nationale Suisse / Paquet d'offres**

La Banque Coop et Nationale Suisse ont renforcé leur collaboration. Afin d'attirer l'attention sur ce partenariat,

toutes les succursales et agences des deux entreprises arborent à présent le logo de la société partenaire à l'intérieur comme à l'extérieur de leurs locaux. Dans le cadre de la collaboration «shop in the shop» au sein des sièges régionaux de Bâle et de Berne, les clients peuvent à présent se voir prodiguer des conseils par les collaborateurs des deux entreprises. Les manifestations consacrées à la planification financière et à la prévoyance, organisées en commun à Delémont, Zurich, Thoune et Soleure et permettant aux clients de bénéficier de conseils de spécialistes de la finance et de l'assurance, ont connu un large succès. La clientèle des deux sociétés peut par ailleurs à présent profiter de nouveaux «Welcome Packages»: les clients de la Banque Coop bénéficient d'un rabais de bienvenue sur différentes assurances de Nationale Suisse, tandis que les personnes assurées auprès de cette dernière et rejoignant la Banque Coop reçoivent des superpoints ou des actions Banque Coop.

Un paquet d'offres attrayant à destination de tous les autres partenaires de la banque (associations, p. ex.) a vu le jour au quatrième trimestre 2012. Les contrats de coopération ont en outre été standardisés et l'offre a été simplifiée. L'accent a été mis sur les placements et le financement de logements en propriété.

## **Rattachement de l'unité Documents au sein du groupe**

L'ensemble des processus relatifs à l'unité Documents ont été confiés en juin 2012 au service Banking Services de la Banque Cantonale de Bâle. Il s'agit notamment de la numérisation de documents, de l'archivage physique et électronique et de l'administration des contrats d'E-Banking. L'objectif est d'améliorer l'efficacité des processus en exploitant les synergies. Cela va en outre dans le sens d'un positionnement clair de la Banque Coop comme une banque de distribution.

## **Responsabilité sociale et écologique**

Le développement durable est un élément essentiel des activités quotidiennes de la Banque Coop et est solidement ancré dans sa stratégie à long terme. Son but est de poursuivre ses objectifs économiques et stratégiques tout en respectant les besoins de la société et en préservant l'environnement et les ressources naturelles. La Banque Coop souhaite figurer parmi le peloton de tête des entreprises suisses en matière d'engagement en faveur du développement durable. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans la partie correspondante de ce rapport.

## **De nouvelles stratégies pour assurer l'avenir**

### **Autres investissements en matière d'image**

Les célèbres spots TV «Le monde sous-marin» ont de nouveau été régulièrement diffusés en 2012. L'accent a été mis sur le thème de l'épargne au cours du premier trimestre de l'année et sur celui des placements au cours du semestre suivant. De nouveaux investissements visant à promouvoir la marque (p.ex. réaménagement et rénovation de succursales) ont en outre été réalisés. Le prochain projet de la banque portera sur son site internet, dont elle souhaite alléger la structure et revoir le design.

### **Stratégie de lutte contre le blanchiment d'argent**

La Banque Coop soutient la volonté politique de mettre un terme à la soustraction de fonds aux autorités fiscales des différents pays et d'élaborer une stratégie permettant de faire de la Suisse une place financière propre et compétitive. Les établissements financiers devront à l'avenir de plus en plus considérer l'aspect de la conformité fiscale lors de l'acceptation de nouveaux fonds.

La directive de la Banque Coop en la matière prévoit différentes mesures. Quel que soit son lieu de domicile, un client ne pourra pas entretenir une relation avec notre banque s'il apparaît qu'il souhaite soustraire des fonds au fisc. Tous les clients devront en outre signer une déclaration lors de l'établissement de la relation. En cas de doute ou d'éléments laissant penser que des valeurs patrimoniales ne sont pas déclarées, la banque demandera au client des informations complémentaires afin de clarifier la situation et de lever le doute. Si le client n'est pas en mesure de le faire, aucune relation ne sera établie avec lui.

### **Séparation des clients américains domiciliés aux Etats-Unis**

Depuis le printemps 2009, la Banque Coop n'établit plus aucune relation avec les personnes domiciliées aux Etats-Unis. En raison de l'évolution de la situation politique et régulatoire et des risques à la fois juridiques et en matière de réputation, elle a en outre décidé de se séparer de ses clients domiciliés dans ce pays et ne bénéficiant pas d'une dérogation. La mise en œuvre de cette décision a donc débuté en juin 2012 et était en grande partie achevée à la fin de l'année.

## **Relations avec les clients domiciliés à l'étranger**

Le modèle commercial de la Banque Coop étant axé sur le marché suisse, les opérations financières transfrontalières ne font pas l'objet d'une promotion active. De nouvelles relations d'affaires avec des clients domiciliés à l'étranger ne peuvent être établies qu'à l'initiative exclusive du client, et les négociations relatives à l'établissement d'une telle relation ne peuvent avoir lieu / être menées qu'en Suisse lors de la venue en personne du client au sein de la banque. Celui-ci est dans ce cas suivi depuis la Suisse par une personne spécialement formée. Les collaborateurs de la Banque Coop ne sont pas autorisés à se rendre à l'étranger pour rencontrer un client et la banque ne dispose d'aucune succursale physique à l'étranger.

Ces mesures (ainsi que d'autres) permettent à la banque d'exécuter des opérations financières transfrontalières sans devoir obtenir une autorisation de l'Etat de domicile du client et de ne pas enfreindre la législation en matière de surveillance du pays concerné.

# Clientèle

## Couvrir les besoins spécifiques des clients grâce à des produits de niche

La satisfaction des besoins des différents groupes cibles constituant un élément essentiel de sa stratégie dans le cadre de son positionnement en tant que banque de distribution proche de sa clientèle, la Banque Coop a mis en place différents programmes spécifiquement adaptés à ces catégories de clients.

### eva – le programme réservé aux femmes

Le programme eva, créé en 2001, s'adresse tout spécialement aux femmes. Cette offre a permis à la Banque Coop de se constituer au fil des années un solide réseau de relations (associations, entreprises, mais aussi et surtout revues dédiées aux femmes). eva se base sur les trois piliers que sont le conseil, les manifestations et les publications.

Dans le cadre de la formation de ses collaborateurs, la banque insiste sur la prise en compte lors du conseil des besoins spécifiques des femmes. Les manifestations externes sont consacrées à des thèmes intéressant tout particulièrement les femmes. Une série d'événements organisés en coopération avec Nationale Suisse à Bâle, Berne, Saint-Gall et Lucerne ont p. ex. été dédiés aux différentes situations personnelles (concubinage, mariage, divorce, veuvage, etc.) et à leurs conséquences financières. Un des points forts de l'année a été le cinquième voyage eva, dont le thème était «Female Fair Trade» et qui a cette fois emmené les participantes au Népal.

Particulièrement variée, l'offre de manifestations eva a englobé en 2012 aussi bien des séminaires de direction et des formations aidant à se présenter devant un public que des cours de maquillage professionnels et des conférences sur les monnaies du futur. Le calendrier eva, disponible sur notre site internet et constamment actualisé, recense une sélection d'événements. Vous trouverez en outre une liste actualisée des manifestations à l'adresse [www.banquecoop.ch/eva](http://www.banquecoop.ch/eva).

### Conseils aux seniors par des seniors

Le départ à la retraite coïncide souvent avec le début d'une nouvelle phase de la vie. Pour pouvoir profiter pleinement de cette période, il est particulièrement important de faire analyser sa situation financière avant ou juste après son départ à la retraite et de procéder aux adaptations nécessaires. L'équipe «Conseils aux seniors par des seniors», composée d'anciens collaborateurs de la banque très expérimentés, conseille

gratuitement et en toute sérénité chez elles les personnes intéressées, qu'elles soient clientes de la banque ou non. Celles-ci peuvent ainsi bénéficier de précieux conseils tirés de l'expérience personnelle des conseillers.

### 50+ – planifier ses finances après 50 ans

Si les personnes de plus de 50 ans mènent généralement encore une carrière intensive et accomplie, elles caressent de plus en plus souvent l'idée d'un départ à la retraite anticipé. Parce que ce souhait ne peut se concrétiser que s'il est planifié à temps, la Banque Coop propose des conseils spécifiques sur l'optimisation fiscale, la prévoyance, la structure optimale du patrimoine et les questions de succession. Dans le cadre d'un conseil objectif, nos spécialistes de la planification financière analysent la situation personnelle des clients, leur proposent des solutions sur mesure et se tiennent à leurs côtés dans le cadre de la mise en œuvre de celles-ci.

### Gros clients

Le segment que constituent les gros clients de toute la Suisse présente un important potentiel en matière de financements consortiaux et immobiliers ainsi que d'investissements. La Banque Coop est parvenue en 2012 à augmenter son volume de transactions dans ce domaine. Une équipe de spécialistes propose aux grandes entreprises des prestations spécifiques incluant également des financements complexes. Afin de leur fournir un service complet, elle est soutenue par des experts en placement spécialisés dans l'accompagnement de clients institutionnels tels que des caisses de pension ou des entreprises du secteur du commerce.

## Satisfaire les exigences élevées de la clientèle Des conseils de qualité et des services hors pair

Afin de proposer à sa clientèle des services de haute qualité, la Banque Coop a mis au point des normes de service. Nos clients doivent être accueillis avec prévenance, amabilité et serviabilité. En proposant des services et des prestations de conseil de 1<sup>er</sup> plan, la Banque Coop entend s'affirmer comme l'une des banques phares, proche des exigences de sa clientèle.

La Gestion de la distribution rassemble des idées, concepts et mesures visant à proposer aux clients de tout le pays des prestations d'un même niveau de qualité. Un processus de prospection du marché clairement défini et la réalisation d'actions gérées de manière cen-

Satisfaire les exigences  
élevées de la clientèle

**Les nouveaux clients ont été sondés quant à leur satisfaction durant l'année sous revue. En 2012 également, la Banque Coop est parvenue à confirmer les excellents résultats des années précédentes.**

Un produit combiné innovant

**En avril 2012, la Banque Coop a introduit sur le marché l'Eparinvest Plus, un produit innovant proposé aux investisseurs. Grâce à des fonds d'allocation d'actifs durables, l'Eparinvest Plus convient également aux investisseurs privilégiant les produits durables.**

tralisée et axées sur les besoins des clients ont permis à la Banque Coop de renforcer plus encore son offre de conseil complet.

Afin de garantir la qualité de celui-ci, une équipe de formateurs coache les conseillers de toute la Suisse en mettant l'accent sur la pratique.

#### Clients mystères

La qualité du conseil dispensé par les collaborateurs est contrôlée régulièrement par des clients mystères chargés d'évaluer objectivement l'impression dégagée par ceux-ci. L'accent est en effet à présent mis sur la perception par le client du processus de conseil. Cette méthode de contrôle permet de tirer de précieux enseignements pouvant ensuite être pris en compte dans le cadre des formations à la vente et des mesures spécifiques aux conseillers concernés.

#### Coaching par les supérieurs

Une des principales tâches de direction incombant aux supérieurs du département Distribution est le coaching régulier des conseillers à la clientèle. Dans le cadre d'un processus clairement défini, ils accompagnent leurs collaborateurs et les aident à améliorer leurs prestations grâce à un feed-back constructif personnalisé. En 2012, une grande importance a été accordée à l'accompagnement des supérieurs dans le cadre de la mise en œuvre de ce processus dans les succursales, l'objectif étant de développer plus encore les compétences de direction des responsables des ventes et d'instaurer les conditions préalables à une réalisation du coaching en parfaite autonomie.

#### Certification interne des conseillers

La question de la certification interne des conseillers ne cesse de prendre de l'importance au sein de la place financière suisse, comme le montrent les efforts continus des organes de surveillance pour mieux harmoniser la qualité des conseils prodigués par les différentes banques du pays. La Banque Coop a donc initié un projet de certification interne de ses conseillers encourageant non seulement un développement ciblé et individuel du personnel, mais également une amélioration continue de leurs compétences techniques et en matière de conseil.

#### Des nouveaux clients particulièrement satisfaits

Les nouveaux clients ont une nouvelle fois fait l'objet d'une enquête de satisfaction portant notamment sur les services fournis par la Banque Coop, sur l'amabilité

des collaborateurs, sur la qualité du conseil, sur l'engagement des conseillers et sur les processus administratifs. Comme les années précédentes, les nouveaux clients se sont déclarés très satisfaits de la banque (valeur globale de 9 points sur 10).

#### Au service des clients dans toute la Suisse

##### Extension et modernisation du réseau de Bancomat

La banque a poursuivi l'extension de son réseau de Bancomat au sein des centres Coop et sur des sites tiers. Deux nouveaux appareils ont ainsi été installés dans des endroits stratégiques de la gare de Lucerne. La Banque Coop compte à présent 175 Bancomat dans toute la Suisse, dont 131 sur des sites externes, pour la plupart dans des centres Coop.

##### Déménagements et rénovations de succursales

La Banque Coop a réalisé de nouveaux investissements dans ses succursales. Celle de Zurich Oerlikon a ainsi déménagé au 1<sup>er</sup> février 2012 sur la Marktplatz, au cœur du quartier d'Oerlikon. Il s'agit de la première succursale ne recensant aucune affiche mais utilisant exclusivement des écrans. Ce concept doit à l'avenir également être mis en œuvre sur d'autres sites. La succursale de Rapperswil-Jona se trouve pour sa part depuis mi-avril dans un quartier plus attrayant. Deux projets de réaménagement ont en outre été concrétisés: dans le cadre des travaux réalisés au sein du centre commercial Neumarkt de Brugg, le hall des guichets ainsi que les locaux situés au 1<sup>er</sup> étage et dédiés aux entretiens et aux collaborateurs ont été remis à neuf. A Biel, les propriétaires du bâtiment ayant décidé de rénover celui-ci selon le standard Minergie-P, la Banque Coop en a profité pour entreprendre l'assainissement de ses locaux. Dans le cadre d'un projet pilote, des systèmes d'éclairage à LED ont été installés dans les bureaux de ce site. La salle des guichets a pu ouvrir de nouveau ses portes fin septembre, après six mois de travaux. Toutes les succursales ont été réaménagées conformément au corporate design de la banque et aux derniers standards en matière d'ergonomie.

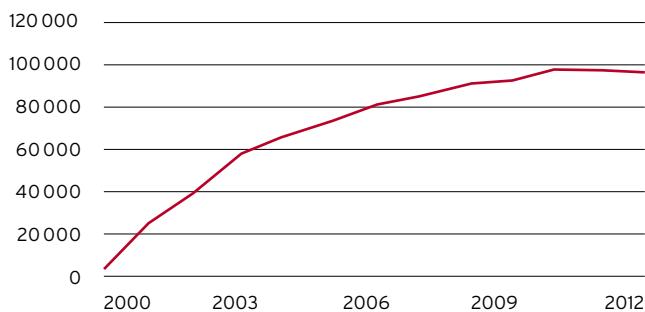
##### Partenariat avec Coop – programme Supercard

La Banque Coop est depuis onze ans l'un des partenaires du très populaire programme Supercard de Coop, dont le nombre d'utilisateurs ne cesse d'augmenter d'année en année. Environ 100 000 de nos clients en profitent actuellement (soit environ 40%). La Supercard peut être utilisée aussi bien dans le domaine de l'épargne/du placement que dans le cadre de financements ou de

la prévoyance. Il est p. ex. possible de collecter des superpoints via des versements réguliers sur un compte d'épargne Supercard, sur un compte de prévoyance 3 ou sur un compte d'épargne en fonds, mais aussi en optant pour une hypothèque Supercard dans le cadre du financement d'un logement en propriété.

#### Partenariat avec Coop – programme Supercard

Nombre de clients détenant une Supercard



#### Nouveaux produits: les besoins des clients avant tout

##### Le compte d'épargne Plus extrêmement populaire

Le compte d'épargne Plus proposé par la Banque Coop est le produit d'épargne faisant l'objet de la plus forte demande. Il doit sa popularité à sa rémunération supérieure à la moyenne, notamment lorsque les taux d'intérêt sont bas comme c'est le cas actuellement. Il a une nouvelle fois poursuivi sa progression en 2012. Ce succès auprès des nouveaux clients comme des autres s'explique également par la prime d'intérêt particulièrement attrayante octroyée pour tout nouveau versement.

##### Un produit combiné innovant

Eparinvest Plus est un produit innovant proposé depuis avril 2012 par la banque et combinant épargne classique et fonds de placement: la moitié de la somme est épargnée à un taux d'intérêt spécial, tandis que l'autre moitié est investie dans des fonds choisis parmi la gamme de fonds d'allocation d'actifs de Swisscanto. En fonction des risques qu'il est disposé à prendre, l'investisseur peut opter pour des parts en actions différentes. Grâce à des fonds d'allocation d'actifs durables, Eparinvest Plus convient également aux clients privilégiant les produits durables.

#### Une flexibilité maximale grâce au compte d'épargne en fonds

Le compte d'épargne en fonds de la Banque Coop, successeur du plan d'épargne en fonds Swisscanto Flex Invest (qui n'est plus proposé), permet aux investisseurs privés de se constituer un patrimoine ou au contraire d'effectuer régulièrement des prélèvements. Ce produit garantit une flexibilité maximale: il est possible de définir individuellement aussi bien la fréquence et le montant des versements/prélèvements que la composition des avoirs.

#### Plus de sécurité lors des paiements par carte de crédit

Depuis mai 2012, toutes les nouvelles cartes de crédit émises par la Banque Coop sont équipées du système PIN First: lors du processus de paiement, le client doit à présent dans la plupart des cas saisir un code NIP et non plus signer, ce qui constitue une sécurité supplémentaire.

#### Des bandes magnétiques plus résistantes sur les cartes Maestro de la Banque Coop

Depuis octobre 2012, toutes les nouvelles cartes Maestro émises (y compris celles envoyées dans le cadre du renouvellement de la carte) disposent de bandes magnétiques environ dix fois plus résistantes aux champs magnétiques que les anciennes.

#### Des modèles hypothécaires innovants

Les taux d'intérêt étant bas, la Banque Coop a fait face en 2012 à une augmentation de la demande de modèles hypothécaires à long terme. Accordant dans l'intérêt de ses clients une grande importance à la sécurité financière et à la viabilité à long terme des solutions de financement, la banque a revu sa gamme d'hypothèques en mettant l'accent sur les produits spéciaux que sont les hypothèques Start et Supercard. Celles-ci peuvent à présent être souscrites pour des durées plus longues, ce qui garantit encore plus de flexibilité aux clients.

#### Amélioration de l'offre E-Banking

La première phase du développement du canal E-Banking a été concrétisée en 2012. L'objectif était non seulement d'ajouter de nouvelles fonctionnalités, mais aussi d'améliorer l'interaction avec les clients et de leur permettre de commander des produits et des prestations par le biais de l'E-Banking. Celui-ci sera développé plus encore à l'avenir.

### **Contrôle de la qualité du portefeuille**

Le portefeuille de gestion de fortune «Equilibré» de la Banque Coop a été contrôlé puis certifié en septembre 2012 par Swiss Benchmarking et l’Institut für Vermögensaufbau. Le label développé par l’organe indépendant Swiss Benchmarking récompense les portefeuilles présentant un excellent rapport risque / rendement à un coût raisonnable et prouve leur très bonne qualité. Les clients ont ainsi la garantie que les performances promises ne sont pas des paroles en l’air. Swiss Benchmarking et l’Institut für Vermögensaufbau ne certifient que des établissements se considérant comme de véritables prestataires proches de leurs clients et mettant tout en œuvre pour atteindre cet objectif.

# Collaborateurs

## Favoriser la vie de famille

### Télétravail

Cela fait à présent deux ans que la Banque Coop a instauré un règlement à ce sujet. Alors qu'en 2011, seuls huit collaborateurs exerçaient régulièrement leur fonction en télétravail, ils étaient treize (sept femmes et six hommes) en 2012. La répartition entre les sexes reste équilibrée et différents niveaux hiérarchiques sont représentés, bien que la plupart des personnes concernées travaillent dans l'état-major ou au back office.

De plus en plus de collaborateurs de la Banque Coop profitent de l'opportunité de travailler de temps à autre de chez eux. 57 collaborateurs de la Banque Coop (10 femmes et 47 hommes) travaillent en effet à domicile, le cas échéant, p. ex. lorsque leur partenaire ou leur enfant est malade ou s'ils doivent être dans le calme pour pouvoir travailler plus efficacement.

### Daddy-Lunch et fête des pères

Le réseau interne Daddy-Lunch, qui a vu le jour il y a environ quatre ans sur l'initiative de collaborateurs, propose à des pères venant de milieux différents de dîner ensemble trois fois par an dans une atmosphère détendue et d'aborder un thème en relation avec la paternité. En 2012, le concept a été légèrement modifié suite à un sondage auprès des participants afin qu'il réponde mieux aux attentes de ceux-ci. Un aspect spécifique abordé par le magazine alémanique «Fritz & Fränzi» destiné aux parents et en relation avec l'édu-

cation, l'école, le développement et la vie en communauté est à présent choisi à chaque fois. L'objectif est également d'inviter à chaque séance un membre différent du management pour le rendre attentif à ce que les pères attendent de l'entreprise. En sponsorisant une nouvelle fois la fête des pères, la Banque Coop a montré à quel point le thème de la vie de famille lui était cher.

### A vélo au boulot

La banque a à nouveau participé en 2012 à la campagne nationale «A vélo au boulot», dans le cadre de laquelle les entreprises incitent un maximum de leurs collaborateurs à effectuer en vélo tout ou partie du trajet jusqu'à leur lieu de travail. Cela permet non seulement de fluidifier le trafic routier, mais également d'améliorer sa santé et de réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>. De nombreux collaborateurs de la Banque Coop ont répondu à l'appel de l'entreprise et ont privilégié durant un mois ce moyen de transport respectueux de l'environnement.

## Egalité des chances: des actes plutôt que de belles paroles

### Lancement du dialogue sur l'égalité des salaires

Un des aspects de l'encouragement de la vie de famille, thème solidement ancré dans la stratégie de la Banque Coop, concerne la mise en œuvre du principe «un salaire égal pour un travail de valeur égale» inscrit dans

## Part des femmes avec fonction d'encadrement/ de direction

en %



Part des femmes membres de l'encadrement  
Part des femmes membres de la direction

## Part du temps partiel

en %



Part du temps partiel  
Part du temps partiel femmes  
Part du temps partiel hommes

Signature des Principes  
d'autonomisation des femmes

**La Banque Coop est devenue la toute première banque suisse à signer les sept principes promus par ONU Femmes et prônant notamment une parfaite égalité de traitement envers les hommes et les femmes dans le cadre du travail, l'absence de discrimination et l'encouragement de la formation et du développement professionnel des femmes.**

Des collaborateurs  
particulièrement motivés

**La banque peut se réjouir d'un excellent taux de participation au sondage (84%) ainsi que d'un degré de motivation encore plus élevé que lors de l'enquête précédente.**

la Constitution. En devenant en avril 2012 le premier établissement financier suisse à entamer le dialogue sur l'égalité des salaires, elle a fait un pas de plus vers la réalisation de cet objectif. La banque souhaite mettre fin au cours des quatre prochaines années aux différences de salaire injustifiées. La mise en œuvre de ce processus a été permise par les CHF 20 000.– du Prix de l'égalité des chances décerné en 2011 par les deux Bâle à la banque.

#### **Signature des Principes d'autonomisation des femmes**

La Banque Coop est devenue en mai 2012 la toute première banque suisse à signer les sept principes promus par ONU Femmes et prônant notamment une parfaite égalité de traitement envers les hommes et les femmes dans le cadre du travail, l'absence de discrimination et l'encouragement de la formation et du développement professionnel des femmes. En renforçant la place des femmes au sein de l'entreprise, la banque souhaite prouver une nouvelle fois que l'égalité des chances est un principe qui lui est cher.

#### **Promotion des femmes**

La Banque Coop peut se réjouir depuis de nombreuses années des statistiques relatives à la proportion de femmes au sein des cadres et de la direction de l'entreprise: fin 2012, 27,3% des personnes assumant des fonctions d'encadrement et 8,8% des membres de la direction étaient des femmes. Le léger recul constaté en 2012 s'explique par l'externalisation d'unités d'organisation vers la Banque Cantonale de Bâle au sein desquelles des femmes occupaient des fonctions de direction.

#### **Formations rassemblant des collaborateurs de différents niveaux hiérarchiques**

##### **Relève**

La Banque Coop considère la formation de la relève comme un investissement à long terme. A l'issue de leur formation, les apprentis de la banque se voient offrir la possibilité de se développer en fonction de leurs besoins personnels et professionnels. En 2012, 14 jeunes sur les 15 venant de toute la Suisse et ayant achevé avec succès leur formation au sein de la banque se sont vu proposer un emploi, pour certains à durée déterminée.

#### **Formations au leadership**

Le programme de leadership lancé en 2011 et visant à renforcer les compétences de direction des cadres et à leur permettre de mieux communiquer entre eux a été poursuivi en 2012 selon le principe du déploiement du haut vers le bas de la hiérarchie. Une soixantaine de cadres supérieurs et moyens ont ainsi participé durant quatre jours à des ateliers afin d'harmoniser leur conception du leadership ainsi que d'échanger et de réfléchir aux changements actuels en matière de direction (notamment l'évolution des valeurs, les transformations et les conflits). Le management (gestion de l'exploitation) étant trop souvent privilégié dans les entreprises au détriment du leadership (direction de collaborateurs), le potentiel des employés est généralement sous-exploité. Les formations ont donc mis l'accent sur l'importance de renforcer ses compétences aussi bien dans un domaine que dans l'autre.

La Direction générale a fait passer un signal clair dans ce sens en organisant au début de l'année un atelier interne axé sur la culture de direction au sein de la banque, prenant en compte les retours des précédents ateliers de leadership et devant servir de base à des mesures d'amélioration continue au sein de l'entreprise.

#### **Des collaborateurs particulièrement motivés**

Un troisième sondage auprès des collaborateurs de la Banque Coop a été réalisé à l'automne 2012 par la société ValueQuest. L'un des principaux objectifs de l'enquête était de connaître leur degré de motivation à partir des valeurs relatives à la satisfaction de leurs besoins et à leur implication dans l'entreprise.

#### **Motivation des collaborateurs**



0–50: évaluation critique, nécessité d'agir

50–70: évaluation médiocre, à surveiller

70–100: très bonne évaluation, atout

La banque peut se réjouir d'un excellent taux de participation au sondage (84% contre 76% en 2010) ainsi que d'un degré de motivation encore plus élevé que lors de l'enquête précédente. Grâce à ces résultats, excellents en comparaison avec ceux d'autres entreprises, la Banque Coop dispose d'une base lui permettant non seulement de s'améliorer continuellement en tant que banque, mais également de faire de même avec ses différents services et équipes. Celles-ci ont par ailleurs reçu des évaluations détaillées les concernant.

Engagement en faveur de  
l'environnement et du climat

Au-delà de l'aspect purement économique, le développement durable est un facteur essentiel des activités de la Banque Coop. Elle s'est fixé comme objectif de pérenniser son succès économique et de poursuivre une politique commerciale en phase avec les besoins de la société et l'environnement. La Banque Coop entend figurer parmi le peloton de tête des entreprises suisses.

# Développement durable

## Rapport de transparence sur le développement durable

En tant qu'entreprise responsable, la Banque Coop met un point d'honneur à rendre compte chaque année de manière exhaustive et transparente de ses activités et à dresser un bilan complet de ses prestations (que ce soit sur le plan financier ou non). Elle se base pour cela sur le standard défini par la Global Reporting Initiative (GRI), qui constitue la référence mondiale en la matière, et tient en particulier compte du supplément sur le secteur des services financiers (Financial Services Sector Supplement). Elle s'est vu décerner par la GRI pour son rapport 2011 la mention «A+», soit la plus haute distinction.

Les principaux aspects de son engagement en faveur du développement durable sont résumés dans le présent rapport de gestion. Un rapport détaillé, tous les chiffres pertinents ainsi que l'index du contenu GRI, qui donne un aperçu de l'exhaustivité du reporting selon le standard de la Global Reporting Initiative, sont publiés sur internet.

[www.banquecoop.ch/nachhaltigkeit](http://www.banquecoop.ch/nachhaltigkeit)

## De nouvelles têtes au sein du Comité pour un développement durable

Les principales tâches de ce comité interdisciplinaire sont notamment de superviser sous un angle critique l'engagement de la banque en faveur du développement durable et de décider de l'attribution du label «Développement durable contrôlé» créé par la banque. Cet organe consultatif contribue en outre activement à la définition de la stratégie et de la politique de la banque dans ce domaine. Il se compose de sept membres, la majorité d'entre eux étant extérieurs à la banque, et ce, afin de garantir son indépendance. Caroline Morel et Beat Jans, tous deux experts en la matière, sont venus renforcer le Comité en 2012. Le Comité pour un développement durable comprend les membres suivants:

### Membres externes

#### Beat Jans

Chef du projet NATUR chez ecos SA, conseiller national PS, Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

#### Barbara E. Ludwig

Responsable de l'Office de l'armée, de la protection civile et de la justice du canton de Lucerne

### Caroline Morel

Directrice de SWISSAID et membre de la Commission consultative pour le développement et la coopération internationaux du Conseil fédéral.

### Andreas Sturm

Phorbis Communications AG (partenaire et président du CA), claro fair trade AG (président du CA), membre de l'Advisory Group de l'African Technology Development Forum (ATDF), membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle

### Membres internes

#### Sandra Lienhart

Vice-présidente de la Direction générale, membre de la Direction du groupe BKB

#### Mathias von Wartburg

Responsable Centre de compétences Marketing

#### Hansjörg Ruf

Responsable section Développement durable

## Produits misant sur le développement durable

La Banque Coop met un point d'honneur à s'assurer que les produits durables qu'elle propose répondent aux différentes exigences en matière de respect de l'environnement, de responsabilité sociale et de rentabilité. Les produits bénéficiant du label «Développement durable contrôlé» sont régulièrement analysés par le Comité pour un développement durable en vue de garantir qu'ils répondent aux exigences de durabilité. En sélectionnant des produits spécialement axés sur celle-ci, la Banque Coop permet aux clients accordant une importance particulière aux aspects sociaux, éthiques et écologiques de placer leur patrimoine de manière responsable. Par le biais de l'hypothèque écologique, qui propose des taux d'intérêt fortement réduits, la Banque Coop souhaite inciter les clients à considérer l'efficacité énergétique dans le cadre de leurs projets de construction ou de rénovation et à investir dans des énergies renouvelables.

## Fonds de placement axés sur un développement durable

La Banque Coop met à la disposition de ses clients une sélection de fonds durables de qualité choisis de manière ciblée et selon des critères stricts parmi la large palette de fonds durables disponibles sur le mar-

ché. Les fonds sont soumis à une analyse approfondie avant d'être ajoutés à la gamme de la banque puis contrôlés périodiquement en fonction de critères définis par le Comité pour un développement durable, à qui revient la décision finale d'intégration à la gamme de fonds durables ou d'exclusion de celle-ci. La palette de fonds durables de la Banque Coop a été continuellement élargie au cours des dernières années et comprend actuellement douze fonds de placement. Cette offre large permet aux clients de trouver leur bonheur quels que soient leur profil de risque, le rendement souhaité et leurs valeurs éthiques. Fin 2012, la proportion de fonds durables au sein de la gamme de fonds proposée par la banque était de 9,3%.

#### **Un profil Développement durable pour les fonds durables**

Dans le cadre de l'attribution du label «Développement durable contrôlé», le Comité pour un développement durable contrôle selon une procédure différenciée différents critères tels que la transparence et le respect des normes de qualité du service Research et de standards internationaux comme les prescriptions de l'OIT et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Des thèmes et secteurs critiques tels que l'armement, le tabac et l'énergie nucléaire sont par ailleurs exclus de notre palette. Le positionnement du service Research des sociétés de fonds vis-à-vis de thèmes suscitant la controverse tels que les biocarburants ou encore l'industrie automobile est également analysé, et des critères spécifiques à la branche sont contrôlés selon une liste définie. Les résultats de l'évaluation seront publiés dans un profil Développement durable devant permettre aux clients de la banque de disposer d'une base de décision solide dans le cadre de leurs investissements dans des fonds durables.

#### **Gestion de fortune axée sur un développement durable**

Dans le cadre de la gestion de fortune axée sur un développement durable, qui prend de plus en plus d'importance, la Banque Coop tient compte expressément et de manière conséquente de différents critères éthiques, écologiques et sociaux en s'appuyant sur sa grande expérience dans le domaine et garantit un rapport risque-rendement idéal. La mise en œuvre opérationnelle de la politique de placement définie par le groupe incombe au Centre de compétences Asset management, qui veille à la satisfaction des exigences de plus en plus élevées en matière de recherche et de reporting. Fin 2012, la banque s'était vu confier 199 mandats (dont

22,8% axés sur un développement durable), pour un volume total de CHF 157,3 millions. Ainsi, la part des avoirs gérés selon le principe du développement durable est demeuré constant par rapport à l'année précédente, le volume des placements ayant légèrement augmenté. Afin de promouvoir la gestion de fortune axée sur un développement durable, la banque a renoncé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 à facturer un supplément de 0,1% pour la gestion de titres durables.

#### **Une hypothèque écologique afin de promouvoir l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables**

La Banque Coop est l'une des premières banques suisses à avoir encouragé par le biais de conditions spéciales sur les hypothèques la prise en compte de l'efficacité énergétique dans le cadre de projets de construction et de rénovation. Avec l'hypothèque écologique, la banque soutient cette considération essentielle pour la politique climatique et énergétique helvétique et propose un modèle hypothécaire permettant de financer à un taux intéressant la construction de maisons selon le standard Minergie, les rénovations visant à réaliser des économies d'énergie et les projets de construction prévoyant un recours aux énergies renouvelables. L'idée est notamment d'inciter les clients à utiliser des installations photovoltaïques ou solaires pour la production d'électricité ou d'eau chaude.

#### **La protection de l'environnement, un enjeu primordial**

La politique environnementale fait partie intégrante de la stratégie de la banque en matière de développement durable et doit garantir une gestion écologique des ressources nécessaires aux activités bancaires et une réduction dans la mesure du possible des nuisances à l'encontre de l'environnement et du climat. L'objectif est d'optimiser durablement la gestion des différents aspects environnementaux tels que la consommation d'énergie, d'eau et de papier ou encore la production de déchets et de l'améliorer continuellement grâce à des mesures d'ordre technique ou opérationnel.

Un recours généralisé aux énergies renouvelables et au papier recyclé ainsi que des mesures techniques d'optimisation de l'utilisation de l'énergie et des ressources sont des principes ancrés dans la politique énergétique et climatique de la banque, qui veille dans le cadre de la sélection de produits et de fournisseurs au respect des standards sociaux et environnementaux.

## Evolution en 2012

La mise en œuvre de différentes mesures a permis à la banque de réduire au fil des années sa consommation d'énergie et de réaliser à nouveau en 2012 des économies d'électricité substantielles par rapport à 2011. La consommation d'énergie a légèrement augmenté comparé à l'année dernière, notamment pour des raisons climatiques. Depuis 2003, la consommation d'énergie au siège principal a ainsi diminué de près de 42%.

Pour ses activités internes et ses impressions de documents, la Banque Coop utilise dans la plupart des cas du papier recyclé (notamment des feuilles déjà utilisées) à la place du papier à base de fibres fraîches. La proportion de papier recyclé dans sa consommation totale de papier a atteint un plafond de 97% pour la période sous revue, demeurant de la sorte à un niveau très élevé. Cela fait d'elle une des entreprises suisses qui en utilise le plus. Elle privilégie pour ses documents internes et externes le papier recyclé arborant le label «Blauer Engel» et satisfaisant donc aux plus strictes exigences écologiques et techniques. Outre le papier recyclé, sont déterminants les efforts consentis pour diminuer la consommation de papier. Ainsi, la consommation totale a baissé de 24% par rapport à 2011.

En matière de gestion des déchets, la banque applique le principe suivant: prévenir, valoriser, recycler. La proportion élevée de déchets recyclés (65%) est une preuve de l'efficacité du tri de ses déchets et de la généralisation du recyclage au sein de la banque.

Celle-ci limite par ailleurs sa consommation d'eau aux installations sanitaires et techniques, au nettoyage et à l'arrosage 2011 (cette dernière activité représentant toutefois un volume infime). Elle a ainsi diminué au fil des dernières années sa consommation absolue d'eau potable (principalement grâce à des optimisations techniques) et légèrement réduit sa consommation d'eau relative par collaborateur et par jour au sein du siège principal et de ceux des régions (49 litres en 2011 et 2012).

La distance totale parcourue durant ces deux années par les collaborateurs dans le cadre de voyages d'affaires est de 1232 903 km. Les trajets ont pour la plupart été réalisés en train, l'utilisation de véhicules privés ou professionnels ne représentant qu'un faible pourcentage.

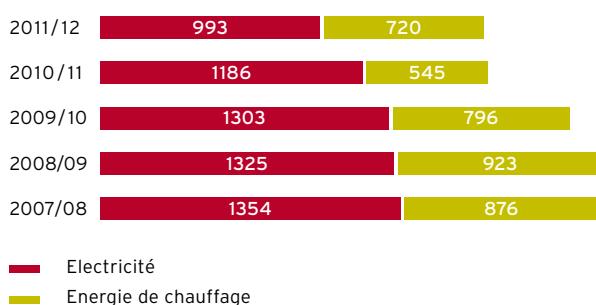
L'accessibilité et la position centrale des locaux de la banque permettent aux collaborateurs de se rendre généralement au travail avec les transports publics, à pied ou en vélo, ce qu'ont fait 64% d'entre eux. Le pourcentage d'employés se déplaçant en voiture ou en moto/vélo-moteur est de 21% environ.

## Label d'argent Swiss Climate CO<sub>2</sub>

La Banque Coop a reçu en juin 2012 le label d'argent Swiss Climate CO<sub>2</sub> pour ses mesures ciblées visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à contribuer ainsi à la protection du climat. Cette distinction est décernée aux entreprises qui établissent un bilan

## Consommation d'énergie en comparaison pluriannuelle au siège principal

en MWh



## Emissions de gaz à effet de serre en comparaison annuelle 2011/2012

en %



complet de leurs émissions de gaz à effet de serre conformément à la norme ISO 14064 et au Greenhouse Gas Protocol et s'engagent à réduire leurs émissions par le biais de mesures concrètes. L'octroi du label passe notamment par un contrôle externe du bilan des émissions de gaz à effet de serre réalisé par SQS (Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management).

#### **Recours aux énergies renouvelables dans le cadre des activités de la banque**

La Banque Coop mise sur les énergies renouvelables et ne consomme donc dans le cadre de ses activités que de l'électricité produite à partir de sources renouvelables. Elle contribue ainsi au développement d'un système d'approvisionnement en énergie durable en Suisse.

Sa consommation d'énergie comprend l'électricité et l'énergie calorifique utilisées par ses différents sites. La chaleur utilisée pour le siège principal de Bâle est produite localement à partir de sources d'énergie renouvelables. Elle est considérée comme climatiquement neutre grâce à sa plus-value écologique.

#### **Une électricité provenant à 100% d'énergies renouvelables**

Grâce à de l'éco-courant produit à Weissenburg, à de l'énergie solaire et à de l'électricité d'origine non nucléaire 100% renouvelable délivrée par son fournisseur bâlois, la Banque Coop couvre l'ensemble de ses besoins énergétiques sur le territoire suisse à partir de sources d'énergie renouvelables d'origine attestée. L'installation photovoltaïque mise en service en avril 2010 sur le toit du siège de Bâle est une preuve de la confiance de la banque dans la prometteuse technologie solaire. La totalité de l'énergie ainsi produite alimente le réseau public puis est rachetée par la Banque Coop pour sa consommation propre. Depuis sa mise en service, l'installation a permis de générer et de consommer quelque 30 000 kWh d'électricité.

#### **Une solidarité concrète**

Aux yeux de la Banque Coop, l'engagement social passe par une solidarité concrète. Par le biais de sponsorships et de dons, la Banque Coop encourage dans toute la Suisse des organisations et des initiatives sociales, culturelles ou écologiques. Elle assume ainsi sa responsabilité sociale et renforce son positionnement en tant que banque loyale.

#### **Campagne 2012 de la Ligue suisse contre le cancer**

La Banque Coop est partenaire depuis plus de cinq ans de la Ligue suisse contre le cancer et soutient de diverses manières ses actions et activités, notamment via un soutien financier lui permettant de poursuivre ses principaux objectifs. En octobre 2012, la Banque Coop a participé durant deux semaines à l'action «Unis contre le cancer du sein» initiée par la Ligue suisse contre le cancer. Ses collaborateurs arboraient un ruban rose tandis que les clients étaient sensibilisés à la campagne via différentes mesures telles que des feuilles d'information ou un message près des Bancomat. Par le biais de cet engagement, la Banque Coop assume sa responsabilité sociale et fait preuve de solidarité envers les personnes touchées par cette maladie.

#### **Cancer Charity Support Fund**

Par le biais du Cancer Charity Support Fund (CCSF), la Ligue suisse contre le cancer souhaite collecter des fonds sous forme de dons en faveur de la recherche contre cette maladie et proposer un instrument de placement permettant aux personnes intéressées d'investir dans des entreprises luttant contre ce fléau. Les investisseurs s'engagent à ne viser aucun objectif en termes de rendement, tandis que la direction du fonds renonce pour sa part à prélever des frais de gestion. En sa qualité de partenaire financier, la Banque Coop a elle-même investi dans le fonds lors de son lancement et le promeut en l'intégrant dans sa gamme de fonds de base.

#### **Dons de Noël**

Via les dons de Noël, la Banque Coop soutient depuis plusieurs années des organisations et des projets visant à améliorer la qualité de vie de personnes défavorisées ou touchées par une maladie. Elle tient en outre à promouvoir des initiatives en faveur de la protection de la nature en Suisse.

Cette année également, trois organisations triées sur le volet ont chacune reçu CHF 10 000.– de la part de la Banque Coop à l'occasion de Noël. Les clients de la banque ont en outre reçu avec leur relevé de compte un document les invitant à faire eux aussi un don à ces organisations.

#### **Association Le petit cœur**

L'association Le petit cœur, fondée par le professeur René Prêtre, Suisse de l'année 2009, permet de soigner et d'opérer des enfants souffrant de malformations cardiaques congénitales et vivant dans des pays pauvres

où de telles interventions seraient impossibles sans l'aide de la fondation. Les opérations sont effectuées dans le pays par l'équipe de la Fondation, en collaboration avec des médecins et un personnel médical locaux particulièrement motivés. Ceux-ci acquièrent ainsi les connaissances et l'expérience qui leur permettront plus tard d'effectuer par eux-mêmes ces interventions. [www.lepetitcoeur.com](http://www.lepetitcoeur.com)

#### **Protection Suisse des Animaux (PSA)**

La Protection Suisse des Animaux (PSA) existe depuis plus de 150 ans. Aujourd'hui, elle réunit 70 associations de protection des animaux dans tous les cantons suisses et dans la Principauté de Liechtenstein. La PSA informe au sujet des besoins des animaux et de leur détention conforme aux différentes espèces par des campagnes de grande envergure, des actions, des brochures et des feuilles d'information. Ses services de conseil et ses départements techniques détectent des anomalies, développent et accompagnent des projets, ils sont membres de commissions de spécialistes de la Confédération et des Cantons et conseillent sur toute question concernant la détention d'animaux et leur protection. [www.protection-animaux.com](http://www.protection-animaux.com)

#### **PluSport – intégration par le sport**

PluSport s'engage en faveur des personnes atteintes de handicap, facilite leur intégration et leur permet de connaître joie de vivre et succès en leur donnant la possibilité de faire de l'exercice et du sport. PluSport est l'organisation faîtière et le centre de compétences du sport handicap suisse. Son objectif est de permettre aux personnes handicapées de faire régulièrement du sport quelle que soit leur situation. [www.plusport.ch](http://www.plusport.ch)

#### **Le statut «Prime» octroyé à la Banque Coop**

Dans le cadre du Corporate Rating de septembre 2012, oekom Research, l'une des principales agences de notation dans le domaine des placements durables, a de nouveau attribué à la Banque Coop le statut «Prime». Le Corporate Rating se base sur une centaine de critères spécifiques à la branche et prend en compte des aspects tels que la corporate governance, la responsabilité concernant les produits, l'engagement social, l'éco-efficacité ou encore la protection de l'environnement. Le statut «Prime», octroyé aux entreprises comptant parmi les meilleurs élèves de la branche, est indispensable pour que l'action de la banque puisse être recommandée aux investisseurs en tant que placement durable.

Grégoire M.  
Champ d'investigation, Porrentruy.





*Passion* C'est elle qui nous pousse à nous lever tôt. Pour elle, nous interrompons toute activité, oublions toute notion temporelle et spatiale. Oui, il est des activités et objectifs dans notre existence requérant une ardeur et un enthousiasme particuliers de notre part, de la passion en somme!

Les photographes Vera Hartmann, Daniel Ammann, Nik Hunger, Samuel Trümpy, Raffael Waldner et Ruben Wytttenbach ont sillonné la Suisse et réalisé le photoshooting du rapport de gestion 2012. Ils ont rencontré des êtres de tous âges, consumant leur passion tel un palliatif au quotidien ou tout bonnement comme une vocation.

Le résultat: des instantanés émouvants, illustrant avant tout la diversité et la vitalité d'un pays, dont la société et l'environnement représentent pour la Banque Coop un motif constant d'engagement depuis des années. Pour l'avenir de la Suisse!



Hans Rudolf S.  
Vergers, Neukirch an der Thur.



*Lisa et Peter H.  
Martigny.*







*Jörg W.  
Aérodrome, Mollis.*





Lilli A. et Nadja T.  
Huebbach, Herisau.





*Tobias S. et Elisabeth A.  
Zurich.*



Hardy H.  
Atelier, Wallenwil.



Hans A.  
Teufenberg, Saint-Sylvestre à Urnäsch.

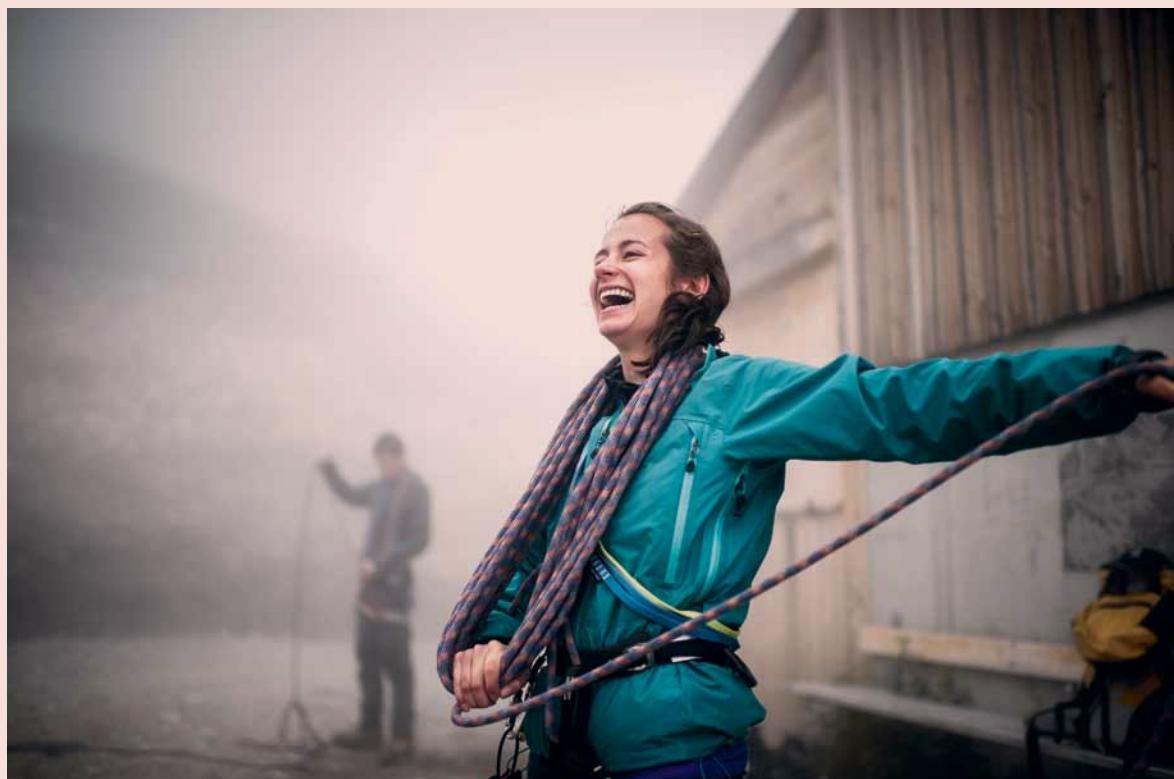




*Sulamith chevauchant Quinto*  
Centre d'équitation, Obersiggenthal, Brunegg.



**Nadja K.**  
*Fisetengrat, Urnerboden.*





*Toto M.*  
Stade du Letzigrund, Zurich.







*La Banque Coop remercie les photographes ainsi que les personnes photographiées de leur collaboration au rapport de gestion 2012.*

# Conseil d'administration (au 31.12.2012)



Ralph Lewin, président



Irene Kaufmann, vice-présidente



Andreas C. Albrecht



Christine Keller



Hans Peter Kunz



Markus Lehmann



Erwin Meyer



Markus Ritter



Michael von Felten



Richard Widmer

**Ralph Lewin, président**

Citoyen suisse, né le 21.5.1953; docteur en sciences politiques  
Au CA depuis le 25.3.2010, président depuis le 25.3.2010

**Carrière**

- 1997–2009, membre du Conseil exécutif et directeur du Département de l'économie et des affaires sociales du canton de Bâle-Ville
- 2000 et 2005, président du Conseil exécutif du canton de Bâle-Ville
- 1986–1997, directeur de l'Öffentliche Krankenkasse Basel (ÖKK); président de la Fédération des caisses publiques de la Suisse
- 1984–1986, membre de la délégation suisse auprès de l'OCDE, Paris
- 1981–1984, collaborateur scientifique auprès de la Banque nationale suisse (BNS), Zurich; rédacteur des bulletins trimestriels de la BNS «Argent, monnaie et conjoncture»
- 1977–1980, assistant en politique économique auprès de l'Université de Bâle; doctorat en sciences politiques (1981)

**Autres activités et groupements d'intérêt**

- Membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président de l'Association suisse de navigation et d'économie portuaire, Bâle
- Président du comité consultatif «Réseaux énergétiques» du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)
- Membre du CA des Cliniques psychiatriques universitaires de Bâle (UPK)

**Irene Kaufmann, vice-présidente**

Citoyenne suisse, née le 10.9.1955; docteur en économie publique  
Au CA depuis le 20.4.2001

**Carrière**

- Depuis septembre 2011 vice-présidente du Conseil d'administration Coop, Bâle
- D'avril 2009 à août 2011, présidente du Conseil d'administration Coop, Bâle
- 2000–2009, vice-présidente du Conseil d'administration Coop, Bâle
- 1997–2000, présidente du Conseil d'administration de la Coopérative Coop Zurich, Zurich
- De 1994 à 1996, administratrice Coopérative Coop Zurich, Zurich
- De 1985 à 2008, conseillère auprès d'administrations et d'entreprises publiques en Suisse

**Autres activités et groupements d'intérêt**

- Vice-présidente du Conseil d'administration Coop Immobilien AG, Berne
- Administratrice Bell Holding AG, Bâle
- Administratrice Coop Mineraloel AG, Allschwil
- Administratrice Dipl. Ing. Fust AG, Oberbüren
- Membre du Conseil de fondation CPV/CAP Caisse de pension Coop, Bâle
- Vice-présidente du Comité de placement CPV/CAP Caisse de pension Coop, Bâle
- Vice-présidente du CA Transgourmet Holding AG, Bâle
- Membre du CA Parrainage Coop pour les régions de montagne
- Membre du Conseil de fondation ETH Zürich Foundation, Zurich
- Présidente du Conseil de fondation Juventus Schulen, Zurich
- Membre du CA HWZ – Hochschule für Wirtschaft Zürich, Zurich
- Membre du Conseil de fondation Schweizerische Gesellschaft für Marketing GfM, Zurich
- Membre du Conseil de fondation de la Fondation Moriz und Elsa von Kuffner, Zurich

**Andreas C. Albrecht**

Citoyen suisse, né le 21.8.1968; docteur en droit  
Au CA depuis le 18.4.2005

**Carrière**

- Depuis 1998, activité principale au sein du cabinet d'avocats et notaires VISCHER AG à Bâle et à Zurich (ou au sein des cabinets précédents), depuis le 1.1.2005 comme partenaire/co-actionnaire et, depuis le 9 avril 2011, en qualité de Managing Partner
- Brevet d'avocat Bâle-Ville (1995) et brevet de notaire Bâle-Ville (1995)
- 1987–1992, études de jurisprudence à l'Université de Bâle (lic.iur. 1992), 1997/1998 études à la New York University (LL.M 1998), doctorat en droit à l'Université de Bâle (1998)

**Autres activités et groupements d'intérêt**

- Président du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président du Conseil de fondation de la Caisse de pension Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Depuis 2001, membre du Grand Conseil du canton de Bâle-Ville, actuellement président de la Commission pour la gestion des constructions et des aménagements

**Christine Keller**

Citoyenne suisse, née le 6.10.1959; licenciée en droit  
Au CA depuis le 18.4.2005

**Carrière**

- Depuis 1988, greffière au Tribunal civil de Bâle-Ville, et depuis 2011 conciliatrice, Bâle
- 1998–1999, membre du Conseil national
- 1984–1987, divers stages juridiques; tribunaux, administration cantonale, cabinet d'avocats, Bâle
- 1983–1984, enseignante; Ecole des arts et métiers, Bâle
- 1978–1983, études de jurisprudence, Université de Bâle

**Autres activités et groupements d'intérêt**

- Membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Administratrice Gasverbund Mittelland, Arlesheim
- Depuis 2001, membre du Grand Conseil du canton de Bâle-Ville
- Membre du Conseil de bourgeoisie de Bâle depuis 2011

**Hans Peter Kunz**

Citoyen suisse, né le 8.4.1952; spécialiste en économie bancaire  
Au CA depuis le 18.4.2005

**Carrière**

- 1995–2004, membre de la Direction générale, responsable Clientèle commerciale, depuis 1997 vice-président de la Direction générale de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- 1993–1994, responsable-adjoint Clientèle commerciale; Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- 1982–1993, responsable Crédits, membre de la direction, Banque Populaire Suisse, Bâle
- 1969–1982, Banque Populaire Suisse, Bâle

**Autres activités et groupements d'intérêt**

Aucun

**Markus Lehmann**

Citoyen suisse, né le 27.5.1955; diplômé fédéral en assurances  
Au CA depuis le 18.4.2005

**Carrière**

- Depuis 2004, propriétaire gérant, LCB Lehmann Consulting, Bâle, et partenaire de Balrisk Versicherungsbroker AG, Bâle
- 1998–2004, directeur régional Nord-ouest de la Suisse; Nationale Suisse, Bâle
- 1995–1998, fondateur et gérant; Rimas AG; courtier en assurances canton de Bâle-Ville, Bâle
- 1993–1995, responsable des assurances au canton de Bâle-Ville, Bâle
- 1991–1993, responsable Services internes; Elvia, Bâle
- 1984–1991, chef de bureau Services internes; Winterthur Assurances, Bâle
- Jusqu'en 1984, Services externes; Winterthur Assurances, Bâle

**Autres activités et groupements d'intérêt**

- Membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pension de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Membre du Conseil de direction Société coopérative Stade Parc St-Jacques, Bâle
- Membre de la direction Gewerbeverband Basel-Stadt, Bâle

- Membre de la Commission de la Fondation Christoph Merian, Bâle
- Président du PDC Bâle-Ville, Bâle
- Membre de la Commission de fondation du Musée suisse du sport, Bâle
- 1996–2005 et depuis 2009, membre du Grand Conseil du canton de Bâle-Ville
- Conseiller national depuis 2011

#### **Erwin Meyer**

Citoyen suisse, né le 6.8.1939; maturité Ecole supérieure de commerce de Genève  
Au CA depuis le 13.4.2011

#### **Carrière**

- 1999–2009, directeur général de la Banque Unexim (Suisse) SA, auj. Rosbank (Switzerland) SA
- 1997–1998, chef de l'Unité de Crédit pour la Suisse romande de la Banque Populaire Suisse puis du Credit Suisse Group
- 1994–1996, responsable pour la Suisse romande du Credit Work Out de la Banque Populaire Suisse (reprise par le Credit Suisse Group)
- 1980–1993, directeur du département Clientèle entreprises, succursales et retail banking du Credit Suisse Group, Genève
- 1965–1979, chef de l'Unité de Crédit de Credit Suisse, Genève

#### **Autres activités et groupements d'intérêt**

- Administrateur de la Fondation d'Aide aux Entreprises, Genève
- Administrateur de la Banque Bonhôte & Cie SA, Neuchâtel
- Administrateur financier du Conseil d'administration de Genève Tourisme & Congrès, Genève
- Membre du Conseil de fondation d'Opéra & Cité, Genève
- Membre du Conseil de fondation de La Maison de Tara, Genève

#### **Markus Ritter**

Citoyen suisse, né le 5.12.1954; diplômé de l'Ecole commerciale Bâle-Ville  
Au CA depuis le 18.4.2005

#### **Carrière**

- Depuis 2009, secrétaire général adjoint, département Présidence Bâle-Ville, Bâle
- 2006–2008, adjoint du président, Département de la justice Bâle-Ville, Bâle
- Depuis 1996, associé de la société de conseil Life Science AG, Bâle
- 1987–1995, conseiller indépendant, Bâle
- 1975–1986, collaborateur au secrétariat central de la Ligue suisse pour la protection de la nature et de la Station ornithologique suisse de Sempach, Bâle/Sempach

#### **Autres activités et groupements d'intérêt**

- Membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président de l'association Offene Kirche Elisabethen Basel, Bâle
- Membre du Conseil de fondation Stiftung zur Förderung der Pflanzenkenntnisse, Bâle
- Administrateur Overall, Genossenschaft für integriertes Arbeiten, Bâle
- Membre du Conseil de fondation Stiftung Sculpture at Schoenthal, Bâle
- Membre du Conseil de fondation Stiftung Lucius und Annemarie Burckhardt, Bâle
- Président du Conseil de fondation Stiftung Pro Entomologia, Bâle
- Membre du Comité de l'Association Suisse Pro Petite Camargue Alsacienne, Saint-Louis (F)

**Michael von Felten**

Citoyen suisse, né le 2.6.1960; EMBA FH Berne  
Au CA depuis le 25.4.2002

**Carrière**

- Depuis 2012, propriétaire de mvf change & management gmbh, Berne
- 2005–2012, membre de la Direction générale du syndicat Unia, Berne
- 2000–2004, membre de la Direction générale du syndicat SIB, Zurich
- 1994–2000, responsable de projet, responsable de service et membre suppléant de la Direction générale du syndicat SIB, Zurich
- 1984–1994, informaticien de gestion auprès de diverses banques à Berne et à Zurich

**Autres activités et groupements d'intérêt**

- Vice-président Reka SA, Berne
- Administrateur Coop Protection Juridique SA, Aarau
- Membre de la présidence Solidar Suisse, Zurich
- Administrateur Hotel Freienhof Thun AG, Thoune
- Administrateur Volkshaus Bern AG, Berne
- Administrateur Zivag AG et UDB AG, Berne
- Président du Conseil d'administration de Bubenberg Druck- und Verlags-AG, Berne

**Richard Widmer**

Citoyen suisse, né le 8.2.1956; licencié en sciences politiques  
Au CA depuis le 19.4.2000

**Carrière**

- Depuis 2011, conseiller indépendant pour entreprises, autorités et associations
- 1989–2011, directeur de la Fondation Adullam, Bâle
- 1987–1989, assistant à la Direction générale Coopérative Migros, Bâle
- 1983–1987, collaborateur universitaire au bureau pour la coordination de la planification de Bâle-Ville, Bâle

**Autres activités et groupements d'intérêt**

- Membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président Verband Basler Alters- und Pflegeheime, Bâle
- Membre de la présidence Evangelisch-reformierte Kirchgemeinde Thomas, Bâle

**Comité du Conseil d'administration**

Ralph Lewin, présidence  
Hans Peter Kunz  
Richard Widmer

**Comité d'audit du groupe**

Richard Widmer, présidence  
Jan Goepfert  
Markus Lehmann  
Andreas Sturm

**Comité de rémunération et de nomination**

Ralph Lewin, présidence  
Andreas C. Albrecht  
Irene Kaufmann



Direction générale, de gauche à droite: Yves Grüter, Sandra Lienhart, Andreas Waespi

# Direction générale (au 31.12.2012)

## **Andreas Waespi, président de la Direction générale et responsable du département Présidence**

Citoyen suisse, né le 31.7.1961; diplôme d'expert en économie bancaire et diplômé de la Swiss Banking School

A la DG depuis le 1.12.2005

### **Carrière**

- Depuis 2005, président de la Direction générale et responsable département Présidence Banque Coop SA, Bâle
- 1996–2005, membre de la Direction générale, responsable Clientèle privée, depuis 2004 vice-président de la Direction générale; Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- 1977–1995, Banque Populaire Suisse, en dernier lieu responsable Succursales région Est, Zurich

### **Autres activités et groupements d'intérêt**

- Vice-président de la Direction du groupe Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président du Conseil d'administration Swisscanto Holding SA, Berne
- Président Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président Fondation de libre passage de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président Fondation de prévoyance 3<sup>e</sup> pilier Banque Coop SA, Bâle
- Président Fondation de libre passage 2<sup>e</sup> pilier Banque Coop SA, Bâle
- Président Conseil de fondation Pro Senectute beider Basel, Bâle

## **Sandra Lienhart, vice-présidente de la Direction générale et responsable du département Distribution**

Citoyenne suisse, née le 26.5.1966; employée de commerce

A la DG depuis le 1.7.2004

### **Carrière**

- Depuis 2004, membre de la Direction générale et responsable département Distribution Banque Coop SA, Bâle
- 2002–2004, membre de la direction, responsable région Zurich-Nord; Credit Suisse, Zurich
- 2001–2002, membre de la direction, responsable de succursale; Credit Suisse, Oerlikon
- 2000–2001, membre de la direction, responsable Clientèle individuelle région Zurich-Nord; Credit Suisse, Zurich

- 1998–2000, fondée de pouvoir, responsable de succursale; Credit Suisse, Kloten
- 1996–1998, fondée de pouvoir, responsable d'équipe Clientèle individuelle; Crédit Suisse, Schwerzenbach
- 1994–1996, fondée de pouvoir, responsable Clientèle commerciale; Crédit Suisse, Wetzikon

### **Autres activités et groupements d'intérêt**

- Depuis le 1.7.2008, membre de la Direction du groupe Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Membre du Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance 3<sup>e</sup> pilier Banque Coop SA, Bâle
- Membre du Conseil de fondation de la Fondation de libre passage 2<sup>e</sup> pilier Banque Coop SA, Bâle
- Administratrice Nestor Consulting AG, Winterthur
- Membre du Conseil de fondation Swiss Cancer Foundation, Zoug

## **Yves Grütter, responsable du département Crédits et production**

Citoyen suisse, né le 23.10.1960; certificat de maturité type C

A la DG depuis le 1.10.2010

### **Carrière**

- Depuis 2010, membre de la Direction générale et responsable du département Crédits et production Banque Coop SA, Bâle
- 2004–2010, responsable service Clientèle immobilier et, depuis 2007, responsable-adjoint département Clientèle commerciale et institutionnelle; Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- 1992–2004, responsable équipe Clientèle commerciale; Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- 1987–1992, conseiller Clientèle commerciale; Union de Banques Suisses, Bâle
- 1986–1987, stage commercial pour titulaires d'un diplôme supérieur; Union de Banques Suisses, Bâle

### **Autres activités et groupements d'intérêt**

- Membre du Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Membre du Conseil de fondation de la Fondation de libre passage de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle

Les membres de la Direction générale n'exercent aucune fonction durable de direction ou de conseil pour d'importants groupes d'intérêt suisses ou étrangers, ni de fonction publique ou politique.

# Direction

## **Membres de la direction nommés au cours de l'exercice 2012**

Rolf Hänggi  
Christian Mayor  
Helmut Pergher  
Peter Schmid  
Pierre-André Stoudmann  
Daniel Wälti

## **Membres de la direction (au 31.12.2012)**

### **a) Département Présidence**

Stephan Berglas  
Doris Carnot  
Henrik Grethe  
Andreas Hinck  
Rolf Konrad  
Daniel Scheidegger  
Karl Schmid  
Otmar Thaler  
Yvonne Vultier  
Natalie Waltmann  
Niklaus Wegmann

### **b) Département Distribution**

#### **Siège principal**

Henriette Hofmann  
Anja Roberta Peter

#### **Régions**

Fabio Battaglioni  
Eric P.-E. Bonvin  
Stefan Brüggen  
Daniel Burlon  
Paolo Buzzi di Marco  
Leandro Cicolecchia  
Eric Dreyfuss  
Gaspar Fente  
Stefano Giulieri  
Olivier Gloor  
Stephan Gloor  
Jörg Guggisberg  
Hans A. Haessig  
Roland Hauri  
Peter Hofer  
Meinrad Hueber  
Andreas Huegin  
Peter-Andreas Hurni  
Thierry Jaquier  
Urs Jergen  
Bruno Jordi  
Felix Jost  
Gregor Kälin  
Horst Kämpfen  
Heinz Kuhn  
Reto Kühnis  
Jacqueline Küttel-Morgenthaler  
François Martenet  
Christian Mayor  
Roland Meichelböck  
Christian Mossu  
Markus Müller  
Helmut Pergher  
Barbara Pichler  
René Rogalla  
Gianfranco Rossi  
Max Rüegg  
Ralph Rüegg  
Daniel Rüegger  
Claudia Ruf Bopp  
Peter Schmid

### **Beat Schmidhauser**

Roger Schmidhauser  
Jürgen Staab  
Pierre-André Stoudmann  
Achim Strohmeier  
Beat Sutter  
Claude Taurian  
Jürg Umhang  
Luigi Urbani  
Urs Vondrasek  
Josef Walser  
Daniel Wälti  
Claudio Weber  
Fabian Wetter  
Hansueli Züllig  
Andreas Zumbrunnen

### **c) Département Crédits et production**

Michael Albrecht  
Dominik Frutig  
Thomas Grüdl  
Rolf Hänggi  
Jürgen Hunscheidt  
Stefan Keller  
Pascal Kramer  
Thomas Rüdin  
Markus Weiland

# Organigramme (au 31.12.2012)



# Organigramme (valable à partir du 1.1.2013)



# Corporate governance

En vertu de la «Directive concernant les informations relatives à la Corporate governance» promulguée par la SIX Swiss Exchange SA et entrée en vigueur au 1.7.2009, nous publions ci-après des précisions sur la direction et le contrôle à l'échelon le plus élevé de la Banque Coop SA (ci-après Banque Coop).

Certaines informations devant être publiées conformément à cette directive figurent aussi dans d'autres parties du présent rapport de gestion. Le cas échéant, un renvoi au passage correspondant est effectué. La numérotation des informations ci-après est calquée sur celle de l'annexe à la directive.

## 1. Structure du groupe et actionnariat

### 1.1 Structure du groupe

La Banque Coop ne dispose pas de structure de groupe. Elle est une société anonyme sise à Bâle, cotée au segment principal de la SIX Swiss Exchange (n° de valeur: 1811647 / ISIN: CH0018116472). Avec une part au capital et aux droits de vote de 57,6% (2011: 57,6%), la Banque Cantonale de Bâle est le principal actionnaire. La Banque Coop fait partie du cercle de consolidation de la Banque Cantonale de Bâle. Sur le plan opérationnel, la Banque Coop intervient comme banque universelle présente sur l'ensemble du territoire suisse. Ses activités se concentrent sur le suivi des segments Clientèle privée, Clientèle placements, Clientèle commerciale et Négoce pour le compte de la clientèle conformément à l'aperçu y afférent à la page 106 du présent rapport de gestion.

Les principales participations non consolidées figurent à l'annexe aux comptes annuels à la page 92 du rapport de gestion. Des informations supplémentaires sur la Banque Coop se trouvent à la première page de couverture et l'organigramme présentant la structure de l'institut à la page 55.

### 1.2 Actionnaires importants

En vertu de la Loi suisse sur les bourses (art. 20 LBVM), toute personne physique ou morale qui directement, indirectement ou de concert avec des tiers détient des actions d'une société cotée en Suisse est tenue de déclarer à la société et aux bourses lorsque sa participation atteint, dépasse ou descend en dessous des seuils de 3%, 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33⅓%, 50% ou 66⅔% des droits de vote, qu'elle soit habilitée à en faire usage ou non. Durant l'exercice sous revue, aucune annonce en ce sens n'est parvenue à la Banque Coop.

Au 31.12.2012, la Banque Cantonale de Bâle détenait une part de 57,6% des droits de vote et la société coopérative Coop (ci-après Coop) une part de 10,4%. Par ailleurs, au 31.12.2012, la Banque Coop comptait dans son portefeuille de titres destinés au négoce et dans les immobilisations financières des propres actions pour 4,3% des droits de vote. La Banque Cantonale de Bâle, Coop et la Banque Coop sont considérées comme un groupe au sens de l'art. 15 OBVM. La Banque Cantonale de Bâle et Coop constituent un groupe d'actionnaires lié par des conventions de vote au sens de l'art. 20 LBVM. Au 31.12.2012, il détenait une part de 68,0% des droits de vote (2011: 68,0%) dans la Banque Coop. Entre la Banque Cantonale de Bâle et Coop, il existe un pacte d'actionnaires daté de décembre 1999, dans lequel ils s'expriment sur l'exercice des droits de vote.

La relation entre la Banque Cantonale de Bâle et la Banque Coop est qualifiée de relation de groupe. Les détails sur les rapports de propriété se trouvent à la page 98 de l'annexe aux comptes annuels dans le tableau «Actionnaires importants de la Banque Coop».

### 1.3 Participations croisées

Il n'existe pas de participations croisées.

## 2. Structure du capital

### 2.1 Capital

Au 31.12.2012, le capital-actions de la Banque Coop reste inchangé à CHF 337,5 millions.

### 2.2 Indications spécifiques concernant le capital autorisé et conditionnel

Au 31.12.2012, il n'existe ni capital autorisé ni capital conditionnel.

### 2.3 Modifications du capital

Le capital-actions n'a subi aucune modification au cours des trois derniers exercices. La modification des fonds propres des trois derniers exercices figure à la page 98 de l'annexe au présent rapport de gestion dans le tableau «Justification des capitaux propres».

### 2.4 Actions et bons de participation

Le capital-actions de la Banque Coop atteint CHF 337,5 millions et est réparti en 16 875 000 actions au porteur entièrement libérées à la valeur nominale de CHF 20.– chacune. Chaque action est rattachée au droit de participation, au droit de percevoir un dividende ainsi qu'à d'autres droits ne pouvant pas être retirés de par la loi.

Chaque action donne droit à une voix. La totalité des actions est titrisée dans un certificat global durable. Sur la base de ce certificat global, des titres intermédiaires peuvent être créés dans le sens de la Loi sur les titres intermédiaires. Les actionnaires n'ont pas droit au tirage et à la livraison d'actions physiques ou de certificats d'actions. La Banque Coop n'a pas de bons de participation en circulation.

## 2.5 Bons de jouissance

La Banque Coop n'a pas émis de bons de jouissance.

## 2.6 Restrictions de transfert et inscription de «nominees»

Il n'existe pas d'actions nominatives, raison pour laquelle aucune restriction de transfert ni restriction relative à l'inscription de «nominees» n'a été définie.

## 2.7 Emprunts convertibles et options

La Banque Coop n'a émis aucun emprunt convertible, ni aucune option sur ses propres actions.

## 3. Conseil d'administration (CA)

### 3.1 Membres du CA

Les membres du CA figurent au chapitre «Conseil d'administration», avec mention du nom, de la nationalité, de la formation et de la situation professionnelle (pages 47 ss).

Le Conseil d'administration se compose exclusivement de membres non exécutifs. Aucun de ses membres n'exerce de tâches de direction opérationnelle dans la Banque Coop. De même, au cours des trois exercices précédant la période sous revue, aucun membre du CA n'appartenait à la direction de la Banque Coop. Sans exception, les membres du CA n'entretiennent pas de relations d'affaires personnelles essentielles avec la Banque Coop.

### 3.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Les autres activités et groupements d'intérêt des membres du CA figurent au chapitre «Conseil d'administration» (pages 47 ss).

### 3.3 Election et durée du mandat

L'Assemblée générale désigne les membres du CA par une élection de renouvellement global. Parmi ses membres, le CA nomme le président. Le mandat s'étend sur quatre ans. Les membres du CA peuvent être révoqués en tout temps par l'Assemblée générale. La der-

nière élection de renouvellement global s'est déroulée le 24.3.2009. Chaque membre du CA a été élu séparément. Il n'existe pas de restriction de la durée du mandat. Au 31.12.2012, le CA se composait de dix membres. La date de la première élection des différents membres au CA figure au chapitre «Conseil d'administration» (pages 47 ss). Tous les membres sont élus jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2013.

## 3.4 Organisation interne

Les personnes membres des organes mentionnés ci-après se trouvent aux pages 47 ss du chapitre «Conseil d'administration».

Le CA assume la direction suprême de la Banque Coop ainsi que la surveillance et le contrôle de la DG. Il se réunit sur invitation du président aussi souvent que les affaires l'exigent, toutefois au moins une fois par trimestre. Participant généralement aux réunions les membres de la DG avec fonction consultative. Lors du traitement d'affaires concernant la révision, comme le traitement des rapports de la révision interne ou de l'organe de révision externe, le responsable de l'Inspectorat du groupe et le réviseur en chef de l'organe de révision externe participent avec fonction consultative à la réunion du CA. En fonction du type d'affaires à traiter, d'autres personnes avec fonction consultative participent éventuellement à ces réunions. Lors du traitement d'affaires concernant le système de rémunération, la consultation et la prise de décision au sein du CA se déroulent en règle générale en présence du président de la Direction générale et du responsable du Centre de compétences RH. Les affaires concernant le CA, en particulier la fixation des rémunérations et l'évaluation des membres du CA, sont traitées au sein du CA sans la présence de collaborateurs de la Banque Coop. Généralement, le CA prend ses décisions sur la base d'un rapport et d'une demande de l'un de ses comités ou de la DG. Durant l'exercice sous revue, sept réunions se sont tenues à une fréquence plus ou moins constante. Conformément aux explications susmentionnées, les membres de la DG ont participé intégralement ou partiellement à toutes les séances; le responsable de l'Inspectorat du groupe a participé à deux séances du CA. La durée moyenne d'une réunion était de trois heures.

Le Comité du CA se compose du président ainsi que de deux membres supplémentaires du CA. Il est nommé par le CA pour un mandat de quatre ans, concomitant au mandat du CA. La présidence est assurée par le président du CA. Le Comité du CA se réunit sur invita-

tion du président aussi souvent que les affaires l'exigent. Les décisions sont prises usuellement sur la base d'un rapport et d'une demande de la DG ou d'une personne mandatée par cette dernière ou par le Comité du CA. Durant l'exercice sous revue, sept réunions se sont tenues, dont quatre ont eu lieu le même jour que les réunions du CA. A toutes les séances ont participé le président de la DG ou son suppléant ainsi que le membre de la DG responsable du département Crédits & services. Il n'a été fait appel à aucun conseiller externe. La durée moyenne d'une réunion était d'une heure et demie.

Le Comité du CA dispose des compétences suivantes:

- approuver des crédits selon le règlement des compétences de crédit;
- réceptionner les informations sur des événements importants influant notamment sur la marche des affaires, sur des financements d'envergure particulière ainsi que sur les adaptations essentielles dans le domaine des conditions;
- prendre des décisions concernant les prêts aux organes selon la réglementation des compétences;
- prendre des décisions concernant la tenue de procès relevant du droit civil liés à un risque de perte supérieur à CHF 1 million.

Le Comité du CA a délégué à la DG une partie de ses compétences de crédit.

Après approbation par la FINMA, le CA a confié les tâches du *Comité d'audit* au Comité d'audit de la Banque Cantonale de Bâle. Pour tout ce qui a trait à la désignation, à l'organisation, à la subordination, aux tâches et aux attributions, c'est le cahier des charges du Comité d'audit du groupe BKB qui est applicable. Le Comité d'audit se compose de trois membres au moins. Deux appartiennent au Conseil de banque de la maison mère Banque Cantonale de Bâle ou au CA d'une société du groupe figurant dans le cercle de consolidation de la BKB. Le Comité d'audit et son président sont désignés par le Conseil de banque de la BKB pour une durée de quatre ans. Le président du CA de la Banque Coop ne fait pas partie du Comité d'audit. Les membres du Comité d'audit disposent de connaissances et d'expériences appropriées dans le domaine de la finance et de la comptabilité, mais aussi sont familiarisés avec les tâches des réviseurs internes et externes tout comme avec les principes de base d'un système de contrôle interne.

Le Comité d'audit se réunit sur invitation de son président. Participant généralement à ces réunions le révi-

seur en chef de l'organe de révision bancaire externe ainsi que le responsable de l'Inspectorat du groupe ou son suppléant. D'autres personnes peuvent également être conviées si besoin. L'organe de révision et l'Inspectorat du groupe ont l'obligation de fournir l'intégralité des renseignements au Comité d'audit. Les membres de ce Comité reçoivent l'ensemble des informations et documents nécessaires à la réalisation de leurs tâches, notamment la totalité des rapports de révision de l'organe de révision et de l'Inspectorat du groupe, qui sont établis dans les plus brefs délais à l'occasion des réunions du Comité d'audit. En règle générale, au moins cinq réunions sont prévues chaque année, et des réunions supplémentaires peuvent être convoquées en cas de besoin et si les membres du Comité le jugent nécessaire. Durant l'exercice sous revue, onze réunions se sont tenues à une fréquence plus ou moins constante. La durée moyenne d'une réunion était de deux à trois heures. Il n'a pas été fait appel à des conseillers externes. Le président du Comité d'audit informe verbalement le CA de la tenue des réunions et des conclusions émises lors des réunions du CA qui suivent les réunions du Comité d'audit. Une fois par an, après avoir traité les rapports de révision relatifs à l'audit prudentiel et ceux concernant l'audit des comptes annuels de l'exercice précédent, le Comité d'audit dresse un rapport écrit. Il soutient le CA de la Banque Coop dans l'exécution de ses obligations de surveillance.

Au niveau du groupe, il soutient le Comité du groupe de la BKB dans le cadre de ses obligations de surveillance. Le Comité d'audit doit remplir les missions et obligations suivantes:

- surveiller et évaluer l'efficacité de l'organe de révision et de la révision interne ainsi que leur collaboration;
- surveiller et évaluer le contrôle interne;
- surveiller et apprécier l'intégrité des clôtures financières.

Le Comité d'audit ne dispose pas de pouvoir de directive direct vis-à-vis de l'organe de révision et de l'Inspectorat du groupe. Il est habilité, dans le cadre de ses missions, à attribuer des mandats en concertation avec le président du CA.

Le *Comité de rémunération et de nomination (CRN)* se compose du président ainsi que de deux autres membres du CA. Il est nommé par le CA pour un mandat de quatre ans concomitant au mandat du CA. La présidence est assurée par le président du CA. Ce dernier se retire des

débats lorsque le CRN traite et décide de la rémunération du président du CA et prépare les propositions y relatives à l'attention du CA. Par principe, les membres de la DG ne participent pas aux réunions du Comité de rémunération et de nomination; si nécessaire, le président de la DG ainsi que le responsable du Centre de compétences RH sont invités comme personne amenée à fournir des renseignements. Durant l'exercice sous revue, une réunion s'est tenue en janvier, mai et décembre. La durée moyenne d'une réunion était d'une heure et demie. Pour ces réunions, il n'a été fait appel à aucun conseiller externe. Le CRN a pour tâche de préparer les dossiers en cas de questions relevant des ressources humaines et de la rémunération, puis d'établir un compte rendu à l'attention des instances compétentes, mais aussi de déposer les demandes correspondantes. Le CRN dispose en partie de compétences décisionnaires. Parmi ses attributions figurent en particulier:

- préparer et remettre la demande relative à la composition du CA et à la répartition des tâches au sein de cet organe;
- remettre la demande au CA concernant l'embauche et le renvoi du président et des membres de la DG;
- définir les conditions d'embauche, de salaire, de rémunération, de participation au bénéfice, de forfaits pour frais mais aussi la réglementation relative à la caisse de pension du président et des membres de la DG;
- définir les salaires de base individuels, les forfaits pour frais et les rémunérations variables des collaborateurs dont la rétribution totale pour un exercice donné est susceptible d'excéder CHF 300 000;
- remettre la demande au CA concernant la rémunération des membres du CA;
- définir les principes régissant les salaires, les rémunérations, les participations au bénéfice ainsi que les réglementations de la caisse de pension des autres organes et des employés;
- procéder à d'éventuels ajustements de la rétribution variable en tenant compte de la pérennité du résultat obtenu et des risques courus;
- décider de la suppression éventuelle des rémunérations différées;
- autoriser le versement de primes informelles dès lors que le montant total de celles-ci est compris entre CHF 100 000 et CHF 1 million;
- autoriser au cas par cas des indemnités de départ supérieures à CHF 50 000;
- établir un commentaire sur le rapport relatif à la rémunération à l'intention du CA.

### 3.5 Réglementation des compétences

Le *Conseil d'administration* dispose des compétences suivantes:

- arrêter les règlements nécessaires pour l'organisation de l'entreprise ainsi que les délimitations de compétences, en particulier le règlement d'organisation et de gestion;
- fixer les principes pour la comptabilité et le plan financier;
- nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion, élire et révoquer l'organe de révision bancaire, déterminer le président de la DG;
- attribuer le droit de signature collective aux membres du CA et à d'autres personnes ayant droit de signature à inscrire au *Registre du commerce*;
- établir le rapport de gestion, préparer l'Assemblée générale et exécuter ses décisions;
- décider par rapport à la détermination de l'augmentation du capital-actions et de modifications des statuts qui s'en suivraient;
- décider de l'augmentation du capital-actions dans le cadre de ses compétences;
- décider de la stratégie de l'entreprise ainsi que des questions fondamentales de la politique commerciale;
- créer et supprimer les succursales devant être inscrites au *Registre du commerce*;
- fixer l'organisation structurelle générale de la banque;
- promulguer la vision de l'entreprise et définir la politique d'affaires;
- décrire les activités dans le cadre du but statutaire;
- décider de la planification à moyen et à long terme;
- approuver les budgets annuels;
- définir la politique en matière de risques;
- ordonner des mesures et des rectifications en cas de divergences par rapport à la loi, aux ordonnances et aux réglementations en vigueur;
- élire les membres du Comité du CA et d'éventuels autres comités, élire le président et les membres du *Conseil d'audit*, désigner le président de la DG ainsi que son suppléant;
- décider des rémunérations des membres du CA;
- décider de la fondation, de l'achat, de la vente et de la liquidation de sociétés affiliées ainsi que de l'achat et de la vente de participations directes ou indirectes au capital-actions d'autres sociétés selon la réglementation des compétences;
- décider d'engagements en lien avec des immeubles destinés à l'exploitation en vertu de la réglementation des compétences;
- décider de projets dont les coûts globaux dépassent CHF 1 million;

- décider d'activités dans des branches similaires à la banque ou ayant un lien avec l'activité en tant que banque universelle;
- décider de crédits aux organes selon la réglementation des compétences;
- réaliser une évaluation des risques selon CO art. 663b, chiff. 12;
- ordonner des mesures pour la conception du Système de contrôle interne (SCI);
- prendre connaissance et traiter les comptes annuels, le rapport de gestion, les clôtures trimestrielles et semestrielles;
- prendre connaissance et traiter les rapports établis par l'organe de révision externe agréé relatifs à l'audit prudentiel et à l'audit des comptes annuels;
- prendre connaissance du rapport annuel de l'organe de révision agréé;
- surveiller les risques cumulés;
- contrôler le respect de la vision de l'entreprise, de la politique d'entreprise, de la planification, des objectifs et des budgets sur la base des comptes rendus périodiques de la DG;
- définir chaque année des valeurs de référence permettant de fixer les rémunérations dans le cadre de l'approbation du budget de l'année suivante;
- autoriser le versement de primes informelles dès lors que le montant total de celles-ci excède CHF 1 million;
- approuver le rapport de rémunération du Comité de rémunération et de nomination.

La DG, pour sa part, est l'organe de gestion des affaires et traite les affaires sous sa propre responsabilité, dans la mesure où elle n'est pas limitée par les statuts, règlements et décisions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ou du CA. Elle soumet une demande au CA concernant les affaires à traiter et exécute les décisions du CA et du Comité du CA. La DG prend ses décisions selon le principe de la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, la voix du président compte double et, en cas de présence de deux membres uniquement de la DG, la décision doit être prise à l'unanimité. Les décisions de routine peuvent être prises par voie de circulation. Dans ce cas, la majorité des voix de toute la DG est requise.

La DG a notamment les compétences suivantes:

- soumettre au CA les propositions relatives à l'organisation générale de l'exploitation, ainsi que celles se rapportant à des opérations particulières dépassant le cadre de ses propres compétences;

- informer régulièrement le CA sur la marche des affaires, elle lui présente les comptes annuels, le rapport annuel, les clôtures trimestrielles et semestrielles et prépare le rapport de gestion, compte rendu à l'attention de la Banque nationale, de l'Autorité de surveillance des marchés financiers et d'autres entités;
- édicter les règlements et instructions indispensables à la marche des affaires;
- créer une organisation interne, permettant la réalisation des objectifs et garantissant un contrôle interne suffisant;
- élaborer la politique d'affaires ainsi que la planification à moyen et à long terme à l'attention du CA; élaborer les objectifs et les budgets annuels;
- définir les principes des relations publiques et de l'entretien des relations avec le public;
- respecter les lois, ordonnances et autres réglementations et veiller à leur mise en œuvre; exécuter les décisions du CA, des comités permanents du CA et d'éventuels autres comités;
- octroyer des crédits et contracter des engagements conditionnels dans le cadre du règlement Compétences de crédit;
- se procurer les fonds nécessaires, en particulier en émettant des emprunts obligataires normaux et de rang subordonné, mais aussi des emprunts convertibles et à option;
- décider de la fondation, de l'achat, de la vente et de la liquidation de filiales, mais aussi de l'achat et de la vente de participations directes ou indirectes au capital social d'autres sociétés selon la réglementation des compétences;
- décider d'opérations par engagement en lien avec les immeubles de la banque selon la réglementation des compétences;
- décider de projets dont les coûts ne dépassent pas CHF 1 million;
- décider la tenue de procès relevant du droit civil liés à un risque de perte inférieur à CHF 1 million;
- octroyer le droit de signature collective à des ayants droit de signature ne devant pas être inscrits au Registre du commerce.

### 3.6 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la DG

A chaque séance, le CA est informé par la DG de la situation actuelle en matière de patrimoine, de finance et de revenu, mais aussi sur les activités essentielles de la DG, sur les événements significatifs et sur les thèmes actuels. Tous les procès-verbaux des séances de la DG sont envoyés au président du CA et au responsable de

l'Inspectorat du groupe. En dehors du rythme des séances, les autres membres du CA peuvent, dans le cadre de leur obligation de surveillance et de contrôle, en tout temps exiger de la DG, par le biais du président du CA, des comptes rendus ainsi que des renseignements oraux ou écrits sur l'ensemble des questions techniques et ayant trait à la conduite de la banque. A l'occasion des séances du CA, la clôture mensuelle est présentée. Tous les trimestres, un rapport détaillé établi par le controlling est traité. Il comporte des informations à la fois quantitatives (sous forme de tableaux) et qualitatives (dans le cadre d'un commentaire pertinent) sur le bilan, les opérations hors bilan, le compte de résultat, les chiffres clés en vue de la composition et de la répartition géographique des avoirs gérés (actifs sous gestion) et du net new money, mais aussi sur les statistiques bancaires (notamment sur les fonds propres déclarés [degré de couverture, ratio Tier 1, ratio Tier 2, leverage ratio], les réserves minimales, les liquidités, les prescriptions en matière de gros risque et le passif cumulé), et aussi les évolutions spécifiques aux produits du côté de l'actif comme du passif (notamment le volume et le type de couverture prévus pour les prêts à la clientèle ainsi que le développement et l'offre de produits dans le domaine des fonds des clients) ainsi que la progression des projets stratégiques de la banque. Parallèlement, le rapport du controlling, qui fait partie intégrante de ces rapports trimestriels, comporte tous les renseignements utiles sur la conception du système de gestion des risques et sur l'exposition actuelle de la banque aux risques. Ces derniers doivent être répartis en risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel. Les rapports du controlling au 31 mars et au 30 septembre comportent par ailleurs les éléments clés du Compliance Reporting.

De surcroît, le Comité d'audit de la Banque Cantonale de Bâle intervient comme Comité d'audit indépendant. Il soutient le CA de la Banque Coop dans l'accomplissement de ses obligations de surveillance et de contrôle, établit des comptes rendus directement à l'attention du CA et dispose d'un droit illimité à l'audit et à l'information au sein de la banque (cf. page 59). Une fois par an, le Comité d'audit traite du compte rendu rédigé par l'unité d'organisation Contrôle du risque, consacré surtout aux risques du marché ainsi qu'aux risques inhérents aux crédits et aux objets dans le portefeuille hypothécaire. De surcroît, chaque année, l'unité d'organisation Droit & compliance fournit au Comité d'audit un compte rendu sur l'évaluation du risque de compliance et sur ses activités. Cette unité d'organisation

intervient aussi comme service de lutte contre le blanchiment de capitaux. Le Comité d'audit informe en conséquence le CA lors des séances du CA de mai et décembre.

Après accord par la FINMA, le CA a confié les tâches de la révision interne à l'Inspectorat du groupe de la Banque Cantonale de Bâle. Concernant l'organisation, la subordination, les tâches et les attributions, mais aussi les comptes rendus, c'est le règlement relatif à l'Inspectorat de la BKB qui fait foi. Il est indépendant de la DG et agit selon les directives du président du CA. Il vérifie le respect des prescriptions et directives légales, statutaires et réglementaires, le fonctionnement de l'organisation tout comme de l'ensemble du système d'information et de comptabilité, y compris l'informatique, pour ce qui a trait à la sécurité, à la complétude, à l'utilité et à la rentabilité. Les vérifications et les comptes rendus s'effectuent en conformité avec les standards de la profession. L'Inspectorat soumet les rapports de révision au président du CA ainsi qu'aux membres du Comité d'audit. Par ailleurs, il établit un rapport d'activité trimestriel à l'attention du président du CA et du Comité d'audit. L'Inspectorat du groupe coordonne ses activités avec l'organe de révision externe.

#### 4. Direction générale (DG)

##### 4.1 Membres de la DG

La DG se compose du président de la DG (CEO) et de deux membres supplémentaires, subordonnés au CEO. Chacun dirige un département. Les membres de la DG figurent au chapitre «Direction générale» (page 53) avec mention du nom, de la nationalité, de la fonction, de la formation, de la carrière professionnelle et des autres activités essentielles précédentes exercées au sein de la Banque Coop.

##### 4.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Des informations sur les autres activités et groupements d'intérêt des membres de la DG se trouvent au chapitre «Direction générale» (page 53).

##### 4.3 Contrats de management

Hormis les accords sur la qualité des services (SLA) conclus au niveau du groupe avec la Banque Cantonale de Bâle portant sur les activités externalisées, il n'existe pas de contrats de management avec des sociétés ou des personnes au sein ou en dehors du groupe BKB.

## 5. Rémunérations, participations et prêts

La politique de rétribution de la Banque Coop vise, à long terme, un succès durable. Elle a pour objectif d'attirer et de fidéliser des personnalités dirigeantes chevronnées et hautement qualifiées, moyennant la reconnaissance et la récompense d'excellentes prestations. La structure et le montant de la rétribution doivent être en adéquation avec la politique de la Banque Coop en matière de risques et favoriser la prise de conscience des risques. Le montant de la rétribution globale et les modalités d'embauche sont déterminés par la fonction du membre du CA ou de la DG en question.

Les membres du CA et de la DG exercent une influence prépondérante sur le résultat de l'exercice et, partant, sur la valeur à moyen et à long terme de l'entreprise. C'est la raison pour laquelle le CA perçoit une partie de la rétribution globale et la DG une partie significative de la rétribution variable sous forme d'actions de la Banque Coop bloquées pendant cinq ans. Le prix d'émission des actions est par principe défini par le cours boursier au moment de l'attribution, ce qui correspond au cours boursier de l'action le jour de l'information des collaborateurs. Toutefois, afin de tenir compte économiquement du délai de blocage, l'émission des actions a lieu à un prix réduit par rapport au cours boursier. Dans ce contexte, les réglementations y relatives des autorités fiscales sont respectées. Le prix d'émission des actions pour l'exercice 2012 s'inscrivait à CHF 40,30 (2011: CHF 46,26).

### 5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation Conseil d'administration

Sur mandat du CRN, le CA a édicté un règlement régissant les rémunérations des membres du CA, dans lequel est déterminé le montant des différents éléments de la rétribution globale spécifique à la fonction. Le montant de ces éléments est fixé par le CA. Il a été réévalué pour la dernière fois le 8 mars 2012 par le CA.

Les membres du CA perçoivent une rétribution globale spécifique à la fonction. Elle se compose d'une rémunération en espèces sous forme d'un forfait pour l'exercice de la fonction, de jetons de présence, d'un forfait pour frais et d'indemnités pour déplacements, tout comme de l'attribution d'un nombre fixe d'actions de la Banque Coop bloquées pendant cinq ans. Le forfait pour l'exercice de la fonction est payé tous les trois

mois à la fin du trimestre. Le forfait fixe annuel pour frais correspond à 5% du forfait pour l'exercice de la fonction, de la valeur d'attribution d'un nombre fixe d'actions de la Banque Coop et des jetons de présence. Le président du CA touche par ailleurs un forfait d'infrastructure. Les membres du CA ont droit aux conditions spéciales pour les opérations bancaires, usuellement octroyées aux collaborateurs de la banque. Aucuns honoraires, ni aucunes rétributions supplémentaires ne sont distribués. Il n'existe pas de programmes d'options. Aucune composante de rémunération variable n'est versée aux membres du CA.

Les rétributions pour les activités dans le cadre des organes du groupe (Comité d'audit du groupe et Conseil de fondation de la Caisse de pension de la Banque Cantonale de Bâle) sont désormais réglées exclusivement et définitivement par les organes compétents de la Banque Cantonale de Bâle. Le versement est effectué par la Banque Cantonale de Bâle; la Banque Coop SA n'attribue pas de rétribution supplémentaire pour ce type d'activités. En 2012, aucune prestation en nature n'a été perçue.

## Rémunération des membres du Conseil d'administration

En vertu de la directive SIX, toutes les rémunérations sont comptabilisées durant l'exercice au cours duquel elles se produisent. Le montant global des rémunérations comprend les rémunérations en espèces, les prestations en nature tout comme les cotisations de l'employeur à l'AVS ou à des assurances sociales étaétiques similaires.

Les éventuels paiements en lien avec la dissolution d'un mandat sont à prendre en considération dans la période durant laquelle la fonction d'organe a été dissoute.

	Honoraires <sup>1)</sup> Actions Banque Coop <sup>2)</sup>	Rémunéra- tions en CHF	Prestations en nature en CHF	Rémunéra- tion brute totale en CHF	Dépenses en faveur des assurances sociales en CHF	<b>Total charges personnel</b> en CHF	Sécurités/ prêts/ crédits en CHF
Lewin Ralph (président)	171 500	12 090	0	183 590	11 508	<b>195 098</b>	
Kaufmann Irene (vice-présidente) <sup>4)</sup>	55 000	4 836	0	59 836	740	<b>60 576</b>	
Albrecht Andreas <sup>3)</sup>	43 000	3 224	0	46 224	0	<b>46 224</b>	
Keller Christine	35 000	2 418	0	37 418	2 664	<b>40 082</b>	
Kunz Hans Peter	63 500	4 836	0	68 336	4 878	<b>73 214</b>	
Lehmann Markus	35 000	2 418	0	37 418	2 664	<b>40 082</b>	
Meyer Erwin	37 404	2 418	0	39 822	1 228	<b>41 050</b>	
Ritter Markus	35 500	2 418	0	37 918	2 702	<b>40 620</b>	697 087
Von Felten Michael	36 540	2 418	0	38 958	2 702	<b>41 660</b>	800 000
Widmer Richard	63 500	4 836	0	68 336	4 878	<b>73 214</b>	
<b>Total CA 31.12.2012</b>	<b>575 944</b>	<b>41 912</b>	<b>0</b>	<b>617 856</b>	<b>33 964</b>	<b>651 820</b>	<b>1 497 087</b>
<b>Total CA 31.12.2011</b>	<b>587 683</b>	<b>47 411</b>	<b>0</b>	<b>635 095</b>	<b>32 478</b>	<b>667 572</b>	<b>3 937 892</b>

<sup>1)</sup> Forfait pour l'exercice de la fonction, jetons de présence, forfait pour frais et indemnités pour déplacements.

<sup>2)</sup> A la Banque Coop, il existe uniquement des actions au porteur; il n'existe ni droit de conversion, ni droit d'option. Le prix des actions réduit en raison du délai de blocage s'inscrivait à CHF 40,30 pour l'exercice 2012.

<sup>3)</sup> Paiement en faveur de Vischer AG, Bâle.

<sup>4)</sup> Paiement du forfait pour l'exercice de la fonction et du forfait pour frais en faveur de la Coopérative Coop, Bâle.

Aucune rémunération supplémentaire n'a été versée aux membres des organes. Aucune rémunération non conforme au marché n'a été versée à des personnes leur étant proches.

## Direction générale

Le 3.11.2011, le CA a édicté le règlement sur les rémunérations à verser aux collaboratrices et collaborateurs (règlement régissant les rémunérations). Ce dernier est entré en vigueur le 1.1.2012. Le CRN fixe individuellement les salaires, les rémunérations, les participations au résultat et les réglementations de la caisse de pension pour les membres de la DG et le règlement régissant les rémunérations approuvé par le CA et définissant le cadre décisionnel du CRN dans ce domaine. Il incombe au service du personnel de dresser chaque année un rapport relatif aux rémunérations en vue de mettre en œuvre le règlement susmentionné. Ce dernier est commenté par le CRN et présenté au CA pour approbation. Les membres de la DG ne participent pas aux réunions du CRN; si nécessaire, le président de la DG ainsi que le responsable du Centre de compétences RH sont invités aux séances du CRN comme personnes amenées à fournir des renseignements.

Les critères suivants sont particulièrement importants pour définir la rémunération:

- les exigences spécifiques à la fonction en matière de formation, d'expérience et de personnalité;
- la responsabilité;
- l'environnement de marché, c'est-à-dire que les rémunérations doivent être fixées de façon, d'une part, à recruter et à fidéliser les collaboratrices et collaborateurs adéquats dont l'entreprise a besoin et, d'autre part, à éviter les rétributions inutilement élevées et injustifiées dans le cadre de l'environnement de marché;
- les capacités, l'engagement et les objectifs individuels;
- le résultat de l'entreprise.

Les composantes de la rémunération sont les suivantes:

- le salaire de base et les forfaits pour frais;
- la rétribution variable;
- les prestations sociales légales et réglementaires;
- les prestations salariales accessoires telles que les rabais sur des produits de la Banque Coop, les contributions à la formation continue, les primes exceptionnelles, etc.

Le CRN détermine le montant du salaire de base ainsi que celui des forfaits pour frais conformément au règlement régissant les rémunérations. Pour ce faire, il se fonde sur les critères susmentionnés, qui sont consignés dans le règlement régissant les rémunérations. Le montant des salaires de base est réévalué en janvier

par le CRN. Les éventuelles adaptations consécutives ont pris effet à partir du mois d'avril 2012 comme pour les salaires de base des autres collaborateurs. Les membres de la DG ont droit à une voiture de service. Les rétributions, sous forme d'honoraires CA, perçues par les membres de la DG dans le cadre de l'exercice de mandats bancaires reviennent intégralement à la Banque Coop et sont inscrites dans le compte de résultat sous les produits ordinaires.

Le montant de la rétribution variable dépend de l'évolution du bénéfice brut et tient compte de la pérennité du résultat obtenu et de l'évolution des risques courus (notamment celle des risques liés aux crédits, au marché, aux correctifs de valeur, aux provisions et aux investissements prévus ou déjà réalisés), mais aussi d'autres évolutions spécifiques qui influent de façon notable sur les risques de procès et de liquidation, les risques en matière d'assurance et les risques opérationnels, les risques juridiques et les risques de conformité ainsi que les risques en matière de réputation. Pour procéder à cette évaluation, le CRN s'appuie sur un rapport de contrôle des risques établi à cette fin et peut obtenir des renseignements et des rapports complémentaires. Le montant de la rétribution variable dépend en outre de la fonction au sein de la DG ainsi que de la performance individuelle.

Ces objectifs de performance individuels ainsi que la pondération des différents éléments sont fixés individuellement pour le CEO par le président du CA et, pour les autres membres de la DG, par le CEO. Ils peuvent varier d'une année à l'autre. La pondération du bénéfice brut au 31 décembre 2012 est plus importante (près de 50%) dans le cas du CEO que pour les autres membres de la DG, pour lesquels les objectifs individuels de performance preminent (près de 70%). Concernant le CEO, les objectifs individuels sont calqués sur la stratégie de la banque (notamment croissance durable, discipline au niveau des coûts et gestion des risques). Pour les autres membres de la DG, les objectifs individuels de performance s'orientent sur des indicateurs spécifiques au département respectif, indicateurs sur lesquels le membre en question de la DG est effectivement en mesure d'influer. La rétribution variable fluctue selon l'évolution du bénéfice brut et la réalisation des objectifs fixés.

La rétribution variable des membres de la DG est fixée par le CRN au mois de janvier, après la clôture de l'exercice et la notification du résultat de l'entreprise au titre

dudit exercice. Elle est versée en avril. Elle doit être fonction du résultat économique à long terme de la Banque Coop et doit dépendre des évolutions futures et des risques. C'est pourquoi une partie de la rétribution variable correspond à une rémunération différée versée sous forme d'actions bloquées pendant une période donnée. Le CRN détermine le montant de la rétribution variable conformément au règlement régissant les rémunérations.

Pour l'exercice sous revue, la rétribution variable a correspondu à environ 36% de la rémunération globale (brute) du CEO et à environ 24% en moyenne de celle des autres membres de la DG.

Une partie de la rétribution variable est versée sous forme d'actions de la Banque Coop assorties d'un délai de blocage de cinq ans. Cette part varie selon l'échelon de fonction: elle s'élève à 35% pour le CEO et à 25% pour les autres membres de la DG. Cette part de la rétribution variable est en outre différée au 30 juin de la troisième année calendaire suivant l'exercice sur lequel porte la rétribution variable. A cette date, les actions sont virées indépendamment du délai de blocage de cinq ans, qui continue de courir jusqu'à son terme. Le versement de la rétribution peut être annulé en partie ou en intégralité si, pendant la période de différé:

- la banque enregistre une perte dans un domaine de responsabilité du membre de la DG concerné;
- des risques substantiels, qui n'étaient pas encore perceptibles lors de la fixation de la rétribution variable, deviennent clairement identifiables et rendent inapproprié le montant initialement défini;
- le membre de la DG concerné se rend coupable d'une grave violation de ses obligations;
- le contrat de travail est résilié par le collaborateur ou ce dernier fournit un motif valable de résiliation du contrat par l'employeur.

Par ailleurs, des cotisations de l'employeur correspondant à 20% de la rétribution variable du président et des autres membres de la DG sont versées dans le plan d'épargne de la caisse de pension. Il n'existe pas de programmes d'options. Aucune indemnité en cas de départ n'est payée et les contrats de travail de tous les membres de la DG s'accompagnent par principe d'un délai de préavis maximum de six mois.

Le règlement régissant les rémunérations fixe des montants maximums pour la rétribution globale (CHF 1 million) et la rétribution variable (CHF 500 000) d'une collaboratrice ou d'un collaborateur dans le cadre d'un exercice.

## Rémunérations des membres de la Direction générale

	Salaire fixe <sup>1)</sup> en CHF	Salaire variable en CHF	Rémunérations Actions Banque Coop (variable) <sup>2)</sup> en CHF	Prestations en nature Voiture <sup>3)</sup> en CHF	Rémunération brute totale en CHF	Dépenses en faveur des assurances sociales et institutions de prévoyance en CHF	Total charges de personnel en CHF	Sécurités/ prêts/ crédits en CHF
Personne percevant la rémunération la plus élevée (A. Waespi, CEO)	453 350	150 190	108 810	7 832	<b>720 182</b>	154 154	874 336	0
<b>Total Direction générale 31.12.2012 (A. Waespi, S. Lienhart, Y. Grüttner)</b>	<b>1 051 773</b>	<b>285 279</b>	<b>166 721</b>	<b>23 125</b>	<b>1 526 898</b>	<b>314 162</b>	<b>1 841 060</b>	<b>0</b>
Total Direction générale 31.12.2011 (A. Waespi, S. Lienhart, Y. Grüttner)	1 053 200	347 000	154 000	20 534	<b>1 574 734</b>	342 093	1 916 827	0
Crédit le plus élevé DG								0

<sup>1)</sup> Y compris fonctions de direction du groupe et frais forfaitaires.

<sup>2)</sup> A la Banque Coop, il existe uniquement des actions au porteur; il n'existe ni droit de conversion, ni droit d'option. Cette part de la rétribution variable sous la forme d'actions Banque Coop est considérée comme une rémunération différée jusqu'au 30 juin 2015. Ce n'est qu'après cette date que les actions seront transférées dans le dépôt du collaborateur concerné (cf. Corporate Governance, p. 66).

<sup>3)</sup> La part destinée à l'utilisation privée est décomptée comme élément du salaire.

Aucune rémunération supplémentaire n'a été versée aux membres des organes. Aucune rémunération non conforme au marché n'a été versée à des personnes leur étant proches.

## 6. Droits de participation des actionnaires

### 6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Il n'existe pas de restriction des droits de vote. Chaque actionnaire peut faire représenter ses actions à l'Assemblée générale moyennant procuration écrite par un tiers, un représentant dépositaire, un représentant d'organes de la société ou un représentant indépendant. Généralement, les élections et votations se font à main levée, à moins que le président ou 20 actionnaires ne demandent le scrutin écrit.

### 6.2 Quorums statutaires

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède à ses élections à la majorité absolue des voix recueillies, sans tenir compte des bulletins blancs et nuls et sous réserve des décisions figurant à l'art. 704 du Code suisse des obligations, pour lesquelles au moins deux tiers de voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominatives représentées sont requises. Il n'existe pas de réglementation divergente de cette prescription légale.

### 6.3 Convocation de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire se déroule usuellement dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice. Des Assemblées générales peuvent être convoquées par le CA ou, au besoin, par l'organe de révision. Un ou plusieurs actionnaires qui, ensemble, représentent au moins 10% du capital-actions ont le droit de demander par écrit et moyennant mention de l'objet à l'ordre du jour la convocation d'une Assemblée générale. La convocation de l'Assemblée générale est effectuée au moins 20 jours avant la date de la réunion par publication unique dans la «Feuille officielle suisse du commerce».

### 6.4 Inscriptions à l'ordre du jour

Dans un délai communiqué par le CA, les actionnaires qui ensemble représentent des actions pour une valeur nominale de CHF 100 000.– au moins peuvent demander par écrit l'inscription d'un objet à l'ordre du jour en formulant les demandes correspondantes. Le délai s'étend généralement sur 14 jours. La publication a lieu en règle générale trois mois avant l'Assemblée générale par publication dans la «Feuille officielle suisse du commerce».

### 6.5 Inscription au registre des actions

Il n'existe pas d'actions nominatives, raison pour laquelle aucun registre des actions n'est tenu.

## 7. Prise de contrôle et mesures de défense

### 7.1 Obligation de présenter une offre

Selon l'art. 6 des statuts, un acheteur d'actions de la société n'est pas tenu de présenter une offre publique d'achat conformément aux art. 22, 32 et 52 (clause «opting-out») de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM).

### 7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe pas de clauses relatives aux prises de contrôle dans les conventions et plans en faveur de membres du CA, de la DG ou d'autres cadres-dirigeants.

## 8. Organe de révision

L'organe de révision prévu par le droit des sociétés anonymes est élu tous les ans par l'Assemblée générale pour un mandat d'une année. L'institution de révision agréée, élue par le CA, doit établir un rapport annuel sur la vérification des comptes et un rapport sur l'audit prudentiel.

### 8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

La société Ernst & Young SA, Zurich, détient le mandat de révision depuis le 1.1.2007. Le responsable du mandat et réviseur en chef est depuis l'exercice 2011 Andreas Blumer, expert-comptable diplômé. En vertu de l'art. 730a du Code suisse des obligations, la durée du mandat du réviseur en chef est limitée à sept ans. Il ne peut reprendre le même mandat qu'après une interruption de trois ans.

### 8.2 Honoraires des réviseurs

Pour l'exercice 2012, les frais de révision de la Banque Coop, y compris TVA et frais, se sont élevés à CHF 509 702.– au total (2011: CHF 392 664.–). Les frais résultent exclusivement des prestations en lien avec la révision des comptes annuels et la révision stipulée par la Loi sur les banques.

### 8.3 Honoraires additionnels

Durant l'exercice sous revue, la société de révision externe n'a fourni aucune prestation de conseil supplémentaire. C'est le Comité d'audit qui décide de l'attribution de mandats supplémentaires ne relevant pas de l'audit. Il n'existe pas de réglementation concrète à ce sujet.

## 8.4 Instruments d'information de la société de révision externe

Le Comité d'audit est chargé de surveiller et d'apprécier l'efficacité de la société de révision externe. Par ailleurs, le Comité d'audit évalue les honoraires et l'indépendance de la société de révision externe et coordonne la planification annuelle du contrôle tout comme son ajustement entre la société de révision externe et l'Inspectorat du groupe. Outre les rapports standards «Analyse des risques/Stratégie d'audit», prévoyant le degré d'approfondissement ainsi que les points principaux de l'audit pour chaque risque essentiel d'audit et champ d'audit obligatoire, les principaux instruments d'information pour le Comité d'audit sont constitués par les deux rapports établis chaque année par la société de révision externe sur l'audit des comptes et l'audit prudentiel tout comme par les rapports de révision prévus par la Loi sur les banques, consacrés à un thème spécifique. Tous les rapports de la société de révision externe et de l'Inspectorat du groupe sont examinés en détail par le Comité d'audit. Pour évaluer la performance, les honoraires et l'indépendance, le Comité d'audit ne s'appuie pas sur un catalogue de critères concrets, mais se fie pour l'essentiel sur l'expérience professionnelle des différents membres, sur la qualité globale du travail de la société de révision externe ainsi que sur les commentaires informels des autorités de surveillance, pour décider dans les cas précis selon son propre jugement. Le Comité d'audit se réunit au moins cinq fois par an. Participant aussi à ses séances le réviseur en chef de l'institution de révision externe agréée, le responsable de l'Inspectorat du groupe et, éventuellement, des personnes avec fonction consultative, mais pas les membres de la DG. Durant l'exercice sous revue, onze séances se sont tenues. Une fois par an et par écrit, le président du Comité d'audit informe le CA après avoir traité les rapports établis par l'organe de révision agréé relatifs à l'audit prudentiel et à l'audit des comptes annuels de l'exercice précédent. Le responsable de l'Inspectorat du groupe participe à cette réunion du CA.

## 9. Politique d'information

Outre un rapport de gestion détaillé, qui paraît en français, en italien et en allemand, la Banque Coop publie une clôture semestrielle succincte dans ces trois langues, comprenant le bilan et le compte de résultat ainsi qu'un commentaire sur la marche des affaires. Le rapport de gestion comporte aussi un tableau des rémunérations versées au CA et à la DG, raison pour laquelle

il est renoncé à l'établissement d'un rapport y relatif spécial à l'attention de l'Assemblée générale. Par ailleurs, les actionnaires sont informés oralement à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de la marche des affaires et des perspectives pour l'institut. Les rapports de gestion, les clôtures semestrielles des cinq dernières années ainsi que tous les communiqués de presse peuvent être consultés sous [www.banquecoop.ch](http://www.banquecoop.ch) à la rubrique «Banque Coop/Investor Relations» ou «Banque Coop/Médias». La Banque Coop respecte les prescriptions de la Bourse suisse SIX relatives à la publication de faits susceptibles d'influencer les cours (publicité événementielle). Grâce au Service des relations avec les investisseurs, les personnes qui le souhaitent reçoivent par courriel de la publicité événementielle. L'abonnement à ce service peut être contracté sous [www.banquecoop.ch](http://www.banquecoop.ch) au point du menu «Banque Coop/Investor Relations/IR-Service».

L'interlocutrice pour les relations avec les investisseurs est  
Natalie Waltmann, responsable Secrétariat général, relations médias et communication interne  
Tél. 061 286 26 03  
[natalie.waltmann@bankcoop.ch](mailto:natalie.waltmann@bankcoop.ch)

## Agenda

25.3.2013	Publication du rapport de gestion 2012
15.4.2013	Assemblée générale de la Banque Coop, Messe Basel
17.7.2013	Communication de la clôture semestrielle 2013



# Rapport de gestion 2012

## Comptes annuels Banque Coop SA

# Commentaire sur les comptes annuels

## Banque Coop SA

### Informations générales

La Banque Coop (BC) enregistre un bénéfice brut réjouissant de CHF 94,8 millions, malgré les défis proposés à l'environnement bancaire suisse. Cette progression de 12,4% (+CHF 10,4 millions) s'explique en grande partie par les coûts de migration IT échus en 2011, grecant le bénéfice brut de l'exercice précédent de CHF 9,9 millions. Sans ces coûts, une augmentation de 0,6% eût été obtenue. Ce bon résultat est surtout imputable aux opérations d'intérêts de CHF 155,7 millions, maintenues au niveau de 2011 (-CHF 0,4 million), à une hausse de CHF 2,4 millions des recettes de commissions (CHF 69,1 millions) et à une progression de CHF 1,8 million du produit du négoce (CHF 13,3 millions). Le produit d'exploitation (CHF 242,2 millions), dépasse de près de CHF 4 millions celui de 2011. Les charges de personnel et les charges matérielles s'élèvent à CHF 147,4 millions. S'y ajoutent des charges au titre du renouvellement du rés eau de succursales et du renforcement de la notoriété de la marque par le biais de spots publicitaires ainsi que des charges matérielles pour l'application de diverses dispositions réglementaires supplémentaires et les mesures d'adaptation des processus y afférentes au titre du renouvellement du réseau de succursales et du renforcement de la notoriété de la marque par le biais de spots publicitaires, ainsi que des charges matérielles pour l'application de diverses dispositions réglementaires supplémentaires et les mesures d'adaptation des processus y afférentes. Le bénéfice de l'exercice précédent, passé de CHF 58,4 millions en 2011 à CHF 67,8 millions en 2012, a été dépassé selon le principe de True and Fair View suite à la vente de la participation dans Magazzini Generali con Punto Franco SA, sise à Chiasso, dont le produit (à CHF 3,2 millions) a été inscrit dans les produits exceptionnels. Le total du bilan de la BC a progressé de CHF 463,8 millions grâce à l'afflux de fonds de la clientèle et aux liquidités record de CHF 1,4 milliard atteignant la barre historique de CHF 15 milliards (CHF 15,3 milliards).

### Opérations de crédit

Au cours de l'exercice, le montant des prêts à la clientèle est passé à CHF 13 milliards, soit une hausse de CHF 327 millions (+2,6%) au 31.12.2012. Durant l'année 2012, l'analyse des rendements et des risques a encore été un facteur déterminant de l'octroi de crédits, entraînant notamment une réduction du volume hypothécaire dans les régions à risque en Suisse. Dans ce contexte, les directives strictes d'octroi de crédits, en vigueur depuis des années, ont été appliquées, assorties de normes d'aliénation conservatrices et d'exi-

gences élevées en termes de capacité de remboursement. Conséquences: un léger recul des crédits commerciaux de CHF 11,7 millions (-2,2%) par rapport à 2011 et une progression des créances hypothécaires délibérément modérée, inférieure à la croissance du marché de +CHF 338,7 millions (+2,8%). Les créances hypothécaires ont atteint CHF 12,5 milliards au 31.12.2012 (contre CHF 12,2 milliards en 2011). A l'instar du passé, les hypothèques à taux fixe restent en 2012 le produit préféré des clients. La part des hypothèques, Libor comprises, a atteint 94,6% en fin d'année (contre 92,9% en 2011). Simultanément, celle des hypothèques à taux variable a baissé à un modeste 5,4% à la clôture de l'exercice (contre 7,1% en 2011).

### Immobilisations corporelles, autres actifs

La valeur comptable des bâtiments de la banque, des autres immeubles, des autres immobilisations corporelles et des logiciels passe de CHF 106,8 millions en 2011 à CHF 104,2 millions en 2012 (soit -CHF 2,6 millions) au 31.12.2012 dans le cadre d'investissements d'une valeur nette de CHF 4,4 millions et d'amortissements des immobilisations corporelles de CHF 7,0 millions. Malgré le contexte économique difficile, la BC continue d'investir dans le développement de son infrastructure IT et le renouvellement de ses succursales en procédant à des rénovations, constructions et transferts de sites.

### Fonds de la clientèle

Le passif du bilan a affiché en 2012 une hausse satisfaisante de CHF 893,5 millions des fonds de la clientèle, ce qui se répercute positivement sur la situation de refinancement. Par rapport à 2011, les autres engagements envers la clientèle ont augmenté de 8,1%, voire de 10,7% pour ceux sous forme d'épargne et de placements. Les fonds d'épargne franchissent ainsi pour la 1<sup>re</sup> fois la barre de CHF 8 milliards au 31.12.2012. Outre le compte épargne Plus, toujours attrayant avec sa prime d'intérêt sur les nouveaux versements et représentant avec CHF 550,4 millions plus de 70% de l'afflux de fonds, tous les autres comptes dans les domaines du paiement, de l'épargne et de la prévoyance affichent également un volume supérieur à celui de 2011. La croissance totale de CHF 225,9 millions concerne surtout les comptes privés, les comptes pour jeunes et seniors, les comptes prévoyance et de libre passage mais également le compte Eparinvest Plus lancé début 2012. Avec les emprunts et les prêts des centrales de lettres de gage de CHF 2,7 milliards, la BC disposait au 31.12.2012 de fonds du public de CHF 13,4 milliards (contre CHF 12,6 milliards en 2011).

### Fonds propres

L'Assemblée générale ayant souscrit à la demande de répartition du bénéfice, la BC dispose de fonds propres déclarés de CHF 906,8 millions (contre CHF 880,1 millions en 2011). Avec une attribution aux fonds propres de CHF 26,8 millions, ces derniers dépassent d'environ un tiers le niveau de l'année précédente (CHF 19,3 millions en 2011). Les fonds propres se composent du capital-actions d'un montant inchangé de CHF 337,5 millions, d'une réserve en capital de CHF 83,1 millions (contre CHF 115,1 millions en 2011), dont est déduite la distribution du dividende exonéré de l'impôt anticipé de 2011 sur les réserves issues d'apports de capital ainsi que sur la réserve en bénéfice de CHF 521,6 millions (contre CHF 460,4 millions en 2011). Le montant des propres titres de participation (CHF 42,7 millions contre CHF 32,9 millions en 2011) est déduit des fonds propres. Atteignant un total du bilan de plus de CHF 15 milliards, la BC est soumise à des exigences plus strictes en matière de fonds propres. Avec un taux de couverture des fonds propres, selon Bâle II, de 161% fin 2012, elle dépasse les 150% exigés. La BC a commencé à appliquer les accords de Bâle III au plus tôt, dès le 1.1.2013. Conformément au calcul selon les nouvelles prescriptions, le taux de couverture des fonds propres atteint même 180% fin 2012.

### Avoirs gérés, nouveaux capitaux nets

Au 31.12.2012, la BC gérait des avoirs de CHF 17,7 milliards (contre CHF 17,1 milliards en 2011). L'augmentation de CHF 625,5 millions par rapport à l'année précédente est surtout imputable à l'afflux de fonds passifs alors que la valeur des dépôts de la clientèle enregistrait une baisse: les gains sur cours mesurés pour des titres de participation sélectionnés et les fonds de placement n'ont pas compensé les rendements insuffisants des obligations. La «Net New Money» croît de CHF 289,2 millions (contre -CHF 539 millions en 2011).

### Opérations d'intérêts

Avec CHF 155,7 millions en 2012, le résultat des opérations d'intérêts se rapproche de celui de 2011 (CHF 156,1 millions). La BC est parvenue, dans un contexte de taux restés à un faible niveau en Suisse, à compenser largement la poursuite de la baisse de la rémunération moyenne des opérations à taux fixe en réduisant également les charges d'intérêts. La faiblesse des volumes de placement et du produit des intérêts et des dividendes issus des immobilisations financières a influé sur les opérations d'intérêts (-CHF 2,3 millions) suite à la baisse des rendements d'obligations.

### Opérations de commissions

Avec CHF 69,1 millions (contre CHF 66,7 millions en 2011), la BC affiche l'un des résultats les plus élevés de ces dernières années en termes d'opérations de commissions et de prestations de service. Une augmentation de la demande de produits structurés a été observée. Du fait de leurs capacités de rendement, ces derniers ont été davantage utilisés à des fins de diversification des portefeuilles des clients. Dans un contexte de produits légèrement inférieurs en termes de volumes mais légèrement supérieurs en termes de transactions, les recettes des commissions issues des opérations sur titres et de placement dépassent légèrement avec CHF 52,9 millions les chiffres de 2011 (CHF 52,5 millions). Avec CHF 18,3 millions (contre CHF 17,6 millions en 2011), les commissions issues des autres prestations de service ont également fortement contribué à ce résultat satisfaisant.

### Charges

Les charges d'exploitation (CHF 147,4 millions pour 2012) se composent des charges de personnel et des charges matérielles (CHF 73,7 chacune). Les premières ont diminué de près de 10% en raison d'une baisse des effectifs imputable à la centralisation du traitement des crédits au sein du groupe BKB au 1.1.2012. Les prestations des unités du groupe auxquelles recourt la BC sont imputées sur les charges matérielles, entraînant un transfert des charges de personnel sur les charges matérielles. Ces dernières ont progressé de 2,3% par rapport à 2011. Cela s'explique par les frais supplémentaires de modernisation, de renouvellement des succursales et les investissements opérés dans le cadre du renforcement de la notoriété de la marque par le biais de spots publicitaires. La modernisation du système IT visant à une mise en œuvre efficace des dispositions fiscales futures et à une adaptation anticipée aux nouvelles prescriptions sur les fonds propres (Bâle III) a aussi contribué à augmenter les charges. Pour la position «Correctifs de valeurs, provisions et pertes», un montant supérieur à celui de 2011 d'environ CHF 4,5 millions a été mis à disposition. Cela s'explique par des provisions plus faibles pour les risques de perte imputables à une baisse des risques de crédit et les provisions de remboursement de rétrocessions à hauteur de CHF 12,6 millions. La hausse marginale des charges matérielles est liée à la suppression des coûts de migration informatique échus pour la dernière fois en 2011 et d'un montant de CHF 9,9 millions.

# Comptes annuels Banque Coop SA

## Bilan selon le principe True and Fair View au 31.12.2012

### Actifs

	31.12.2012 en CHF 1000	31.12.2011 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Liquidités	1 437 875	397 272	1 040 603	261,9
Créances résultant de papiers monétaires	76	248	-172	-69,4
Créances sur les banques	76 931	886 619	-809 688	-91,3
Créances sur la clientèle	521 506	533 233	-11 727	-2,2
Créances hypothécaires	12 489 268	12 150 557	338 711	2,8
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	203	3 192	-2 989	-93,6
Immobilisations financières	451 608	485 567	-33 959	-7,0
Participations	24 160	20 273	3 887	19,2
Immobilisations corporelles	104 167	106 751	-2 584	-2,4
Immobilisations incorporelles	0	0	0	-
Comptes de régularisation	27 507	32 977	-5 470	-16,6
Autres actifs	22 758	44 732	-21 974	-49,1
Valeurs de remplacement positives	99 787	130 591	-30 804	-23,6
<b>Total actifs</b>	<b>15 255 846</b>	<b>14 792 012</b>	<b>463 834</b>	<b>3,1</b>
 Total des créances de rang subordonné	 0	 0	 0	 -
Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés	178 585	567 441	-388 856	-68,5

## Passifs

	31.12.2012 en CHF 1000	31.12.2011 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Engagements résultant de papiers monétaires	8 954	9 255	-301	-3,3
Engagements envers les banques	525 619	821 508	-295 889	-36,0
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	8 024 392	7 248 070	776 322	10,7
Autres engagements envers la clientèle	2 414 792	2 234 591	180 201	8,1
Obligations de caisse	214 815	277 841	-63 026	-22,7
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	2 716 800	2 843 000	-126 200	-4,4
Comptes de régularisation	54 178	50 128	4 050	8,1
Autres passifs	40 566	37 463	3 103	8,3
Valeurs de remplacement négatives	106 738	147 534	-40 796	-27,7
Correctifs de valeurs et provisions	211 825	212 124	-299	-0,1
Capital-actions	337 500	337 500	0	0,0
Réserve en capital	83 052	115 129	-32 077	-27,9
Propres titres de participation	-42 667	-32 867	-9 800	29,8
Réserve en bénéfice	491 462	432 364	59 098	13,7
Bénéfice de l'exercice	67 820	58 372	9 448	16,2
<b>Total passifs</b>	<b>15 255 846</b>	<b>14 792 012</b>	<b>463 834</b>	<b>3,1</b>
Total des engagements de rang subordonné	0	0	0	-
Total des engagements envers les participations non consolidées et les participants qualifiés	584 674	571 365	13 309	2,3

## Opérations hors bilan

	31.12.2012 en CHF 1000	31.12.2011 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Engagements conditionnels	61 819	65 193	-3 374	-5,2
Engagements irrévocables	118 093	101 736	16 357	16,1
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	18 348	11 474	6 874	59,9
Crédits par engagement	0	0	0	-
Instruments financiers dérivés				
· Montant du sous-jacent	4 119 429	3 978 027	141 402	3,6
· Valeurs de remplacement positives	99 787	130 591	-30 804	-23,6
· Valeurs de remplacement négatives	106 738	147 534	-40 796	-27,7
Opérations fiduciaires	12 042	16 100	-4 058	-25,2

## Compte de résultat 2012 selon le principe True and Fair View

### Produits et charges de l'activité bancaire ordinaire

	2012 en CHF 1000	2011 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>				
Produit des intérêts et des escomptes	287 076	298 459	-11 383	-3,8
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	10 936	13 267	-2 331	-17,6
Charge d'intérêts	-142 354	-155 662	13 308	-8,5
<b>Sous-total résultat des opérations d'intérêts</b>	<b>155 658</b>	<b>156 064</b>	<b>-406</b>	<b>-0,3</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et de prestations de services</b>				
Produit des commissions sur les opérations de crédit	3 813	3 003	810	27,0
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	52 871	52 484	387	0,7
Produit des commissions sur les autres prestations de services	18 280	17 559	721	4,1
Charge de commissions	-5 908	-6 370	462	-7,3
<b>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de services</b>	<b>69 056</b>	<b>66 676</b>	<b>2 380</b>	<b>3,6</b>
<b>Résultat des opérations de négoce</b>	<b>13 344</b>	<b>11 593</b>	<b>1 751</b>	<b>15,1</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>				
Résultat des alléiations d'immobilisations financières	1 216	1 375	-159	-11,6
Produit des participations total	1 190	1 148	42	3,7
· dont produit des participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	0	199	-199	-100,0
· dont produit des autres participations	1 190	949	241	25,4
Résultat des immeubles	1 366	1 286	80	6,2
Autres produits ordinaires	353	266	87	32,7
Autres charges ordinaires	0	-173	173	-100,0
<b>Sous-total autres résultats ordinaires</b>	<b>4 125</b>	<b>3 902</b>	<b>223</b>	<b>5,7</b>
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>242 183</b>	<b>238 235</b>	<b>3 948</b>	<b>1,7</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Charges de personnel	-73 751	-81 889	8 138	-9,9
Autres charges d'exploitation	-73 677	-72 015	-1 662	2,3
<b>Sous-total charges d'exploitation</b>	<b>-147 428</b>	<b>-153 904</b>	<b>6 476</b>	<b>-4,2</b>
<b>Bénéfice brut</b>	<b>94 755</b>	<b>84 331</b>	<b>10 424</b>	<b>12,4</b>

## Bénéfice de l'exercice

	2012 en CHF 1000	2011 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Bénéfice brut	94 755	84 331	10 424	12,4
Amortissements sur l'actif immobilisé	-6 994	-9 506	2 512	-26,4
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	-5 532	-1 040	-4 492	-
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>82 229</b>	<b>73 785</b>	<b>8 444</b>	<b>11,4</b>
Produits extraordinaires	4 527	795	3 732	-
Charges extraordinaires	0	0	0	-
Impôts	-18 936	-16 208	-2 728	16,8
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>67 820</b>	<b>58 372</b>	<b>9 448</b>	<b>16,2</b>

**Tableau de financement des comptes annuels**

	2012 Sources des fonds en CHF 1000	2012 Emplois des fonds en CHF 1000	2011 Sources des fonds en CHF 1000	2011 Emplois des fonds en CHF 1000
<b>Flux de fonds relevant de l'exploitation et du capital</b>	<b>40 485</b>		<b>19 453</b>	
<b>Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)</b>	<b>59 429</b>		<b>32 873</b>	
Résultat annuel	67 820		58 372	
Amortissements sur l'actif immobilisé	6 994		9 506	
Adaptations de valeur des immobilisations financières	1 062	173		294
Adaptations de valeur des participations		859		34
Provisions pour le portefeuille de prêts		8 200	1 150	
Autres correctifs de valeurs et provisions	13 272	358		242
Comptes de régularisation actifs	5 470		873	
Comptes de régularisation passifs	4 048			6 083
Dividende de l'exercice précédent		29 647		30 375
<b>Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres</b>	<b>11 504</b>		<b>8 634</b>	
Capital-actions	0		0	
Propres titres de participation	14 023	25 527	32 699	41 333
Agio de l'augmentation de capital	0		0	
<b>Flux de fonds des mutations dans l'actif immobilisé</b>	<b>7 440</b>		<b>4 786</b>	
Participations	2 373	5 401		
Immeubles de la banque	2 192		4 500	89
Autres immeubles		0		0
Autres immobilisations corporelles		5 165		3 730
Logiciels		1 439		5 467
Immobilisations incorporelles		0		0
<b>Flux de fonds de l'activité bancaire</b>	<b>997 129</b>		<b>378 859</b>	
<b>Flux de fonds des opérations interbancaires</b>	<b>513 799</b>		<b>139 965</b>	
· Crédances sur les banques	809 688			529 896
· Engagements envers les banques		295 889	389 931	
<b>Flux de fonds des opérations envers la clientèle</b>	<b>561 499</b>		<b>442 205</b>	
· Crédances sur la clientèle	7 978			29 312
· Crédances hypothécaires		339 976		465 260
· Fonds d'épargne et de placement	776 322		601 035	
· Obligations de caisse	2 621	65 647	67 701	140 017
· Engagements envers la clientèle	180 201			476 352
<b>Flux de fonds des immobilisations financières</b>	<b>33 074</b>		<b>132 001</b>	
· Obligations	129 212	95 008	131 251	
· Titres de participation / métaux précieux	0		0	
· Immeubles	420	1 550	1 170	420
<b>Flux de fonds du marché des capitaux</b>	<b>126 329</b>		<b>103 572</b>	
· Crédances résultant de papiers monétaires	172			248
· Engagements résultant de papiers monétaires		301	8 820	
· Emprunts obligataires		70 000		150 000
· Prêts des centrales de lettres de gage	191 300	247 500	485 000	240 000
<b>Autres postes du bilan</b>	<b>15 086</b>			<b>32 262</b>
· Autres actifs et valeurs de remplacement positives	52 779			8 033
· Autres passifs et valeurs de remplacement négatives		37 693		24 229
<b>Variation des liquidités</b>	<b>1 037 614</b>		<b>359 406</b>	
· Liquidités		1 040 603	359 820	
· Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	2 989			414

# Annexe aux comptes annuels

## 1. Commentaires relatifs à l'activité et données sur les effectifs en personnel

### Généralités

La Banque Coop SA se positionne comme banque de détail active à l'échelle nationale. Elle concentre sa présence sur diverses villes et agglomérations avec un réseau de 33 succursales. Au 31.12.2012, les effectifs comptaient 529,8 collaborateurs en données apurées du temps partiel (contre 584,5 collaborateurs en 2011), dont 52 personnes en formation (calculées à 50%). Les activités commerciales les plus importantes de la Banque Coop sont commentées ci-après en détail.

### Opérations figurant au bilan

Avec une part de 64,3% au produit d'exploitation global, les opérations d'intérêts, soit l'octroi de crédits à la clientèle et l'acceptation de fonds de la clientèle, constituent la principale source de revenu de la Banque Coop. Les créances hypothécaires et les créances sur la clientèle, composées essentiellement de prêts aux particuliers pour le financement de leur logement, mais aussi de prêts à des petites et moyennes entreprises (PME) correspondent ensemble à 85,3% du total du bilan et représentent, dès lors, la principale position côté actif. La majorité des prêts à la clientèle, soit 96,8%, sont accordés sur la base de garanties hypothécaires; 0,6% l'est sous forme de crédits lombards. Les financements sans couverture (2,6%) sont exclusivement réservés à des débiteurs dont la solvabilité est excellente. Les opérations de prêts sont refinancées par les fonds d'épargne et de placement ainsi que par les dépôts à vue et à terme effectués par la clientèle privée et commerciale. Des obligations de caisse sont en outre émises et des emprunts contractés auprès de la Centrale des lettres de gage. Ces fonds, rattachés aux fonds du public, contribuent à 87,6% des passifs. Dans le cadre des opérations interbancaires à court terme, la Banque Coop effectue principalement des transactions de repo avec des banques suisses ou se procure les liquidités requises auprès de sa maison mère. Par ailleurs, la banque détient un portefeuille comprenant des obligations suisses et des lettres de gage de toute première qualité.

### Opérations de commissions et de prestations de services

S'agissant des opérations de commission et des prestations de service, la Banque Coop propose toutes les prestations typiques d'une banque universelle, telles que les transactions sur titres en tout genre, la ges-

tion de fortune, la vente de fonds de placement, la gestion de dépôts, mais aussi les activités de conseil en matière juridique, fiscale, successorale et de prévoyance. La Banque Coop propose en outre à sa clientèle, moyennant frais, des services supplémentaires tels qu'une offre étendue de cartes de crédit, la tenue de compte ou le traitement du trafic des paiements.

### Opérations de négoce et autres secteurs d'activité

A la Banque Coop, les opérations de négoce viennent compléter les activités de conseil et de suivi de la clientèle. Le produit du négoce provient, pour la majeure partie, des opérations sur devises, billets et titres effectuées pour le compte de clients, alors que les opérations en compte propre jouent un rôle secondaire. Par ailleurs, la Banque Coop réalise un profit de la location d'immeubles lui appartenant tout comme un produit de participation plutôt insignifiant.

### Externalisation d'activités (outsourcing)

La Banque Coop a confié le traitement du trafic des paiements et le back office du domaine des titres à la société Swisscom IT Services Sourcing AG, sise à Münchenstein; les Applications Operations d'Avaloq, les Bancomat et la solution e-banking (y compris la gestion et la maintenance des systèmes d'exploitation et des banques de données) à la société Swisscom IT Services Finance AG, basée à Zurich, dans le cadre de la migration sur Avaloq au 1.1.2011; et l'impression et l'envoi de la correspondance bancaire à Swiss Post Solutions SA (La Poste suisse), à Zurich. L'entretien et l'exploitation de l'infrastructure informatique décentralisée ainsi que le développement de logiciels, en revanche, sont des tâches assumées par le Centre de compétences Services de la Banque Cantonale de Bâle. Au niveau de la gestion des risques, la Banque Coop fait appel à un système de notation de la société RSN Risk Solution Network AG, sise à Zurich, une filiale de la Banque Cantonale de Bâle (participation minoritaire de 33,33%) et détermine la notation de la Clientèle entreprises et des sociétés immobilières par le biais de l'application CreditMaster. Toutes ces externalisations sont soumises à des accords détaillés sur la qualité des services (SLA).

Conformément à la structuration du groupe, la Banque Coop confie d'autres services aux Centres de compétences communs de la Banque Cantonale de Bâle (voir l'organigramme) et centralise également le traitement des crédits au sein de la maison mère depuis le 1.1.2012.

Dans le cadre de cette solution, aucune donnée sur le client ne va à l'étranger. De surcroît, concernant l'ensemble des données, la totalité des collaborateurs des prestataires sont assujettis au secret des affaires de la banque et au secret bancaire. Les prescriptions définies dans la circulaire FINMA 2008/7 «Outsourcing banques» sont intégralement respectées.

## 2. Gestion des risques

### Principes

La gestion des risques bancaires constitue l'une des tâches clés de tout institut financier. Dans le cadre de ses activités, la Banque Coop est également concernée par divers risques spécifiques que sont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, mais aussi le risque opérationnel. La Banque Coop octroie une place primordiale à la gestion de ces risques. Le but premier de la gestion des risques consiste à garantir sur le long terme l'assise financière de notre institut tout en préservant sa réputation.

Les précisions ci-après ainsi que les informations quantitatives concrètes sur le processus de gestion des risques se fondent sur la circulaire FINMA 2008/22 «Exigences de publication liées aux fonds propres dans le secteur bancaire».

En tant qu'institut faisant partie du groupe BKB, la Banque Coop gère ses risques de manière autonome. Toutefois, les méthodes permettant d'identifier, de mesurer et de gérer les risques de la Banque Coop sont ajustées au sein du groupe. Au niveau de la surveillance des risques, les concepts de gestion des risques ainsi que la politique de crédit ont été harmonisés. Les documents sont adaptés chaque année à l'évolution de la situation, vérifiés par la Direction générale et, pour finir, approuvés par le Conseil d'administration.

En tant qu'organe exerçant la haute direction, le Conseil d'administration assume la responsabilité en matière de risques. Il veille à la mise en œuvre et au bon fonctionnement d'un système de contrôle interne (SCI) au niveau du groupe. Plus spécifiquement, le Conseil d'administration est responsable de la politique en matière de risque, du budget global de risque ainsi que de la surveillance de l'application de la politique de risque. Il approuve les limites stratégiques en lien avec tous les types de risque essentiels en se fondant sur la capacité au risque de la banque. La propension aux risques est fixée de manière à ce que les fonds propres requis par la loi soient en tout

temps préservés même si des événements négatifs signifiants se produisent. Une fois par an, le Conseil d'administration vérifie la politique en matière de risques et l'adapte s'il le juge nécessaire. Le 31.1.2013, le Conseil d'administration a évalué les principaux risques de la Banque et leurs incidences sur la situation financière. Des comptes rendus standardisés, transparents et adaptés aux différents échelons hiérarchiques garantissent le respect de cette politique ainsi que la surveillance des principaux risques.

Le Comité du Conseil d'administration se penche chaque trimestre sur les principaux risques encourus par la banque. Pour ce faire, il se fonde sur les facteurs ci-après:

- risques de crédit: la solvabilité des débiteurs composant le portefeuille de crédits et d'hypothèques, des débiteurs bénéficiant d'engagements conséquents, des banques, des débiteurs au sein des immobilisations financières, la prise de connaissance des limites pays, mais aussi la watchlist et les besoins de correctifs de valeurs;
- risques du marché: l'indicateur Value at Risk (VaR), ainsi que l'indicateur de sensibilité dans le portefeuille de la banque et l'utilisation quotidienne des limites de risque (limites au niveau du volume et des pertes) au sein du portefeuille de négociation;
- risques de liquidité: la prise de connaissance et le degré actuel de financement, mais aussi la couverture excédentaire en lien avec les limites minimales;
- risques opérationnels: la qualité et le niveau de réalisation des contrôles internes prévus tout comme la composition des pertes effectivement subies selon la circulaire FINMA 2008/21 «Risques opérationnels banques».

De surcroît, toutes les données concernant les risques sont agrégées et surveillées régulièrement au niveau du groupe. Il s'agit notamment des fonds propres requis et pouvant être pris en compte, des liquidités, des risques de taux de la structure du bilan, des risques liés à la contrepartie dans le domaine interbancaire tout comme les risques de crédit, plus particulièrement des risques cumulés et des risques liés aux pays.

La Direction générale veille au développement de processus adéquats permettant l'identification, l'évaluation, la gestion et la surveillance des risques courus par la Banque Coop. Dès lors, elle définit

- les activités de contrôle intégrées dans les processus de travail correspondants;
- les activités du service indépendant Contrôle des risques et
- les activités de l'unité Compliance au sein de la banque.

Dans ce contexte, la Direction générale vérifie tous les trimestres l'adéquation du Système de contrôle interne (SCI), mais aussi des éléments du système de gestion des risques. Ces éléments sont les suivants:

- politique des risques qui restreint les principaux types de risque au niveau des limites;
- recours à une approche Best Practice pour évaluer et surveiller les risques;
- information immédiate et adaptée aux différents échelons hiérarchiques sur les principaux risques, afin d'encourager une prise de conscience en la matière à tous les niveaux;
- mise à disposition des ressources humaines et financières;
- activités de contrôle assistées par ordinateur et ajustées aux différents processus de travail;
- contrôles indépendants faisant appel à l'intervention d'organes internes autorisés.

### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte suite à une incapacité ou à une réticence passagère ou durable de payer d'un débiteur, d'une contrepartie ou d'un émetteur. Il se présente dans le cadre de toutes les opérations liées à une obligation pour des tiers de procéder à des remboursements à la Banque Coop (opérations portées au bilan et hors bilan, crédits monétaires, crédits par engagement, risque de règlement dans le cadre des transactions sur devises, etc.).

La responsabilité pour la gestion des risques de crédit incombe au département Crédits & services (appelé Crédits et production jusqu'au 31.12.2012). Le Credit office, directement subordonné au responsable dudit département, joue un rôle central, car il est chargé de l'évaluation des risques et de définir la méthode de notation.

Les prêts à la clientèle sont assujettis à des exigences de qualité et à des standards de risques très stricts. Les pertes attribuables à une incapacité de rembourser d'un débiteur sont minimisées grâce à une gestion active, permettant la reconnaissance, l'analyse, la surveillance et la gestion des risques de crédit. Une diver-

sification des risques du portefeuille de crédits est obtenue grâce à la ventilation au niveau national des nouvelles opérations et à une pondération équilibrée des segments de marché partiel.

Le règlement détaillé des compétences de crédit définit les compétences de décision en lien avec les demandes de crédit. Chaque approbation de crédit par les différents échelons de compétence est contrôlée systématiquement par la prochaine instance. A partir d'un certain volume, les opérations sont évaluées par le service spécialisé, Credit office, sis au siège principal, puis soumises aux organes décisionnels correspondants. Les opérations de crédit sont réglementées dans un certain nombre de directives.

Afin de permettre une évaluation conforme aux risques de la solvabilité des débiteurs, la Banque Coop dispose d'instruments de notation modernes, répondant aux normes Bâle II pour les exigences en matière de fonds propres. La solvabilité de la clientèle commerciale est déterminée avec le système de notation CreditMaster de la société RSN Risk Solution Network AG. Les engagements envers les particuliers sont presque exclusivement contractés contre garantie (le plus souvent des hypothèques). La notation de ces clients est fondée dans une large mesure sur les modèles d'experts et de scoring. La méthode d'estimation des biens immobiliers comporte, outre des estimations d'experts, des modèles d'évaluation hédonistes (notamment pour le logement en propriété à usage propre. Les positions problématiques sont traitées et surveillées de façon centralisée par le service Recouvrement.

La procédure relative aux correctifs de valeurs de la Banque Coop, élément de la gestion des risques de crédit, se fonde sur trois piliers et prend systématiquement en compte les risques de crédit identifiés (correctifs de valeurs individuels et correctifs de valeurs individuels forfaitisés), et les risques de crédit latents dans le portefeuille global de crédits (correctifs de valeurs forfaitaires).

Concernant les opérations interbancaires, il est fait appel aux notations de solvabilité des agences de notation agréées par la FINMA. Les limites octroyées dans le cadre de positions bancaires font l'objet d'un suivi quotidien. Cette méthode est également applicable aux limites de pays approuvées par le Conseil d'administration. Elles sont presque exclusivement sollicitées dans les opérations interbancaires.

La crise de l'endettement dans la zone euro a été déclenchée par les pays GIIPS (Grèce, Italie, Irlande, Portugal et Espagne). S'agissant de ces Etats, les marchés des capitaux estiment que ces pays présentent un risque de défaillance élevé en raison de leur dette publique importante et de leur faible compétitivité économique. Les positions à risque de la Banque Coop dans ces pays, entreprises et clients s'avèrent marginales. Au 31.12.2012, la situation est la suivante:

#### Volume dans les pays GIIPS

en mio CHF	31.12.2012	31.12.2011
Grèce	0,0	0,0
Italie	10,3	13,9
Irlande	0,2	0,1
Portugal	0,0	0,0
Espagne	1,5	1,5
<b>Total</b>	<b>12,0</b>	<b>15,5</b>

#### Risque de marché

Il s'agit des pertes auxquelles pourrait être confrontée la banque suite à des fluctuations attendues et inattendues des taux, des monnaies et des cours des actions et des matières premières. Afin de gérer ces risques, les positions hors bilan ayant un effet sur le bilan et le produit des intérêts font l'objet d'une répartition entre les deux segments: le portefeuille de négoce et le portefeuille de la banque. La gestion, la surveillance et les comptes rendus relatifs aux risques de marché sont effectués séparément.

#### Evaluation et surveillance du risque de marché

L'indicateur Value at Risk (ou VaR) permet d'évaluer le risque de marché inhérent à la structure du bilan. Il illustre la perte estimée d'un portefeuille de risque qui ne sera pas dépassée avec une certaine probabilité (intervalle de confidence) pour une durée déterminée. La surveillance des risques de marché liés au portefeuille de la banque est effectuée à l'aide de limites au niveau des positions et des pertes, limites réévaluées et approuvées au moins une fois par an par le Conseil d'administration. Les portefeuilles soumis au risque du marché sont assujettis régulièrement à des tests de stress pour déterminer les répercussions d'une évolution négative du marché sur le résultat de la banque. Les fonds propres requis pour le risque de marché, tant général que spécifique, sont déterminés au moyen de la procédure standard.

La responsabilité pour la surveillance et les comptes rendus sur le risque de marché et pour les limites de risque approuvées incombe au service Contrôle des risques, directement subordonné au responsable du département Crédits et production jusqu'au 31.12.2012 (ce dernier étant rebaptisé au 1<sup>er</sup> janvier 2013 en «Crédits & services»). Celui-ci est désormais subordonné au Président de la Direction générale. Concernant le risque de marché inhérent à la structure du bilan, il établit mensuellement ses rapports à l'attention du Comité A & L et pour ce qui est du risque lié au portefeuille de la banque, il informe quotidiennement le CEO et le responsable du département Crédits & services. Les dépassements de limites sont immédiatement annoncés par le service Gestion des risques au Président de la Direction générale, au responsable du département Crédits & services et à l'Inspectorat du groupe.

#### Structure du bilan

La structure du bilan comprend des produits destinés à la clientèle privée, des crédits aux particuliers et aux PME (principalement garantis par une hypothèque), des créances et engagements bancaires, des emprunts obligataires émis, des prêts contractés auprès des centrales de lettres de gage, des immobilisations financières ainsi que des fonds propres. Eu égard à son volume considérable, cette structure est très sensible aux risques de variation des taux en CHF. La gestion active de ces risques est confiée au Comité Asset & liability qui assume aussi la responsabilité en la matière. Chaque mois, le risque de variation des taux est apprécié dans le cadre d'un processus standardisé. En cas de besoin, des mesures de réduction des risques sont engagées, comme la conclusion d'opérations de couverture (en premier lieu des swaps sur taux d'intérêt). Le Conseil d'administration a restreint ce risque de variation des taux en fixant des limites adaptées à la capacité à prendre des risques de la banque. L'évaluation du risque de taux est effectuée à l'aide d'un logiciel sur la base de la «modified duration» de la valeur actualisée des fonds propres, de l'indicateur VaR et d'un calcul statique et dynamique des répercussions sur le revenu d'une variation des taux du marché. Par ailleurs, depuis 2011, la Banque Coop effectue une simulation dynamique du revenu. Les risques de variation de taux spécifiques dans les immobilisations financières sont en outre surveillés via l'évolution des spreads. Pour définir le risque de taux de produits de base (p. ex. les fonds à vue et d'épargne), l'engagement en matière de taux est déterminé à l'aide de por-

tefeuilles répliquants. La représentation des fonds propres concorde avec les objectifs de placement de la banque et englobe une durée moyenne de 2,5 ans. Par ailleurs, des tests de stress, simulant des conditions de marché extrêmes, sont réalisés chaque mois afin de déceler leurs répercussions sur la structure du bilan.

Aperçu de l'exposition au risque de taux de la structure du bilan au 31.12.2012:

#### Structure du bilan: risque de variation des taux

	31.12.2012	31.12.2011
Sensibilité en CHF avec +1 point de base	– 145 134	–197 078
Value at Risk en millions de CHF	27,6	31,9
Test de stress valeur actualisée en % <sup>1)</sup>	7,9	9,2
Test de stress revenu en millions de CHF <sup>2)</sup>	0,39	–0,47

<sup>1)</sup> Variation de la valeur du marché des fonds propres en cas de fluctuation des taux de +200 points de base (conformément à Bâle II)

<sup>2)</sup> Ecart du produit des intérêts en cas de repli des taux de -100 points de base par rapport au résultat attendu

dans ce domaine est assumé par le service Négoce. L'évaluation des bénéfices et des pertes dans le portefeuille de la banque et la surveillance des limites de risque y afférentes sont effectuées quotidiennement par le service Contrôle des risques. Dans un but de consolidation, le VaR du portefeuille de la Banque Coop est calculé une fois par an par le groupe. Comparé à l'exercice précédent, voici donc les risques de perte du marché par catégorie:

#### Value at Risk pour l'ensemble du portefeuille de la banque et pour les différentes catégories de risque du marché

(durée de détention: 1 an; intervalle de confiance: 99%)

en CHF	au 31.12.2012	au 31.12.2011
VaR portefeuille de la banque	1 963 803	3 051 625
VaR monnaies	30 648	424 147
VaR taux d'intérêt	1 968 800	1 683 567
VaR actions	–	1 289 370
VaR matières premières	2 265	136 693

#### Risque de liquidité

Ce risque correspond surtout au danger que la banque ne soit plus en mesure de s'acquitter intégralement de ses obligations de paiement et respecter les prescriptions relatives à la dotation en liquidités.

La gestion opérationnelle des liquidités dans le cadre des activités quotidiennes est assurée par l'unité Treasury. Les tâches comportent la gestion des paiements, la planification du cash-flow et la garantie des liquidités dans le cadre des opérations quotidiennes.

Le Comité Asset & liability surveille mensuellement les liquidités globales. Outre l'établissement d'un compte rendu sur les réserves actuelles en liquidités et sur les limites internes, ce comité a pour mission d'évaluer les réserves de liquidités en tenant compte du degré de financement minimal fixé dans le concept financier. L'objectif premier consiste là à garantir en tout temps la solvabilité ainsi que les exigences légales en matière de liquidité.

#### Portefeuille de la banque

Le portefeuille de la banque comprend le propre portefeuille de titres destinés au négoce, les opérations sur devises tout comme les dérivés sur actions et taux d'intérêt. En 2011, le négoce en compte propre a déjà été réduit en faveur d'un renforcement du négoce pour le compte de la clientèle. Le risque de marché

#### Risque opérationnel

Pour définir le risque opérationnel, la Banque Coop a recours au standard industriel qui le décrit comme étant le risque de pertes dans le cadre de l'activité provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou émanant d'événements externes. Cette définition inclut l'ensemble des risques juridiques. Elle exclut toutefois les risques stratégiques et de réputation. La responsabilité de la gestion des risques opérationnels ainsi que pour l'application des procédures et des systèmes appropriés revient aux départements respectifs.

#### Evaluation et surveillance des risques opérationnels

Une banque de données détaillée recensant toutes les pertes opérationnelles à partir d'un montant de CHF 1000.– est tenue au niveau du groupe depuis 2006 et constitue donc l'élément essentiel pour la gestion et le contrôle des risques opérationnels. Les cas de perte sont répertoriés en conformité avec la circulaire FINMA 2008/21 «Risques opérationnels banques». Les pertes survenues font l'objet de comptes rendus trimestriels à l'attention de la Direction générale et du Conseil d'administration.

Une surveillance régulière et intégrée dans les processus du risque opérationnel est assurée par un système de contrôle interne (SCI), assisté par ordinateur. Ce système documente les activités de contrôle à

effectuer et répertorie les omissions éventuelles. Par ailleurs, un processus d'information automatique des instances supérieures, remontant jusqu'à la Direction générale ou jusqu'à l'Inspectorat du groupe, permet, le cas échéant, de déclencher d'autres activités. Dans ce contexte, les principaux processus de la banque sont examinés pour ce qui a trait à leur sécurité, leurs points faibles, leur concordance avec les lois et les réglementations ainsi que leur rentabilité. En s'appuyant sur des recommandations concrètes, la Direction générale dispose d'un instrument efficace pour supprimer les erreurs et les points faibles. L'Audit committee du groupe vérifie l'efficacité des contrôles de la révision interne et externe.

#### **Gestion des risques opérationnels**

La responsabilité pour le risque opérationnel incombe aux différents départements. Une panoplie étoffée de directives contribue à réduire les risques opérationnels, des compétences et tâches très clairement définies étant attribuées aux différentes unités d'organisation. L'introduction de nouveaux produits et prestations de services est assujettie à un processus standard pour les nouveaux produits. A cet égard, il faut définir les procédures et mettre à disposition les systèmes de saisie avant que la Direction générale ne donne le coup d'envoi de toute activité y relative. Les responsables des divers produits ont pour mission de garantir en tout temps un déroulement ramenant les risques à un minimum.

Outre les règlements et les directives, la gestion du risque opérationnel relève également de la culture d'entreprise. Des collaborateurs motivés et intègres au sein de la banque contribuent très largement à un apport de prestations exempt d'erreurs. Les systèmes d'incitation de la Banque Coop sont détaillés au chapitre Corporate governance.

Par ailleurs, les risques opérationnels notables (risque en lien avec la sécurité, les questions juridiques et de compliance) sont suivis par les unités respectives. Tous les risques relatifs à la sécurité, tels qu'incendie, cambriolage, attaque à main armée, piratage informatique ou panne de l'infrastructure informatique, sont gérés sur la base d'un concept de continuité de l'exploitation mis en œuvre au niveau du groupe. Sur le plan organisationnel, ces tâches sont attribuées au responsable Sécurité. La surveillance des risques juridiques et de compliance relève de la compétence du service Droit & compliance. Ce dernier officie par ail-

leurs en qualité d'unité de coordination Compliance au sein de la Banque Coop. En tant que tel, il adresse un compte rendu semestriel à l'attention de la Direction générale, en particulier sur le niveau et les éventuelles variations dans l'évaluation annuelle du risque de compliance, le degré de mise en œuvre du plan d'activité, les principales modifications réglementaires et les événements, contrôles spéciaux, etc. La section Compliance soutient la Direction générale et les collaborateurs dans la mise en œuvre et la surveillance des principes de compliance, notamment des mesures permettant de lutter contre le blanchiment d'argent et d'appliquer la CDB 08 de l'Association suisse des banquiers.

#### **Risque de réputation**

Pour les banques, la confiance des clients, des investisseurs et du marché est fondamentale. C'est la raison pour laquelle la Banque Coop veille pour toutes ces activités à ne pas nuire à sa renommée.

Sont considérées comme risque particulier les relations d'affaires entretenues avec des personnes exposées politiquement (PEP). Ce n'est qu'après un examen détaillé de la situation, en particulier du risque de réputation, que la relation est établie. Notre base de clients (ainsi que d'ayants droit économiques, représentants, etc.) est régulièrement comparée avec une banque de données externe et professionnelle répertoriant les PEP, afin d'identifier au plus vite toute personne entrant dans cette catégorie.

### **3. Principes comptables et d'évaluation**

#### **Principes**

La tenue des comptes, l'évaluation et l'établissement du bilan sont régis par les prescriptions définies dans le Code des obligations, la Loi sur les banques et les statuts ainsi que par les directives de l'Autorité de surveillance des marchés financiers (circulaire FINMA 2008/2 «Comptabilité banques») et le règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange SA. La présente clôture confère une image conforme à la situation patrimoniale, financière et de revenu de la Banque Coop. Par ailleurs, une clôture individuelle statutaire de la Banque Coop servant de base à l'affectation du bénéfice est présentée.

#### **Saisie et établissement du bilan**

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date de clôture de l'exercice sont saisies à la date de conclusion («trade

date accounting)) dans les livres de la banque et évaluées selon les principes mentionnés ci-après. Par analogie, le résultat des opérations conclues est intégré dans le compte de résultat. Dans ce contexte, il convient de souligner que les opérations influant sur le bilan sont saisies dans les livres de la banque à la date de leur conclusion et qu'elles ne sont pas inscrites comme opérations hors bilan jusqu'à leur exercice ou à leur date de valeur.

#### **Conversion de monnaies étrangères**

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées aux cours du jour en question. Les créances et les engagements en monnaies étrangères sont décomptés sur la base des cours moyens des devises le jour de référence. C'est le cours acheteur du jour de référence qui est appliqué pour les portefeuilles d'espèces. Les gains et pertes de cours résultant de la conversion de monnaies étrangères figurent dans le «résultat des opérations de négociation». Les cours de conversion pour les monnaies étrangères les plus importantes figurent à l'annexe.

#### **Principes généraux d'évaluation**

Les opérations attribuées à une rubrique du bilan sont évaluées individuellement (évaluation individuelle).

#### **Liquidités, créances résultant de papiers monétaires, créances sur les banques, passifs**

Ces postes sont portés au bilan à leur valeur nominale ou à la valeur d'acquisition, déduction faite de correctifs de valeurs individuels pour les créances compromises.

L'escompte non encore perçu sur les titres du marché monétaire ainsi que le solde découlant des frais d'émission, les agios et les disagios sur les propres emprunts sont délimités sur la durée dans les comptes de régularisation actifs.

#### **Prêts à la clientèle**

##### **(créances sur la clientèle et prêts hypothécaires)**

Les prêts à la clientèle sont portés au bilan à leur valeur nominale. Les créances compromises («impaired loans»), c'est-à-dire les engagements auprès de la clientèle pour lesquels il est incertain que le débiteur puisse remplir ses obligations futures, sont évaluées sur une base individuelle, et la perte de valeur fait l'objet de correctifs de valeurs. Les opérations hors bilan, comme des engagements de paiement irrévocables, des garanties ou des instruments financiers dérivés, sont également intégrées dans cette évaluation. Les créances compromises sont placées dans la catégorie en souffrance lorsque les versements convenus d'intérêts, de commissions ou d'amortissements du capital n'ont pas été effectués du tout ou seulement partiellement plus de 90 jours après leur échéance. Généralement, les créances en souffrance («non-performing loans») font partie intégrante des créances compromises.

Les intérêts en souffrance (y compris les intérêts courus) et les intérêts dont le versement est compromis, tout comme les commissions correspondantes ne sont plus comptabilisés dans le résultat, mais directement affectés à la position «correctifs de valeurs et provisions». Les pertes de valeurs des créances compromises sont calculées sur la base de la différence entre la valeur comptable de la créance et le revenu escompté, tout en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net attendu de la réalisation des sécurités éventuelles.

Lorsqu'une créance est classée dans la catégorie entièrement ou partiellement irrécouvrable ou lorsqu'une renonciation à une créance est accordée, la radiation du montant correspondant est effectuée aux dépens des correctifs de valeurs réalisés antérieurement. Les rentrées de montants radiés sont créditées aux «produits extraordinaire». La Banque Coop classe toutes les créances dans un système de catégories de notation allant de 1 à 12. Pour les créances des catégories de 1 à 8, le service de la dette est assuré, l'aliénation des sécurités est appropriée, et le remboursement du crédit ne semble pas menacé. Pour ces créances, aucun correctif de valeurs individuel n'est constitué. Les crédits des catégories 9 à 12 sont en revanche considérés comme compromis et font l'objet individuel de correctifs de valeurs individuels.

Les correctifs de valeurs pour les créances compromises sont dissous lorsque les montants dus de capital, d'intérêts et de commissions sont versés et les dispositions contractuelles ainsi que les critères de solvabilité remplis.

Hormis les correctifs de valeurs individuels, il en existe des forfaitaires pour les portefeuilles de crédits partiels et homogènes qui se composent d'une multitude de petites créances.

La Banque Coop dispose en outre de correctifs de valeurs forfaitaires pour les risques de perte. Ils sont constitués pour couvrir les risques latents existants non établis individuellement au jour de référence de

l'évaluation. Les calculs pour ces correctifs se basent sur un modèle de notation des crédits tiré du Credit-Master de RSN. Chaque engagement de crédit n'étant pas déjà couvert par des correctifs de valeurs individuels se voit attribuer, en fonction de la notation du client et de la durée, une probabilité de défaut («probability of default») tout comme un pourcentage de perte («loss-given default»), conformément aux sécurités à disposition. En fonction du montant du crédit ouvert au moment du défaut («exposure at default»), il en résulte la perte attendue («expected loss») par position individuelle / pour l'ensemble du portefeuille de crédits de la banque.

Les correctifs de valeurs individuels et forfaitaires figurent à la position «correctifs de valeurs et provisions» au passif du bilan.

#### Opérations de mise et de prise en pension

Dans le cadre d'opérations de mise en pension, la banque vend des titres du portefeuille d'investissement en s'engageant en même temps à les racheter; dans celui d'opérations de prise en pension, elle achète des titres en s'engageant à les vendre.

Ces opérations sont traitées comme transactions financières dans le cadre des créances sur les banques / la clientèle ou des engagements envers les banques / la clientèle; une saisie des titres influant sur le bilan n'est effectuée que lorsque le pouvoir de disposition sur les droits contractuels liés aux titres est cédé.

#### Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce

Les titres et métaux précieux détenus par la banque et destinés au négoce courant sont évalués et inscrits selon la notion de juste valeur, qui peut correspondre à un prix défini par un marché efficace et à négociabilité élevée ou à un prix calculé à l'aide d'un modèle d'évaluation. Si, exceptionnellement, aucune juste valeur n'est disponible, l'évaluation et la comptabilisation sont effectuées selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et pertes de cours découlant de l'évaluation ainsi que les bénéfices et pertes réalisés sont comptabilisés dans le «résultat des opérations de négoce». Le produit des intérêts et des dividendes découlant des portefeuilles de titres destinés au négoce est également crédité à la position «résultat des opérations de négoce».

Les frais de refinancement pour les portefeuilles destinés au négoce sont imputés au «résultat des opérations de négoce» et crédités au «produit des intérêts et des escomptes».

Les transferts entre les portefeuilles destinés au négoce et les immobilisations financières constituent toujours des événements extraordinaires rares. De tels transferts sont effectués à la valeur du marché au moment de la prise de décision et sont dûment documentés.

#### Immobilisations financières

S'agissant des immobilisations financières, l'évaluation des titres de participation se fait selon le principe de la valeur la plus basse. Une attribution a lieu au maximum jusqu'à concurrence des coûts d'acquisition si la valeur sur le marché, tombée sous la valeur d'acquisition, est remontée par la suite.

Les titres de créance à revenu fixe, acquis dans un but de placement à long terme, sont évalués selon la méthode Accrual. L'agio et le disagio sont délimités sur la durée jusqu'à leur échéance. Les gains ou pertes réalisés provenant d'une aliénation anticipée ou d'un remboursement anticipé sont encaissés au prorata sur la durée résiduelle, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance finale initiale. Les pertes de valeur imputables à la solvabilité des titres de créance à revenu fixe que la banque souhaite conserver jusqu'à leur échéance sont comptabilisées à la position «correctifs de valeurs, provisions et pertes». D'éventuelles reprises de perte de valeur ultérieures sont comptabilisées comme produit extraordinaire. Les immeubles repris d'opérations de crédit et dont la vente est prévue sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire à la valeur d'acquisition ou à la valeur de liquidation si elle est moindre, tout en tenant compte des coûts de vente latents.

Les immobilisations financières sont traitées dans le compte de résultat comme suit: le résultat d'évaluation jusqu'à la valeur d'acquisition, non réalisé, est saisi globalement dans les «autres produits ou charges ordinaires»; les gains ou pertes de cours par rapport à la valeur comptable sont déclarés sous le «résultat des aliénations d'immobilisations financières».

Les portefeuilles en métaux précieux destinés aux opérations aux guichets et ceux destinés à la couverture des engagements correspondants provenant

de comptes métal sont évalués à la valeur du marché.

### **Participations**

Sont inscrits au bilan sous «Participations» l'ensemble des titres de participation d'entreprises en possession de la banque conservés dans un objectif de placement à long terme, indépendamment de la part ayant droit de vote.

Les participations de 20% à 50% au capital donnant droit de vote, où la Banque Coop peut exercer une influence notable, sont évaluées selon la méthode de mise en équivalence sur la base de la part aux fonds propres au jour de clôture. La part correspondant au résultat annuel est comptabilisée comme résultat de l'évaluation de mise en équivalence dans le «produit des participations». Cette solution s'applique dans la période sous revue uniquement aux Magazzini Generali con Punto Franco à Chiasso. A noter que cette participation avait été intégralement vendue début 2012.

Les participations inférieures à 20% de même que les participations secondaires et les participations non bancaires destinées à la vente sont portées au bilan dans les immobilisations financières à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires, ou selon le principe de la valeur la plus basse. Un amortissement est considéré comme nécessaire si la valeur comptable est supérieure au prorata des fonds propres de la société de participation, ou si d'autres signes de dépréciation de la valeur existent à la date de clôture de l'exercice. Des participations peu importantes sont en général totalement amorties dès l'année de leur acquisition par le biais de la position «amortissements sur l'actif immobilisé». Une attribution est effectuée au maximum à hauteur de la valeur d'acquisition, dans la mesure où la valeur, tombée en dessous de la valeur d'acquisition, remonte par la suite. Pour les sociétés non cotées, une attribution n'a lieu que si elle est durable et dépasse CHF 500 000.-. La comptabilisation de l'attribution se fait par «Produits extraordinaires».

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées séparément par immeuble ou objet.

Les investissements dans de nouvelles immobilisations corporelles sont portés à l'actif et évalués selon

le principe de la valeur d'acquisition s'ils sont utilisés pendant plus d'une période comptable et s'ils excèdent la limite inférieure d'inscription à l'actif de CHF 10 000.-.

Les investissements dans les immobilisations corporelles existantes sont portés à l'actif si cela accroît durablement la valeur de marché ou d'usage, ou prolonge sensiblement la durabilité.

Lors de l'évaluation ultérieure, les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement en estimant avec prudence la durée d'utilisation de l'objet. La durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

Catégorie de placement	Durée d'utilisation
Immeubles, sans terrain	50 ans
Installations informatiques, hardware	3 ans
Mobilier, véhicules	3 ans
Incorporations et autres immobilisations corporelles	5-10 ans
Logiciels	5 ans max.

La valeur de toutes les immobilisations corporelles est vérifiée lorsque des événements ou circonstances laissent à supposer que la valeur comptable ne correspond plus à la valeur intrinsèque. Dans ces cas, la valeur comptable résiduelle est amortie comme prévu tout au long de la durée d'utilisation ou il est procédé à un amortissement extrabudgétaire. Les amortissements planifiés et les éventuels amortissements supplémentaires extrabudgétaires sont inscrits au compte de résultat à la position «amortissements sur l'actif immobilisé». Les bénéfices réalisés à la suite de la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans les «produits extraordinaires», les pertes figurent dans la position «charges extraordinaires». Les logiciels sont retirés de l'actif à l'issue de leur durée de vie économique.

### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont portées au bilan et évaluées sur la base des coûts d'acquisition si elles dégagent une utilité évaluable sur plusieurs années pour l'entreprise. Elles sont amorties linéairement sur la durée d'utilisation (max.: 3 ans). Celles élaborées par la banque ne figurent pas au bilan.

Voici la durée d'utilisation estimée:

Catégorie de placement	Durée d'utilisation
Autres immobilisations incorporelles	3 ans max.

La valeur de l'ensemble des immobilisations incorporelles portées au bilan est vérifiée lorsque des événements ou circonstances laissent à supposer que la valeur comptable ne correspond plus à la valeur intrinsèque. Dans ces cas, la valeur résiduelle est amortie sur la durée d'utilisation restante ou bien il est procédé à un amortissement extrabudgétaire. Les amortissements planifiés et les éventuels amortissements supplémentaires extrabudgétaire sont comptabilisés à la rubrique «amortissements sur l'actif immobilisé».

### Comptes de régularisation

Les intérêts créditeurs et débiteurs, les commissions, les autres produits et dépenses de la période de comptabilisation sont régularisés conformément à la période pour assurer une présentation conforme de l'évolution du compte de résultat.

### Valeurs de remplacement positives et négatives

Sous ces positions du bilan se trouvent les valeurs de remplacement provenant de l'évaluation des instruments financiers dérivés. A l'opposé, c'est sous «autres actifs» ou, selon le cas, «autres passifs», que figure le compte de compensation pour la saisie de la comptabilisation n'influant pas sur le compte de résultat de valeurs de remplacement positives ou négatives; ces dernières émanent de l'évaluation de swaps de taux d'intérêt sous la responsabilité du Comité Asset & liability.

### Impôts

#### Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts réguliers sur le capital et sur le bénéfice, dus généralement à un rythme annuel. Les impôts à caractère unique ou liés à des transactions ne font pas partie des impôts courants. Les impôts courants sur le résultat de l'exercice sont calculés en accord avec les prescriptions locales fiscales d'évaluation du bénéfice et saisis comme charge pour l'exercice durant lequel les bénéfices correspondants sont réalisés. Les impôts directs dus sur le bénéfice courant sont inscrits aux «comptes de régularisation passifs».

#### Impôts latents

Les effets fiscaux découlant d'une différence de la valeur déclarée des actifs et des engagements et de

leur valeur fiscale attribuable à un écart temporel entre la clôture individuelle statutaire et la clôture individuelle selon le principe True and Fair View sont comptabilisés comme impôts latents sous «provisions» dans le compte de résultat. Les avoirs d'impôts latents ne sont pas inscrits à l'actif.

### Correctifs de valeurs et provisions

Pour l'ensemble des risques de perte décelables, des correctifs de valeurs individuels et des provisions individuelles sont constitués à la Banque Coop selon le principe de prudence. Les correctifs de valeurs et les provisions n'étant plus nécessaires à l'exploitation sont radiés du compte de résultat. Les correctifs de valeurs individuels et forfaitaires pour les risques de perte ainsi que les provisions pour d'autres risques d'affaires figurent sous cette position. Les correctifs de valeurs pour les immeubles dans les immobilisations financières sont déduits directement de la position correspondante dans les actifs.

Les paiements effectués par la Banque Coop dans le cadre de la garantie des dépôts sont inscrits à l'actif sous «créances sur les banques». Parallèlement, des correctifs de valeurs individuels correspondants sont constitués aux dépens de la position «correctifs de valeurs, provisions et pertes». D'éventuelles rentrées ultérieures seront comptabilisées à la position «rentrées sur créances amorties».

### Propres titres de créances et de participation

Le portefeuille de propres emprunts et obligations de caisse est décompté avec la position passive correspondante.

Le portefeuille de propres titres de participation est déduit des fonds propres aux coûts d'acquisition dans la position séparée «propres titres de participation». Les paiements de dividendes provenant des propres titres de participation et les produits de la revente sont directement attribués aux «réserves de capital».

### Créances sur et engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés

Les créances sur et engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés comprennent les positions des banques et de la clientèle. Les conditions de ces comptes correspondent à celles du marché en vigueur à ce moment-là.

## **Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libération et de versements supplémentaires de même qu'opérations fiduciaires**

Ces positions figurent dans les opérations hors bilan à leur valeur nominale. Pour les risques décelables, des provisions correspondantes sont constituées au bilan. Les «engagements irrévocables» comprennent aussi lesdites «hypothèques forward» sur nouvelles opérations. Ces hypothèques permettent de fixer par anticipation les conditions pour un financement futur aux taux en vigueur sur le moment. Cette position comprend en outre les engagements de paiement envers la garantie des dépôts.

## **Instruments financiers dérivés**

### **Opérations de négoce**

L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés a lieu à leur juste valeur dans les positions «valeurs de remplacement positives/négatives». La juste valeur se base sur les cours du marché, les modèles de discounted cash-flow et de prix d'option. Pour les transactions sur instruments financiers dérivés contractées dans un but de négoce, les produits réalisés et non réalisés sont comptabilisés à la position «résultat des opérations de négoce».

### **Opérations de couverture**

La Banque Coop fait également appel à des instruments financiers dérivés dans le cadre de l'Asset and liability management, afin de gérer les risques de variation des taux. Pour la couverture de ces derniers, elle recourt aux macrohedges. La composante de résultat y afférente est attribuée au «résultat des opérations d'intérêts». Le résultat de la couverture est attribué au «résultat des opérations d'intérêts». Le résultat des dérivés utilisés pour la gestion des risques de variation des taux dans le cadre du management de la structure du bilan est évalué selon la méthode Accrual. Pour ce faire, la composante d'intérêts est délimitée selon la méthode des intérêts composés tout au long de la durée jusqu'à l'échéance finale. Les intérêts courus sur la position de couverture sont déclarés dans le «compte de compensation» sous «autres actifs» ou «autres passifs».

Les rapports de garantie, les objectifs et les stratégies des différentes opérations de couverture font l'objet d'une documentation à chaque conclusion d'un instrument dérivé. L'efficacité du rapport de garantie est vérifiée mensuellement par le service Contrôle des risques et rapportée au Comité A & L.

## **Institutions de prévoyance**

Les collaborateurs de la Banque Coop sont assurés auprès de la Caisse de pension de la Banque Cantonale de Bâle selon les dispositions de la LPP, de l'acte de fondation et du règlement contre les conséquences liées à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Il s'agit d'une institution indépendante, organisée selon le principe de la primauté des prestations, placée sous la surveillance du Département de la justice et de la sécurité du canton de Bâle-Ville.

Le plan de prévoyance de la Caisse de pension de la Banque Cantonale de Bâle se compose de deux éléments, à savoir d'un plan de rente et d'un plan de capital. Alors que le salaire de base est assuré dans le cadre du plan de rente, ce sont le bonus ainsi que la part du salaire annuel contractuel qui dépasse le maximum du salaire annuel assuré dans le plan de rente, qui sont couverts par le plan de capital. Le financement des plans de prévoyance est fourni pour un tiers par les cotisations des employés et pour deux tiers par celles de l'employeur. Les primes dues à l'institution de prévoyance sont payées mensuellement par les sociétés affiliées et comptabilisées comme élément des «prestations sociales» au sein des charges de personnel. L'évaluation de la situation économique de l'institution de prévoyance influe également sur les comptes annuels. En effet, des découverts ou des excédents dans la caisse de pension peuvent se traduire pour la banque par une utilité ou un engagement économique, inscrits au bilan sous «autres actifs» ou «correctifs de valeurs et provisions». Dans les comptes pour l'année 2012, la réserve de contributions de l'employeur est inscrite à la position «autres actifs». Les versements et les prélèvements sont comptabilisés via les «charges de personnel». Il n'est pas procédé à un calcul des intérêts ou à un escompte du montant nominal en lien avec la réserve de contributions de l'employeur.

## **Modification des principes comptables et d'évaluation**

Les principes comptables et d'évaluation pour l'exercice écoulé n'ont pas connu de changement par rapport à l'exercice précédent.

## **Evénements après la date du bilan**

Après la date du bilan, aucun événement extraordinaire susceptible d'influer de façon déterminante sur la situation durant l'exercice sous revue de la Banque Coop en matière de fortune, finances et revenu ne s'est produit.

# Informations sur le bilan

## Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan

Prêts	Garantie hypothécaire en CHF 1000	Autres garanties en CHF 1000	En blanc en CHF 1000	Total en CHF 1000
Créances sur la clientèle	137 625	77 049	306 832	521 506
Créances hypothécaires	12 454 461		34 807	12 489 268
· Immeubles d'habitation	10 889 968		6 899	10 896 867
· Immeubles commerciaux et administratifs	748 920		5 176	754 096
· Artisanat et industrie	435 232		11 894	447 126
· Autres	380 341		10 838	391 180
<b>Total des prêts au 31.12.2012</b>	<b>12 592 086</b>	<b>77 049</b>	<b>341 639</b>	<b>13 010 774</b>
Part en %	96,8	0,6	2,6	100,0
Total des prêts au 31.12.2011	12 163 535	75 421	444 834	12 683 790
Part en %	95,9	0,6	3,5	100,0

## Opérations hors bilan

Engagements conditionnels	1 237	5 349	55 233	61 819
Engagements irrévocables	5 628	59	112 406	118 093
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	0	0	18 348	18 348
Crédits par engagement	0	0	0	0
<b>Total hors bilan au 31.12.2012</b>	<b>6 865</b>	<b>5 408</b>	<b>185 987</b>	<b>198 260</b>
Total hors bilan au 31.12.2011	2 851	5 189	170 363	178 403

## Créances compromises

	Montant brut de la dette en CHF 1000	Produit estimé de la réalisation des sécurités <sup>1)</sup> en CHF 1000	Montant net de la dette en CHF 1000	Correctifs individuels de valeurs en CHF 1000
<b>Créances compromises au 31.12.2012<sup>2)</sup></b>	<b>209 018</b>	<b>145 850</b>	<b>63 168</b>	<b>64 441</b>
Créances compromises au 31.12.2011	282 184	199 028	83 156	83 156

<sup>1)</sup> Crédit ou valeur d'aliénation par client: la valeur la plus basse est déterminante.

<sup>2)</sup> Les correctifs de valeurs individuels dépassent le montant net de la dette pour CHF 1,3 million. Cela s'explique par le fait que le calcul des correctifs de valeurs individuels se base sur la limite de crédit accordée au client et non sur l'utilisation effective (plus basse) au jour de référence.

## Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

	31.12.2012 Juste valeur en CHF 1000	31.12.2011 Juste valeur en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000
Titres de créance	0	0	0
· cotés <sup>1)</sup>	0	0	0
· non cotés	0	0	0
Titres de participation	0	2 600	-2 600
Métaux précieux	203	592	-389
<b>Total des portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce</b>	<b>203</b>	<b>3 192</b>	<b>-2 989</b>
· dont titres pouvant être pris en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0	0

<sup>1)</sup> Négociés auprès d'une bourse reconnue.

## Immobilisations financières

	31.12.2012 Valeur comptable en CHF 1000	31.12.2011 Valeur comptable en CHF 1000	31.12.2012 Juste valeur en CHF 1000	31.12.2011 Juste valeur en CHF 1000
Titres de créance	446 292	480 496	462 121	504 156
· dont titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	446 292	480 496	462 121	504 156
· dont titres de créance évalués selon le principe de la valeur la plus basse	0	0	0	0
Titres de participation	4 866	4 693	5 011	4 758
· dont participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)	0	0	0	0
Métaux précieux	0	0	0	0
Immeubles	450	378	450	378
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>451 608</b>	<b>485 567</b>	<b>467 582</b>	<b>509 292</b>
· dont titres pouvant être pris en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	267 271	453 435		

## Participations

	31.12.2012 Valeur comptable en CHF 1000	31.12.2011 Valeur comptable en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000
Avec valeur boursière <sup>1)</sup>	5 851	4 994	857
Sans valeur boursière	18 309	15 279	3 030
<b>Total des participations</b>	<b>24 160</b>	<b>20 273</b>	<b>3 887</b>

<sup>1)</sup> Au 31.12.2012, les titres Nationale Suisse ont été augmentés de CHF 857 000.- à la valeur de revient, selon le principe de la valeur la plus basse, après amortissement en 2011 de CHF 101 000.-.

## Principales participations de la Banque Coop<sup>1)</sup>

	Siège	Activité	Capital social en CHF 1000	Participation au capital en %	Participation au capital 2011 en %
<b>Participations</b>					
<b>Participations entièrement consolidées</b>					
Aucunes					
<b>Participations partiellement consolidées</b>					
Aucunes					
<b>Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence</b>					
Magazzini Generali con Punto Franco SA	Chiasso	Entrepôts			30,75
<b>Participations évaluées à la valeur d'acquisition ou à la valeur la plus basse</b>					
<b>Sociétés non cotées</b>					
Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit	Zurich	Financement bancaire	500 000	6,55	4,09
Aduno Holding SA	Zurich	Opérations de crédit	25 000	0,90	0,90
Compagnie d'Assurances Nationale Suisse SA	Bâle	Assurance	8 820	0,70	0,70

<sup>1)</sup> La participation doit être égale ou supérieure à 5%. De surcroît, la part au capital-actions doit être supérieure à CHF 1 million ou la valeur comptable supérieure à CHF 2 millions.

## Présentation de l'actif

	Valeur d'acquisi- tion CHF 1000	Amortis- sements cumulés CHF 1000	Valeur comptable 31.12.2011 CHF 1000	2012 Change- ments d'affec- tation CHF 1000	2012 Investis- sements CHF 1000	2012 Dés- investis- sements CHF 1000	2012 Amortis- sements CHF 1000	2012 Rentrée d'amortis- sements CHF 1000	Valeur comptable 31.12.2012 CHF 1000
<b>Participations</b>									
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence									
1 661		2 373				−2 373			0
Autres participations	19 625	−1 725	17 900		5 401			859	24 160
<b>Total participations</b>	<b>21 286</b>	<b>−1 725</b>	<b>20 273</b>	<b>0</b>	<b>5 401</b>	<b>−2 373</b>	<b>0</b>	<b>859</b>	<b>24 160</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>									
A l'usage de la banque	93 206	−8 653	84 553			−2 192	−1 545		80 816
Autres immeubles	6 800	−569	6 231				−72		6 159
Autres immobilisations corporelles	38 847	−31 675	7 172		5 163		−2 590		9 745
Logiciels	16 086	−7 291	8 795		1 439		−2 787		7 447
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>154 939</b>	<b>−48 188</b>	<b>106 751</b>	<b>0</b>	<b>6 602</b>	<b>−2 192</b>	<b>−6 994</b>	<b>0</b>	<b>104 167</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>									
Goodwill									
Autres immobilisations incorporelles									
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Valeur d'assurance incendie des immeubles de la banque (sans terrains)									
									112 826
Valeur d'assurance incendie des autres immeubles (sans terrains)									
									8 049
Valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles									
									103 505
Engagements: termes de leasing futurs résultant de leasing d'exploitation									
									0

### Autres actifs et passifs ainsi que valeurs de remplacement positives et négatives

	31.12.2012 Actifs en CHF 1000	31.12.2012 Passifs en CHF 1000	31.12.2011 Actifs en CHF 1000	31.12.2011 Passifs en CHF 1000
<b>Autres actifs et passifs</b>				
Compte de compensation des instruments financiers dérivés	3 690	0	13 354	0
Frais de fondation, d'augmentation de capital et d'organisation inscrits à l'actif	0	0	0	0
Impôts indirects	1 023	14 661	915	15 167
Comptes de règlement / comptes transitoires	17 725	2 624	30 543	2 707
Divers autres actifs et passifs	320	23 281	-80	19 589
<b>Total autres actifs et passifs</b>	<b>22 758</b>	<b>40 566</b>	<b>44 732</b>	<b>37 463</b>

### Valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés

Contrats pour compte propre:				
· Portefeuilles destinés au négoce	1 627	867	14 826	15 011
· Portefeuille de la banque	0	0	0	0
· Structure du bilan	98 160	105 871	115 765	132 523
Contrats en qualité de commissionnaire	0	0	0	0
<b>Total valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés</b>	<b>99 787</b>	<b>106 738</b>	<b>130 591</b>	<b>147 534</b>

### Actifs mis en gage ou cédés et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété

	31.12.2012 Créances / valeur comptable en CHF 1000	31.12.2012 dont utilisées en CHF 1000	31.12.2011 Créances / valeur comptable en CHF 1000	31.12.2011 dont utilisées en CHF 1000
Créances résultant de papiers monétaires	0	0	0	0
Créances hypothécaires	2 661 866	2 080 944	2 799 644	2 141 640
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	0	0	0	0
Immobilisations financières	134 000	5 000	130 000	5 000
<b>Total des actifs mis en gage</b>	<b>2 795 866</b>	<b>2 085 944</b>	<b>2 929 644</b>	<b>2 146 640</b>
<b>Total des actifs avec réserve de propriété</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	

### Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres

	31.12.2012 en CHF 1000	31.12.2011 en CHF 1000
Prétentions découlant de la mise en gage de «cash» lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise de pension	0	500 000
Engagements découlant du «cash» reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	0	0
Titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de prise en pension	0	501 406
· dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction		
Titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0
· dont titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie		

## Engagements envers la propre institution de prévoyance

Sous le nom de «Pensionskasse der Basler Kantonalbank», il existe avec siège à Bâle une fondation ayant pour but la prévoyance professionnelle des conséquences économiques de la vieillesse, du décès ou de l'invalidité dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application pour les collaborateurs du groupe BKB, de ceux d'entreprises économiquement ou financièrement lui étant étroitement liées ainsi que pour leurs parents et survivants. Partant, tous les collaborateurs de la maison mère de la BKB et de la Banque Coop sont assurés auprès de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank».

La «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» est une caisse avec primauté des prestations et un plan de prévoyance orienté sur les prestations. Au 1<sup>er</sup> janvier, des experts indépendants réalisent pour l'institution de prévoyance des évaluations actuarielles. Les cotisations ordinaires des employés correspondent à 5,5%, celles de l'employeur à 12% du salaire annuel assuré. Elles sont virées mensuellement à la caisse de pension par les sociétés du groupe.

	31.12.2012 en CHF 1000	31.12.2011 en CHF 1000	Variation en données absolues CHF 1000
Engagements envers la propre institution de prévoyance professionnelle	18	15 766	-15 748

## Réserve de cotisations de l'employeur

Le groupe Banque Cantonale de Bâle applique les nouvelles prescriptions Swiss GAAP FER 16.

	Valeur nominale	Renon- ciation à l'utilisation	Constitu- tion / dissolution	Bilan		Bilan		Résultat de la réserve de cotisations de l'employeur dans les charges de personnel
	31.12.2012 en CHF 1000	31.12.2012 en CHF 1000	2012 en CHF 1000	31.12.2012 en CHF 1000	31.12.2011 en CHF 1000	2012 en CHF 1000	2011 en CHF 1000	
Institution de prévoyance professionnelle	1 416	1 384	438	32	32	0	0	

## Avantage / engagement économique

Sur la base de la dernière clôture disponible (au 31.12.2011) de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» tout comme des évolutions en 2012, il a été évalué si un éventuel découvert ou excédent se traduit par un avantage ou un engagement économique pour le groupe BKB. Dans la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank», l'avantage/l'engagement économique est calculé globalement pour l'ensemble des employeurs affiliés.

Dans le droit fil des turbulences ayant secoué les marchés financiers internationaux, la caisse de pension a connu, en 2008, une mauvaise année en matière de placements malgré une stratégie bien diversifiée et sans prise de risques inconsidérée (découvert de CHF 66,7 millions au 1.1.2009), la contraignant, mi-2009, à des mesures d'assainissement, approuvées par l'«Autorité de surveillance LPP et des fondations» le 23 novembre 2009. A cet égard, elle a décidé d'augmenter, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les cotisations de l'employé et de l'employeur de respectivement de 6,0% (+0,5%) et de 13,5% (+1,5%) du salaire annuel assuré et d'instaurer une prime unique de 1% pour l'employeur au titre de réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation. Pour la Banque Coop, il en résulte des charges supplémentaires de quelque CHF 1,2 million par an.

L'évolution réjouissante du marché au cours des années suivantes a permis de relever le taux de couverture de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» à 97,4% (découvert de CHF 15,6 millions) fin 2009 et à 97,2% (découvert de CHF 17,2 millions) fin 2010, laissant entrevoir à la caisse de pension le terme des mesures d'assainissement en cours. Avec un taux de couverture avoisinant les 100% ces deux années, la banque n'a pas eu à constituer des provisions importantes.

La performance insuffisante sur les marchés des capitaux a entraîné un repli du taux de couverture de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» à 92,9% (découvert de CHF 45,2 millions) fin 2011 et, partant, l'engagement économique pour la Banque Coop, au 31 décembre 2011, de constituer, avec inscription aux comptes 2011, des provisions pour engagements de prévoyance. La base d'estimation du volume des provisions a été fournie par un modèle de calcul qui a permis, moyennant une projection de rendement pour les différentes catégories de placement et un taux de couverture de 100%, d'évaluer le moment théorique d'une interruption des mesures d'assainissement.

Pour 2012, nous escomptons un taux de couverture d'environ 96%, ce qui nécessite là aussi un engagement économique au 31 décembre 2012 de la Banque Coop analogue à celui de fin 2011. Ainsi, le volume de provisions pour engagements de prévoyance constituées en 2011 a été maintenu au niveau des comptes 2012.

En dépit du respect des mesures d'assainissement arrêtées au cours de ces dernières années, la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» a décidé, début 2012, d'initier d'autres mesures dans l'optique des défis futurs à relever dans le microcosme des caisses de pension. Des décisions en la matière sont attendues courant 2013.

	Excédent / découvert <sup>1)</sup>	Part économique de l'organisation	Variation comparé à 2011/ influant sur le résultat 2012	Cotisations délimitées sur la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel		
	31.12.2012 en CHF 1000	31.12.2012 en CHF 1000	31.12.2011 en CHF 1000	en CHF 1000	2012 en CHF 1000	2011 en CHF 1000	
Institution de prévoyance professionnelle avec découvert	-47 457	-6 000	-6 000	0	0	7 342	9 176

<sup>1)</sup> Ces chiffres se réfèrent à la clôture de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» au 31.12.2011.

**Encours des emprunts et des prêts des centrales de lettres de gage,  
répartis selon le premier délai de dénonciation possible**

Année d'émission	Taux en %	Type d'émission <sup>1)</sup>	Volume d'émission <sup>1)</sup>	Échéances										Total en mio. de CHF
				2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023ss.
<b>Emprunts obligataires en millions de CHF:</b>														
2004	3,000	<sup>2)</sup>	150,0											150,0
2005	2,500	<sup>2)</sup>	200,0	180,0										180,0
2006	2,875	<sup>2)</sup>	300,0					300,0						300,0
2008	3,250	<sup>2)</sup>	150,0				150,0							150,0
<b>Total emprunts obligataires</b>			<b>180,0</b>	<b>150,0</b>	<b>150,0</b>	<b>300,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>780,0</b>
Taux moyen basé sur la valeur nominale:														2,88%
Taux moyen basé sur la valeur nominale, exercice précédent:														2,88%
<b>Placements privés en millions de CHF:</b>														
2004	2,760	<sup>2)</sup>	10,0				10,0							10,0
<b>Total placements privés</b>			<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>10,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>10,0</b>
Taux moyen basé sur la valeur nominale:														2,76%
Taux moyen basé sur la valeur nominale, exercice précédent:														2,32%
<b>Prêts de la Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire, en millions de CHF:</b>														
<b>Total des prêts</b>			<b>279,6</b>	<b>157,3</b>	<b>141,5</b>	<b>294,0</b>	<b>106,4</b>	<b>280,0</b>	<b>128,8</b>	<b>215,1</b>	<b>88,1</b>	<b>33,9</b>	<b>202,1</b>	<b>1 926,8</b>
Taux moyen basé sur la valeur nominale:														2,15%
Taux moyen basé sur la valeur nominale, exercice précédent:														2,22%
<b>Total emprunts obligataires et prêts des centrales des lettres de gage</b>			<b>459,6</b>	<b>307,3</b>	<b>301,5</b>	<b>594,0</b>	<b>106,4</b>	<b>280,0</b>	<b>128,8</b>	<b>215,1</b>	<b>88,1</b>	<b>33,9</b>	<b>202,1</b>	<b>2 716,8</b>

<sup>1)</sup> Une éventuelle différence par rapport au volume d'émission est attribuable aux propres titres de créance dans les portefeuilles de négocie ou dans les immobilisations financières.

Selon la Circ.-FINMA 2008/2 chiffre marginal 29m, ils doivent être compensés avec les positions passives correspondantes.

<sup>2)</sup> N'étant pas de rang subordonné.

## Correctifs de valeurs et provisions

	2011 Etat au 31.12.2011 en CHF 1000	2012 Utilisation conforme à leur but en CHF 1000	2012 Recouvrement, intérêts en souffrance, diff. de change en CHF 1000	2012 Reconstitution à charge du compte de résultat en CHF 1000	2012 Dissolution au profit du compte de résultat en CHF 1000	2012 Etat au 31.12.2012 en CHF 1000
<b>Provisions pour impôts latents</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Correctifs de valeurs et provisions pour risques de perte et autres risques:</b>						
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques-pays) <sup>1)</sup>	203 639	–5 014	789	21 038	–30 026	190 426
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation <sup>2)</sup>	2 187	–178	0	1 200	–38	3 171
Provisions de restructuration	0	0	0	0	0	0
Provisions pour engagements de prévoyance	6 000	0	0	0	0	6 000
Autres provisions	340	–98	0	13 172	–86	13 328
<b>Sous-total</b>	<b>212 166</b>	<b>–5 290</b>	<b>789</b>	<b>35 410</b>	<b>–30 150</b>	<b>212 925</b>
<b>Total correctifs de valeurs et des provisions</b>	<b>212 166</b>	<b>–5 290</b>	<b>789</b>	<b>35 410</b>	<b>–30 150</b>	<b>212 925</b>
Déduction des correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	42	–	–	–	–	1 100
<b>Total correctifs de valeurs et provisions selon le bilan</b>	<b>212 124</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>211 825</b>

<sup>1)</sup> Il existe des correctifs de valeurs forfaitaires pour un montant de CHF 108,8 millions.

<sup>2)</sup> Dont CHF 1,1 million revient à des correctifs de valeurs compensés directement à l'actif. Les CHF 2,1 millions restants concernent des provisions servant à couvrir des risques décelables le jour de clôture

## Capital social

	31.12.2012 Valeur nomiale totale en CHF 1000	31.12.2012 Nombre de voix	31.12.2012 Capital donnant droit au dividende en CHF 1000	31.12.2011 Valeur nomiale totale en CHF 1000	31.12.2011 Nombre de voix	31.12.2011 Capital donnant droit au dividende en CHF 1000
<b>Capital-actions</b>	<b>337 500</b>	<b>16 875 000</b>	<b>337 500</b>	<b>337 500</b>	<b>16 875 000</b>	<b>337 500</b>
Actions au porteur	337 500	16 875 000	337 500	337 500	16 875 000	337 500
<b>Capital autorisé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
Actions au porteur	0	0		0	0	
· dont augmentations de capital effectuées	0	0		0	0	
<b>Capital conditionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Actions au porteur	0	0	0	0	0	0
· dont augmentations de capital effectuées	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve en capital / réserve en bénéfice non distribuable</b>			<b>168 750</b>			<b>168 750</b>

## Actionnaires importants de la Banque Coop

	31.12.2012 Nominal en CHF 1000	31.12.2012 Capital et voix en %	31.12.2011 Nominal en CHF 1000	31.12.2011 Capital et voix en %
Groupe lié par des conventions de vote				
· Banque Cantonale de Bâle <sup>1)</sup>	194 456	57,6	194 366	57,6
· Coop <sup>1,2)</sup>	35 037	10,4	35 037	10,4
· Propres titres	14 508	4,3	10 242	3,0
Free-float				
· Organisations de l'USS <sup>3)</sup>	17 064	5,1	17 371	5,1
· Tiers	76 435	22,6	80 484	23,9
<b>Total</b>	<b>337 500</b>	<b>100,0</b>	<b>337 500</b>	<b>100,0</b>

Groupe lié par des conventions de vote: Banque Cantonale de Bâle / Coop avec au total 68,0% des voix.

<sup>1)</sup> Participation qualifiée et actionnaire important dans le sens de l'art. 3 ch. 2 lit. Cbis LB.

<sup>2)</sup> Consolidé, sans Coop Assurance du Personnel.

<sup>3)</sup> Aucune org. syndicale de l'USS ne détient une participation de 3% ou plus. Les org. de l'USS ne sont pas liées entre elles par des conventions de vote.

## Justification des capitaux propres

	2012 en CHF 1000	2011 en CHF 1000	2010 en CHF 1000
<b>Capitaux propres au début de l'exercice de référence</b>			
Capital-actions	337 500	337 500	337 500
Réserve en capital	115 129	116 879	116 603
Réserve en bénéfice	432 364	412 212	404 707
Réserve de réévaluation	0	0	0
Bénéfice de l'exercice	58 372	50 527	37 880
+ / - Conversions de monnaies étrangères	0	0	0
- Propres titres de participation	-32 867	-25 983	-14 045
<b>Sous-total</b>	<b>910 498</b>	<b>891 135</b>	<b>882 645</b>
+ / - Répercussions d'un restatement	0	0	0
<b>Total capitaux propres au début de l'exercice de référence (avant répart. du bénéfice)</b>	<b>910 498</b>	<b>891 135</b>	<b>882 645</b>
+ Augmentation de capital	0	0	0
+ Agio	0	0	0
+ / - Autres attributions aux réserves / moins prélèvements des réserves	0	0	0
- Dividende et autres attributions du résultat de l'exercice précédent	-29 312	-29 632	-29 973
+ Bénéfice de l'exercice de référence	67 820	58 372	50 527
- Changement du rapport de participation dans la participation évaluée selon la méthode de mise en équivalence		0	0
- Achats de propres titres de participation (coûts d'acquisition)	-25 527	-41 333	-14 021
+ Vente de propres titres de participation (coûts d'acquisition)	15 727	34 449	2 083
+ Bénéfices de la vente de propres titres de participation	-2 039	-2 493	-126
+ / - Différences de conversion	0	0	0
<b>Total capitaux propres à la fin de l'exercice de référence (avant répartit. du bénéfice)</b>	<b>937 167</b>	<b>910 498</b>	<b>891 135</b>
dont:			
Capital-actions libéré	337 500	337 500	337 500
Réserve en capital	83 052	115 129	116 879
Réserve en bénéfice	491 462	432 364	412 212
Réserve de réévaluation	0	0	0
Bénéfice de l'exercice	67 820	58 372	50 527
+ / - Conversions de monnaies étrangères	0	0	0
- Propres titres de participation	-42 667	-32 867	-25 983

## Propres titres de participation

Actions au porteur	2012 Prix moyen du marché / prix moyen de la transaction en CHF	2012 Nombre	2012 Coûts d'acquisition en CHF 1000	2011 Prix moyen du marché / prix moyen de la transaction en CHF	2011 Nombre	2011 Coûts d'acquisition en CHF 1000
Total au 1 <sup>er</sup> janvier	62,500	512 092	32 867	68,000	365 309	25 983
Plus achats	55,352	461 179	25 527	63,668	649 200	41 333
Moins ventes	63,447	-247 891	-15 727	68,567	-502 417	-34 449
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>54,200</b>	<b>725 380</b>	<b>42 667</b>	<b>62,500</b>	<b>512 092</b>	<b>32 867</b>

La «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» détient 33 400 actions (2011: 33 400) de la Banque Coop dans les immobilisations.

## Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds propres

Actif circulant	A vue	Dénon- cable	Échéance en 3 mois	Échéance de 3 mois à 12 mois	Échéance de 12 mois à 5 ans	Échéance après 5 ans	Immobilisé	Total
	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000
Liquidités	1 437 875	-	-	-	-	-	-	1 437 875
Créances résultant de papiers monétaires	76	-	0	0	0	0	-	76
Créances sur les banques	75 131	-	1 800	0	0	0	-	76 931
Créances sur la clientèle	-	106 491	233 790	53 067	123 358	4 800	-	521 506
Créances hypothécaires	3 436	651 829	845 820	1 715 223	7 284 811	1 988 149	-	12 489 268
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	203	-	-	-	-	-	-	203
Immobilisations financières	4 865	-	36 002	27 056	339 064	44 171	450	451 608
<b>Total actif circulant au 31.12.2012</b>	<b>1 521 586</b>	<b>758 320</b>	<b>1 117 412</b>	<b>1 795 346</b>	<b>7 747 233</b>	<b>2 037 120</b>	<b>450</b>	<b>14 977 467</b>
Total actif circulant au 31.12.2011	792 857	1 007 558	1 462 904	1 412 311	8 077 035	1 703 645	378	14 456 688

## Fonds étrangers

Engagements résultant de papiers monétaires	8 954	-	0	0	0	0	-	8 954
Engagements envers les banques	91 619	-	50 000	196 000	138 000	50 000	-	525 619
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	-	8 024 392	-	-	-	-	-	8 024 392
Autres engagements envers la clientèle	1 837 350	-	93 878	357 064	119 000	7 500	-	2 414 792
Obligations de caisse	-	-	24 296	40 833	128 933	20 753	-	214 815
Emprunts et prêts des centrales des lettres de gage	-	-	40 000	419 600	1 309 200	948 000	-	2 716 800
<b>Total fonds étrangers au 31.12.2012</b>	<b>1 937 923</b>	<b>8 024 392</b>	<b>208 174</b>	<b>1 013 497</b>	<b>1 695 133</b>	<b>1 026 253</b>	<b>-</b>	<b>13 905 372</b>
Total fonds étrangers au 31.12.2011	1 965 077	7 288 625	334 748	642 712	2 231 776	971 327	-	13 434 265

## Créances sur / engagements envers les sociétés liées et crédits aux organes

	31.12.2012 en CHF 1000	31.12.2011 en CHF 1000
Créances sur les sociétés liées	0	0
Engagements envers les sociétés liées	0	0
Créances résultant de crédits aux organes	1 497	3 938

Entre la Banque Coop et les membres de la Direction générale ainsi que du Conseil d'administration, ou encore les personnes leur étant proches, il n'existe aucun engagement non conforme aux usages du marché. Par conséquent, les créances résultant de crédits aux organes se composent d'hypothèques et de crédits en compte courant accordés aux membres de la Direction générale et du Conseil d'administration. Par ailleurs, des crédits ont été conférés aux organes de la BKB pour un montant de CHF 656'000.-.

## Répartition du bilan entre la Suisse et étranger

	31.12.2012 Suisse en CHF 1000	31.12.2012 Etranger en CHF 1000	31.12.2011 Suisse en CHF 1000	31.12.2011 Etranger en CHF 1000
<b>Actifs</b>				
Liquidités	1 437 231	644	397 101	171
Créances résultant de papiers monétaires	76	0	248	0
Créances sur les banques	74 239	2 692	375 351	511 268
Créances sur la clientèle	497 485	24 021	522 942	10 291
Créances hypothécaires	12 347 748	141 520	12 028 075	122 482
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	203	0	1 733	1 459
Immobilisations financières	248 425	203 183	217 240	268 327
Participations	24 160	0	20 273	0
Immobilisations corporelles	104 167	0	106 751	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Comptes de régularisation	24 513	2 994	29 151	3 826
Autres actifs	22 602	156	44 027	705
Valeurs de remplacement positives	99 787	0	130 591	0
<b>Total actifs</b>	<b>14 880 636</b>	<b>375 210</b>	<b>13 873 483</b>	<b>918 529</b>
<b>Total en %</b>	<b>97,5</b>	<b>2,5</b>	<b>93,8</b>	<b>6,2</b>
<b>Passifs</b>				
Engagements résultant de papiers monétaires	8 954	0	9 255	0
Engagements envers les banques	524 163	1 456	779 819	41 689
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	7 728 046	296 346	6 974 093	273 977
Autres engagements envers la clientèle	2 228 119	186 673	2 051 415	183 176
Obligations de caisse	214 815	0	277 841	0
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	2 716 800	0	2 843 000	0
Comptes de régularisation	54 147	31	48 406	1 722
Autres passifs	40 463	103	37 463	0
Valeurs de remplacement négatives	106 738	0	147 460	74
Correctifs de valeurs et provisions	211 359	466	211 927	197
Capital-actions	337 500	0	337 500	0
Réserve en capital	83 052	0	115 129	0
Propres titres de participation	-42 667	0	-32 867	0
Réserve en bénéfice	491 462	0	432 364	0
Bénéfice de l'exercice	67 820	0	58 372	0
<b>Total passifs</b>	<b>14 770 771</b>	<b>485 075</b>	<b>14 291 177</b>	<b>500 835</b>
<b>Total en %</b>	<b>96,8</b>	<b>3,2</b>	<b>96,6</b>	<b>3,4</b>

## Répartition des actifs par pays ou groupes de pays

	31.12.2012 en CHF 1000	31.12.2012 en %	31.12.2011 en CHF 1000	31.12.2011 en %
Union européenne	341 598	2,24	876 381	5,92
Amérique du Nord	9 081	0,06	31 377	0,21
Asie, Océanie	10 557	0,07	10 729	0,07
Autres pays	13 974	0,09	42	0,00
<b>Total créances sur l'étranger</b>	<b>375 210</b>	<b>2,46</b>	<b>918 529</b>	<b>6,21</b>
Suisse	14 880 636	97,54	13 873 483	93,79
<b>Total actifs</b>	<b>15 255 846</b>	<b>100,00</b>	<b>14 792 012</b>	<b>100,00</b>

## Bilan par monnaie

Actifs	CHF en CHF 1000	Métaux précieux contre-valeur en CHF 1000	EUR contre-valeur en CHF 1000	USD contre-valeur en CHF 1000	Autres contre-valeur en CHF 1000	Total en CHF 1000
Liquidités	1 430 169	0	6 743	592	371	1 437 875
Créances résultant de papiers monétaires	2	0	69	0	5	76
Créances sur les banques	4 991	11 911	26 222	1 312	32 495	76 931
Créances sur la clientèle	454 059	0	33 415	28 949	5 083	521 506
Créances hypothécaires	12 489 268	0	0	0	0	12 489 268
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	0	203	0	0	0	203
Immobilisations financières	451 608	0	0	0	0	451 608
Participations	24 160	0	0	0	0	24 160
Immobilisations corporelles	104 167	0	0	0	0	104 167
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Comptes de régularisation	27 072	0	378	52	5	27 507
Autres actifs	22 263	0	106	387	2	22 758
Valeurs de remplacement positives	92 902	0	5 817	1 068	0	99 787
<b>Total actifs portés au bilan</b>	<b>15 100 661</b>	<b>12 114</b>	<b>72 750</b>	<b>32 360</b>	<b>37 961</b>	<b>15 255 846</b>
Prétentions à des livraisons résultant d'opérations au comptant, à terme et d'options sur devises	80 459	0	249 699	83 755	7 606	421 519
<b>Total actifs</b>	<b>15 181 120</b>	<b>12 114</b>	<b>322 449</b>	<b>116 115</b>	<b>45 567</b>	<b>15 677 365</b>
<b>Passifs</b>						
Engagements résultant de papiers monétaires	8 666	0	288	0	0	8 954
Engagements envers les banques	518 293	0	1 242	5 854	230	525 619
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	8 003 434	0	20 958	0	0	8 024 392
Autres engagements envers la clientèle	2 053 032	11 911	233 453	78 958	37 438	2 414 792
Obligations de caisse	214 815	0	0	0	0	214 815
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	2 716 800	0	0	0	0	2 716 800
Comptes de régularisation	54 103	0	9	4	62	54 178
Autres passifs	39 193	0	1	1 351	21	40 566
Valeurs de remplacement négatives	106 695	0	0	43	0	106 738
Correctifs de valeurs et provisions	211 773	0	52	0	0	211 825
Capital-actions	337 500	0	0	0	0	337 500
Réserve en capital	83 052	0	0	0	0	83 052
Propres titres de participation	-42 667	0	0	0	0	-42 667
Réserve en bénéfice	491 462	0	0	0	0	491 462
Bénéfice de l'exercice	67 820	0	0	0	0	67 820
<b>Total passifs portés au bilan</b>	<b>14 863 971</b>	<b>11 911</b>	<b>256 003</b>	<b>86 210</b>	<b>37 751</b>	<b>15 255 846</b>
Engagements de livrer résultant d'opérations au comptant, à terme et d'options sur devises	330 242	0	54 406	28 947	7 563	421 158
<b>Total passifs</b>	<b>15 194 213</b>	<b>11 911</b>	<b>310 409</b>	<b>115 157</b>	<b>45 314</b>	<b>15 677 004</b>
<b>Positions nettes par monnaie</b>	<b>-13 093</b>	<b>203</b>	<b>12 040</b>	<b>958</b>	<b>253</b>	<b>361</b>

## Cours de conversion des principales monnaies

	Code ISO	Unité	Cours 31.12.2012	Cours 31.12.2011
Euro	EUR	1	1,2071	1,2169
Dollar américain	USD	1	0,9150	0,9376
Livre sterling	GBP	1	1,4795	1,4580
Yen	JPY	100	1,0632	1,2148

# Informations sur les opérations hors bilan

## Engagements conditionnels

	31.12.2012 en CHF 1000	31.12.2011 en CHF 1000	Variation en données absolues
Garanties de couverture de crédit	29 127	42 076	-12 949
Garanties de prestations de garanties	27 284	10 021	17 263
Engagements irrévocables	5 408	7 578	-2 170
Autres engagements conditionnels	0	5 518	-5 518
<b>Total engagements conditionnels</b>	<b>61 819</b>	<b>65 193</b>	<b>-3 374</b>

## Engagements irrévocables

	31.12.2012 en CHF 1000	31.12.2011 en CHF 1000	Variation en données absolues
Engagements irrévocables d'octroi de crédits	24 143	5 518	18 625
Hypothèques forward	4 564	9 220	-4 656
Engagement de paiement envers la garantie des dépôts	89 386	86 998	2 388
<b>Total engagements irrévocables</b>	<b>118 093</b>	<b>101 736</b>	<b>16 357</b>

## Crédits par engagement

	31.12.2012 en CHF 1000	31.12.2011 en CHF 1000	Variation en données absolues
Engagements résultant de paiements différés	0	0	0
Engagements résultant d'acceptations	0	0	0
Autres crédits par engagement	0	0	0
<b>Total crédits par engagement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Opérations fiduciaires

	31.12.2012 en CHF 1000	31.12.2011 en CHF 1000	Variation en données absolues
Opérations fiduciaires auprès de banques tierces	12 042	16 100	-4 058
Paiements fiduciaires auprès de banques du groupe et banques liées	0	0	0
Prêts fiduciaires et autres opérations financières à caractère fiduciaire	0	0	0
<b>Total opérations fiduciaires</b>	<b>12 042</b>	<b>16 100</b>	<b>-4 058</b>

## Instruments financiers dérivés ouverts en fonction de la solvabilité de la contrepartie et de la durée restante

	31.12.2012		31.12.2011	
	Valeur de remplacement		Valeur de remplacement	
	positive en CHF 1000	négative en CHF 1000	Montant du sous-jacent en CHF 1000	Montant du sous-jacent en CHF 1000
Banques et bourses de dérivés <sup>1)</sup>				
· avec durée jusqu'à un an	9 929	14 840	1 556 309	18 356
· avec durée de plus d'un an	89 858	91 898	2 563 120	112 235
Courtiers				
Clients avec couverture				
Clients sans couverture				
<b>Total</b>	<b>99 787</b>	<b>106 738</b>	<b>4 119 429</b>	<b>130 591</b>
	<b>147 534</b>			<b>3 978 027</b>

<sup>1)</sup> Durée moyenne: 3,2 ans.

### Instruments financiers dérivés ouverts en fonction du type de contrat

Instruments de taux	Instruments de négoce			Instruments de hedging		
	Valeur de remplacement positive en CHF 1000	Montant du sous-jacent négatif en CHF 1000	en CHF 1000	Valeur de remplacement positive en CHF 1000	Montant du sous-jacent négatif en CHF 1000	en CHF 1000
Contrats à terme y compris Forward Rate Agreements						
Swaps				98 160	105 871	3 563 120
Futures						
Options (OTC)						
Options (négociées en bourse)						
<b>Devises</b>						
Contrats à terme	1 096	735	414 603			
Swaps combinés sur taux / monnaies						
Futures						
Options (OTC)	2	2	3 613			
Optionen (exchange traded)						
<b>Métaux précieux</b>						
Contrats à terme						
Futures						
Options (OTC)	43	43	3 093			
Options (négociées en bourse)						
<b>Titres de participation / indices</b>						
Contrats à terme						
Swaps						
Futures						
Options (OTC)						
Options (négociées en bourse)						
<b>Dérivés de crédits</b>						
Credit default swaps	486	87	135 000			
Total return swaps						
First-to-default swaps						
Autres dérivés de crédits						
<b>Autres</b>						
Contrats à terme						
Swaps						
Futures						
Options (OTC)						
Options (négociées en bourse)						
<b>Total sans contrats de netting</b>						
Exercice sous revue	1 627	867	556 309	98 160	105 871	3 563 120
Exercice précédent	14 826	15 011	682 045	115 765	132 523	3 295 982
Contrats de netting	0	0		0	0	
<b>Total avec contrats de netting</b>						
Exercice sous revue	1 627	867		98 160	105 871	
Exercice précédent	14 826	15 011		115 765	132 523	

# Informations sur le compte de résultat

## Produit du refinancement dans le produit des intérêts et des escomptes

	2012 en CHF 1000	2011 en CHF 1000	Variation en données absolues
Résultat du refinancement des portefeuilles aux taux du marché monétaire	9	20	-11

## Résultat des opérations de négociation

	2012 en CHF 1000	2011 en CHF 1000	Variation en données absolues
Opérations sur devises, métaux précieux	9 096	11 333	-2 237
Opérations en espèces	3 051	1 066	1 985
Opérations sur titres	1 197	-806	2 003
<b>Total résultat des opérations de négociation</b>	<b>13 344</b>	<b>11 593</b>	<b>1 751</b>

## Charges de personnel

	2012 en CHF 1000	2011 en CHF 1000	Variation en données absolues
Autorités de la banque, jetons de présence et indemnités fixes	701	726	-25
Appointements et allocations supplémentaires	59 004	64 978	-5 974
AVS, AI, AC et autres contributions légales	4 396	4 414	-18
Cotisations à la caisse pension	7 342	9 176	-1 834
Frais de personnel accessoires	2 308	2 595	-287
<b>Total charges de personnel</b>	<b>73 751</b>	<b>81 889</b>	<b>-8 138</b>

## Autres charges d'exploitation

	2012 en CHF 1000	2011 en CHF 1000	Variation en données absolues
Coûts des locaux	11 988	10 456	1 532
Coûts de l'informatique	18 980	24 157	-5 177
Coûts des machines, du mobilier, des véhicules et des autres installations	423	294	129
Coûts des télécommunications	9 759	9 963	-204
Diverses charges d'exploitation	32 527	27 145	5 382
<b>Total autres charges d'exploitation</b>	<b>73 677</b>	<b>72 015</b>	<b>1 662</b>

## Amortissements sur l'actif immobilisé

	2012 en CHF 1000	2011 en CHF 1000	Variation en données absolues
Amortissements sur les immeubles à l'usage de la banque	1 545	1 256	289
Amortissements sur les autres immeubles	72	71	1
Amortissements sur les autres immobilisations corporelles	2 590	3 218	-628
Amortissements software	2 787	4 860	-2 073
Amortissements sur les immobilisations incorporelles	0	0	0
Amortissements sur les participations	0	101	-101
<b>Total amortissements sur l'actif immobilisé</b>	<b>6 994</b>	<b>9 506</b>	<b>-2 512</b>

## Correctifs de valeurs, provisions et pertes

	2012 en CHF 1000	2011 en CHF 1000	Variation en données absolues
Provisions pour risques de pertes	-7 884	512	-8 396
Correctifs de valeurs sur les immeubles destinés à la revente	0	0	0
Correctifs de valeurs sur titres	0	0	0
Provisions pour autres risques d'exploitation	13 272	241	13 031
Dissolution de provisions devenues inutiles / pour autres risques d'exploitation	-86	-82	-4
Pertes	230	369	-139
<b>Total correctifs de valeurs, provisions et pertes</b>	<b>5 532</b>	<b>1 040</b>	<b>4 492</b>

### Produits extraordinaires

	2012 en CHF 1000	2011 en CHF 1000	Variation en données absolues
Entrée à nouveau de créances amorties	313	303	10
Bénéfice de réalisation découlant de la vente de participations et d'immobilisations corporelles <sup>1)</sup>	4 208	88	4 120
Autres produits étrangers à l'exploitation et à l'exercice	6	404	-398
<b>Total produits extraordinaires</b>	<b>4 527</b>	<b>795</b>	<b>3 732</b>

<sup>1)</sup> 2012: Vente Magazzini Generali con Punto Franco SA (CHF 3,2 millions).

### Charges extraordinaires

	2012 en CHF 1000	2011 en CHF 1000	Variation en données absolues
Autres charges étrangères à l'exploitation et à l'exercice	0	0	0
<b>Total charges extraordinaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Charges fiscales

	2012 en CHF 1000	2011 en CHF 1000	Variation en données absolues
Charges pour les impôts courants sur le rendement	18 936	16 208	2 728
<b>Total charges fiscales</b>	<b>18 936</b>	<b>16 208</b>	<b>2 728</b>
Réductions fiscales non prises en compte sur reports de perte et bonifications fiscales non portées à l'actif par précaution	0	0	0
Impôts hypothétiques latents sur le rendement, calculés à un taux d'imposition théorique, concernant des réévaluations d'immobilisations n'influant pas sur les impôts <sup>1)</sup>	0	0	0
Délimitations passives pour impôts courants inscrites au bilan	11 478	9 034	2 444

<sup>1)</sup> Les avoirs d'impôt latents ne sont inscrits à l'actif que s'ils peuvent être réalisés à brève échéance.

### Avoirs gérés

	31.12.2012 en CHF 1000	31.12.2011 en CHF 1000
<b>Genre d'avoirs gérés</b>		
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous propre gestion	0	0
Avoirs sous mandats de gestion	1 866 266	2 067 725
Autres avoirs gérés	15 882 986	15 056 043
<b>Total avoirs gérés (avec prises en compte doubles)</b>	<b>17 749 252</b>	<b>17 123 768</b>
Dont prises en compte doubles	0	0
<b>Total avoirs gérés (sans prises en compte doubles)</b>	<b>17 749 252</b>	<b>17 123 768</b>
Apports / retraits nets d'argent frais	289 248	-539 041

Les avoirs gérés correspondent aux valeurs patrimoniales de la clientèle pour lesquelles la banque fournit des prestations de conseils en placement et / ou de gestion de fortune. En font notamment partie les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements, les dépôts à terme, les placements fiduciaires, toutes les valeurs en dépôts dûment évaluées ainsi que toutes les valeurs patrimoniales déposées auprès de tiers et confiées à notre gestion. Ne sont explicitement pas comprises les valeurs patrimoniales détenues uniquement dans un but de transaction.

Les apports nets déclarés d'argent frais découlent de l'acquisition de clients, de départs de clients ainsi que des apports et retraits réalisés par des clients existants. Ils confèrent une image transparente des fonds effectivement acquis par la banque. Cette performance est calculée au moyen de la méthode directe sur la base des différentes transactions sur espèces et sur titres ainsi que des prises et remboursements de crédits. Les produits d'intérêts et de dividendes crédités aux clients ainsi que les commissions et frais débités pour les prestations de la banque sont exclus lors du calcul des apports nets, car ils ne sont pas la conséquence de la performance d'acquisition de la banque. Il en va de même des variations des avoirs gérés attribuables aux fluctuations des cours de conversion ou des titres. Les avoirs détenus exclusivement dans un but de conservation et de transaction (custody assets) ne figurent pas dans le tableau. Les changements d'affectation entre avoirs gérés et avoirs détenus dans un but de transaction se traduisent par des apports / retraits d'argent frais correspondants.

# Autres informations

## Compte rendu par segment

en millions de CHF	Clientèle privée		Clientèle placements		Clientèle commerciale		Négoce	Corporate center	Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011			2012	2011
Opérations d'intérêts	89,4	92,7	11,7	14,7	43,1	45,1	0,0	0,1	11,5	3,4
Opérations de commissions	33,2	30,8	22,5	22,4	2,2	2,2	1,1	0,9	10,1	10,3
Opérations de négoce	4,8	6,0	3,7	3,6	1,3	1,5	3,5	0,5	0,0	0,0
Autres résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,1	3,9	4,1
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>127,4</b>	<b>129,5</b>	<b>37,8</b>	<b>40,7</b>	<b>46,6</b>	<b>48,8</b>	<b>4,6</b>	<b>1,6</b>	<b>25,7</b>	<b>17,6</b>
Charges de personnel	-26,9	-26,8	-7,3	-7,7	-5,5	-5,8	-1,7	-1,7	-32,4	-39,9
Autres charges d'exploitation	-1,5	-1,4	-0,3	-0,3	-0,3	-0,4	-0,1	-0,1	-71,4	-69,9
Coûts indirects	-9,3	-9,5	-2,2	-2,1	-2,1	-1,5	-0,7	-0,7	14,4	13,8
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-37,7</b>	<b>-37,7</b>	<b>-9,9</b>	<b>-10,2</b>	<b>-7,9</b>	<b>-7,7</b>	<b>-2,5</b>	<b>-2,5</b>	<b>-89,4</b>	<b>-95,9</b>
<b>Bénéfice brut</b>	<b>89,7</b>	<b>91,8</b>	<b>28,0</b>	<b>30,6</b>	<b>38,7</b>	<b>41,2</b>	<b>2,1</b>	<b>-0,9</b>	<b>-63,7</b>	<b>-78,3</b>
Amortissements sur l'actif immobilisé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-7,0	-9,5
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	-12,9	-11,9	-0,4	-0,4	-13,2	-12,6	0,0	0,0	20,9	23,9
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>76,8</b>	<b>79,9</b>	<b>27,6</b>	<b>30,1</b>	<b>25,5</b>	<b>28,6</b>	<b>2,1</b>	<b>-0,9</b>	<b>-49,8</b>	<b>-64,0</b>
Produits extraordinaires									4,5	0,8
Charges extraordinaires									0,0	0,0
Impôts									-18,9	-16,2
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>67,8</b>	<b>58,4</b>								

en millions de CHF	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Engagements sous forme d'épargne et de placements	5 914	5 388	1 356	1 216	313	274	17	11	424	359	8 024	7 248
Autres engagements envers la clientèle	385	269	432	436	491	547	410	400	696	582	2 415	2 235
Créances sur la clientèle	17	54	16	14	122	96	-246	-248	614	617	522	533
Créances hypothécaires	7 124	5 892	266	237	3 793	4 654	-1	-4	1 308	1 371	12 489	12 151
Avoirs en dépôt	2 156	2 164	2 729	2 820	142	144	194	170	1 415	1 602	6 635	6 900
Placements fiduciaires	0	1	11	12	0	0	0	3	0	0	12	16
<b>Net New Money</b>	<b>544</b>	<b>520</b>	<b>-69</b>	<b>49</b>	<b>176</b>	<b>115</b>	<b>7</b>	<b>-322</b>	<b>-368</b>	<b>-901</b>	<b>289</b>	<b>-539</b>

Le compte rendu par segment de la Banque Coop réunit les domaines «Clientèle privée», «Clientèle placements», «Clientèle commerciale», «Négoce» et le «Corporate center». Il est conforme à la structure de distribution de la banque, les résultats des conseillers étant regroupés par équipe, puis par segment; il ne reproduit donc pas les unités de conduite telles que présentées dans notre organigramme. La migration IT vers Avaloq en 2011 ne permet qu'une comparaison relative entre les données 2012 et celles de l'exercice précédent. Concernant les opérations d'intérêts, il est fait appel à la méthode du taux moyen pour le calcul des revenus affichés. Le produit des intérêts figure dans les différents centres de profit, alors que le produit structurel et les autres résultats des opérations d'intérêts provenant de transactions au niveau de l'ensemble de la banque (par exemple créances/engagements bancaires, emprunts et prêts des centrales de lettres de gage) sont attribués au «Corporate center». Dans les opérations neutres et de négoce, les données sont établies sur la base des produits effectivement perçus ou d'un calcul arithmétique. Les autres résultats émanant de tâches assurées de façon centralisée, comme l'administration de participations, de titres et d'immeubles, sont entièrement attribués au «Corporate center».

Les charges de personnel et les autres charges d'exploitation se basent sur les dépenses effectivement enregistrées, alors que les coûts indirects reflètent les répercussions des prestations du «Corporate center» sur les unités du front. Parmi ces charges se trouvent les coûts des différents centres de services, notamment Credit office et Services. Au niveau des segments du front, la position «Correctifs de valeurs, provisions et pertes» comprend les coûts de risques standards pour les éventuels correctifs de valeurs pour risques de crédit. La différence entre le résultat effectif et le total des coûts de risques standards calculés ainsi que les provisions pour autres risques d'affaires figurent à la rubrique «Corporate center».

Outre les charges et les produits, le compte rendu par segment comprend les volumes des principales positions au bilan leur revenant et les «avoirs en dépôt», les «placements fiduciaires» et le «Net New Money».

## Fonds propres requis et pris en compte conformément aux dispositions stipulées par Bâle II

	Approche utilisée	Exigences de fonds propres			
		31.12.2012 en CHF 1000	31.12.2012 en CHF 1000	31.12.2011 en CHF 1000	31.12.2011 en CHF 1000
Risque de crédit	Standard CH	494 807		484 590	
· dont risques de cours relatifs aux titres de participation dans le portefeuille de la banque		7 624		8 672	
Risques non liés à des contreparties	Standard CH	31 985		32 039	
Risques de marché	Standard	2 033		2 221	
· dont sur instruments de taux d'intérêt (risque de marché)	Standard	36		32	
· dont sur titres de participation	Standard	0		416	
· dont sur devises et métaux précieux	Standard	1 360		1 489	
· dont sur matières premières	Standard	244		204	
· dont sur options	Standard	393		80	
Risques opérationnels	Indicateur de base	33 132		32 840	
– Déductions des fonds propres requis (correctifs de valeurs et provisions portés au passif du bilan selon l'art. 62 OFR dans l'IAS-CH)		– 7 497		– 7 539	
<b>Fonds propres requis</b>		<b>554 460</b>		<b>544 151</b>	
Fonds propres de base bruts (après prise en compte des propres titres de participation à déduire)		913 893		885 791	
– Eléments à porter en déduction des fonds propres de base		– 22 561		– 16 302	
= Fonds propres de base pouvant être pris en compte		891 332		869 489	
+ Fonds propres complémentaires et supplémentaires					
– Autres déductions à imputer sur les fonds propres en général					
= <b>Fonds propres pouvant être pris en compte</b>		<b>891 332</b>		<b>869 489</b>	
<b>Fonds propres pris en compte / requis (approche CH)</b>		<b>160,8%</b>		<b>159,8%</b>	

Plus amples informations dans internet, sur le site [www.banquecoop.ch](http://www.banquecoop.ch)

## Leverage Ratio

	2012 CHF 1000	2012	2011
<b>Leverage Ratio</b>		<b>5,8%</b>	<b>5,9%</b>
Fonds propres de base pouvant être pris en compte	891 332		
Total du bilan	15 255 846		
(Fonds propres de base pouvant être pris en compte / Total du bilan * 100)			

## Publication des rémunérations

En vertu de la directive SIX, toutes les rémunérations sont comptabilisées durant l'exercice au cours duquel elles se produisent. Le montant global des rémunérations comprend les rémunérations en espèces, les prestations en nature tout comme les cotisations de l'employeur à l'AVS ou à des assurances sociales étautiques similaires.

Les éventuels paiements en lien avec la dissolution de la relation de travail sont à prendre en considération dans la période durant laquelle la fonction d'organe a été dissoute.

### Rémunération des membres du Conseil d'administration

	Honoraires <sup>1)</sup> en CHF	Rémunéra- tions Actions Banque Coop (variable) <sup>2)</sup> en CHF	Prestations en nature en CHF	Rémunéra- tion brute totale en CHF	Dépenses en faveur des assurances sociales en CHF	<b>Total charges personnel</b> en CHF	Sécurités / prêts / crédits en CHF	Nombre d'actions (part des droits de vote) <sup>3)</sup>
Lewin Ralph (président)	171 500	12 090	0	183 590	11 508	<b>195 098</b>	0	525
Kaufmann Irene (vice-présidente) <sup>5)</sup>	55 000	4 836	0	59 836	740	<b>60 576</b>	0	782
Albrecht Andreas <sup>4)</sup>	43 000	3 224	0	46 224	0	<b>46 224</b>	0	652
Keller Christine	35 000	2 418	0	37 418	2 664	<b>40 082</b>	0	398
Kunz Hans Peter	63 500	4 836	0	68 336	4 878	<b>73 214</b>	0	738
Lehmann Markus	35 000	2 418	0	37 418	2 664	<b>40 082</b>	0	438
Meyer Erwin	37 404	2 418	0	39 822	1 228	<b>41 050</b>	0	45
Ritter Markus	35 500	2 418	0	37 918	2 702	<b>40 620</b>	697 087	397
Von Felten Michael	36 540	2 418	0	38 958	2 702	<b>41 660</b>	800 000	480
Widmer Richard	63 500	4 836	0	68 336	4 878	<b>73 214</b>	0	2 400
<b>Total CA 31.12.2012</b>	<b>575 944</b>	<b>41 912</b>	<b>0</b>	<b>617 856</b>	<b>33 964</b>	<b>651 820</b>	<b>1 497 087</b>	<b>6 855</b>
<b>Total CA 31.12.2011</b>	<b>587 683</b>	<b>47 411</b>	<b>0</b>	<b>635 095</b>	<b>32 478</b>	<b>667 572</b>	<b>3 937 892</b>	<b>5 940</b>

<sup>1)</sup> Forfait pour l'exercice de la fonction, jetons de présence, forfait pour frais et indemnités pour déplacements.

<sup>2)</sup> A la Banque Coop, il existe uniquement des actions au porteur; il n'existe ni droit de conversion, ni droit d'option. Le prix des actions réduit en raison du délai de blocage s'inscrivait à CHF 40,30 pour l'exercice 2012.

<sup>3)</sup> Comprend les titres attribués et ceux acquis à titre privé, y compris ceux des proches. 1000 actions à la valeur nominale de CHF 20.- chacune correspondent à une part des droits de vote de 0,006%.

<sup>4)</sup> Paiement de l'intégralité de la rémunération en faveur de Vischer AG, Bâle.

<sup>5)</sup> Paiement du forfait pour l'exercice de la fonction et du forfait pour frais en faveur de la Coopérative Coop, Bâle.

Aucune rémunération supplémentaire n'a été versée aux membres des organes. Aucune rémunération non conforme au marché n'a été versée à des personnes leur étant proches.

## Rémunérations des membres de la Direction générale

	Salaire fixe <sup>1)</sup> en CHF	Salaire variable en CHF	Rémunérations Actions Banque Coop (variable) <sup>2)</sup> en CHF	Prestations en nature Voiture <sup>3)</sup> en CHF	Rémunération brute totale en CHF	Dépenses en faveur des assurances sociales et institutions de prévoyance en CHF	Total charges de personnel en CHF	Sécurités / prêts / crédits en CHF
Personne percevant la rémunération la plus élevée (A. Waespi, CEO)	453 350	150 190	108 810	7 832	<b>720 182</b>	154 154	874 336	0
<b>Total Direction générale 31.12.2012 (A. Waespi, S. Lienhart, Yves Grüttner)</b>	<b>1 051 773</b>	<b>285 279</b>	<b>166 721</b>	<b>23 125</b>	<b>1 526 898</b>	<b>314 162</b>	<b>1 841 060</b>	<b>0</b>
Total Direction générale 31.12.2011 (A. Waespi, S. Lienhart, Yves Grüttner)	1 053 200	347 000	154 000	20 534	<b>1 574 734</b>	342 093	1 916 827	0
Crédit le plus élevé DG								0

	Nombre d'actions (part des droits de vote) <sup>4)</sup>	Nombre d'actions sous réserve
Andreas Waespi (CEO)	10 287	2 172
Sandra Lienhart	3 346	649
Yves Grüttner	445	508
<b>Total</b>	<b>14 078</b>	<b>3 329</b>

<sup>1)</sup> Y compris fonctions de direction du groupe et frais forfaitaires.

<sup>2)</sup> A la Banque Coop, il existe uniquement des actions au porteur; il n'existe ni droit de conversion, ni droit d'option. Cette part de la rétribution variable sous la forme d'actions Banque Coop est considérée comme une rémunération différée jusqu'au 30 juin 2015. Ce n'est qu'après cette date que les actions seront transférées dans le dépôt du collaborateur concerné (cf. Corporate Governance, p. 66).

<sup>3)</sup> La part destinée à l'utilisation privée est décomptée comme élément du salaire.

<sup>4)</sup> Comprend les titres attribués et ceux acquis à titre privé, y compris ceux des proches. 1000 actions à la valeur nominale de CHF 20.- chacune correspondent à une part des droits de vote de 0,006%.

Aucune rémunération supplémentaire n'a été versée aux membres des organes. Aucune rémunération non conforme au marché n'a été versée à des personnes leur étant proches.

## Rémunérations des membres du Comité pour un développement durable

	Honoraires fixes en CHF	Rémunérations Honoraires variables en CHF	Dédommagement pour tâches supplémentaires en CHF	Total en CHF
Jans Beat (à partir du 1.5.2012)	2 000			<b>2 000</b>
Ludwig Barbara	2 000			<b>2 000</b>
Morel Caroline (à partir du 1.5.2012)	2 000			<b>2 000</b>
Schelbert Heidi (jusqu'au 31.5.2012)	0			<b>0</b>
Sturm Andreas	2 000			<b>2 000</b>
<b>Total 31.12.2012</b>	<b>8 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 000</b>
<b>Total 31.12.2011</b>	<b>6 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 000</b>

Aucune rémunération supplémentaire n'a été versée aux membres des organes. Aucune rémunération non conforme au marché n'a été versée à des personnes leur étant proches.

# Chiffres clés – informations détaillées

## Chiffres clés – informations détaillées

	en CHF 1000	2012	2011
<b>Rendement sur fonds propres (return on equity)</b>		<b>9,0%</b>	<b>8,3%</b>
Résultat d'exploitation	82 229		
Fonds propres le 1.1.	880 123		
Fonds propres le 31.12.	937 167		
(Résultat d'exploitation / moyenne des fonds propres * 100)			
 <b>Taux de refinancement I</b>		<b>81,9%</b>	<b>77,0%</b>
Créances envers la clientèle	521 506		
Créances hypothécaires	12 489 268		
Prêts à la clientèle	13 010 774		
 Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	8 024 392		
Autres engagements envers la clientèle	2 414 792		
Obligations de caisse	214 815		
Fonds de la clientèle	10 653 999		
(Fonds de la clientèle / prêts à la clientèle * 100)			
 <b>Taux de refinancement II</b>		<b>102,8%</b>	<b>99,4%</b>
Fonds de la clientèle	10 653 999		
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	2 716 800		
Fonds du public	13 370 799		
(Fonds du public / prêts à la clientèle * 100)			
 <b>Cost-income-ratio I</b>		<b>60,9%</b>	<b>64,6%</b>
Charges d'exploitation	147 428		
Produit d'exploitation	242 183		
(Charges d'exploitation / produit d'exploitation * 100)			
 <b>Cost-income-ratio II</b>		<b>63,8%</b>	<b>68,6%</b>
Charges d'exploitation	147 428		
Amortissements sur l'actif immobilisé	6 994		
Produit d'exploitation	242 183		
((Charges d'exploitation + amort. sur actif immobilisé) / produit d'exploitation * 100)			

# Chiffres clés – comparaison sur 5 ans

## Bilan

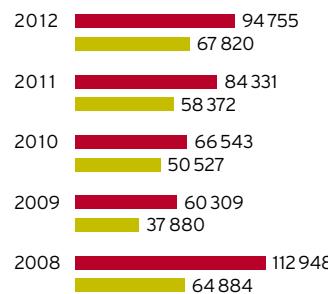
### Total du bilan

en millions de CHF



### Bénéfice

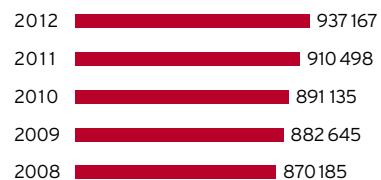
en CHF 1000



### Fonds propres

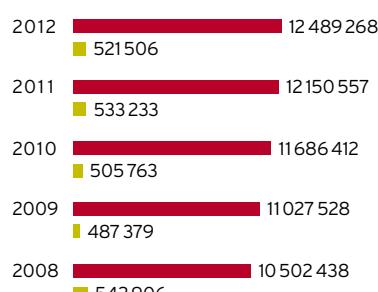
avant répartition du bénéfice

en CHF 1000



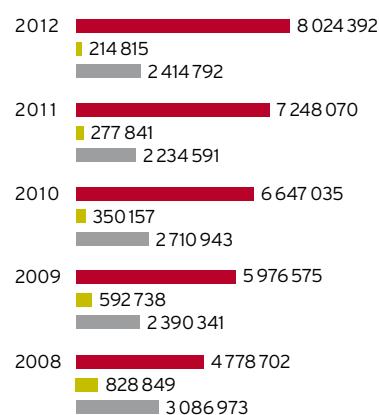
### Prêts à la clientèle

en CHF 1000



### Fonds de la clientèle

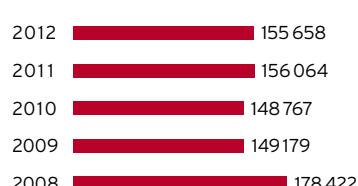
en CHF 1000



## Compte de résultat

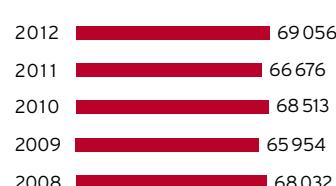
### Opérations d'intérêts

en CHF 1000



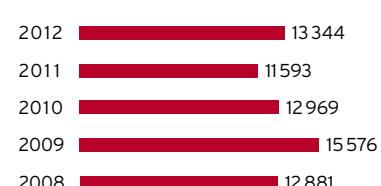
### Opérations de commissions et de prestations de services

en CHF 1000

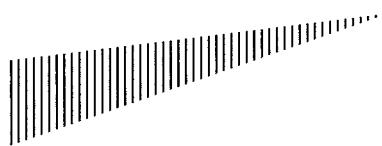


### Opérations de négoce

en CHF 1000



# Rapport de l'organe de révision



**ERNST & YOUNG**

Ernst & Young SA  
Maagplatz 1  
Case postale  
CH-8010 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11  
Télécax +41 58 286 30 04  
[www.ey.com/ch](http://www.ey.com/ch)

A l'Assemblée générale de  
**Banque Coop SA, Bâle**

Zurich, le 13 mars 2013

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels supplémentaires conformément au principe „True and Fair View“

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Coop SA comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement et l'annexe (pages 74 à 110 du rapport de gestion) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

### *Responsabilité du Conseil d'administration*

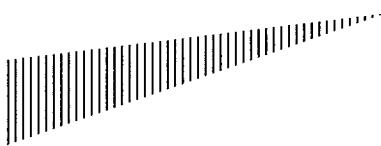
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux règles d'établissement des comptes applicables aux banques, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Membre de la Chambre fiduciaire



**ERNST & YOUNG**

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les règles d'établissement des comptes applicables aux banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Ernst & Young AG

A handwritten signature in black ink, appearing to read "A. Blumer".

Prof. Dr. Andreas Blumer  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Berchtold".

Markus Berchtold  
Expert-réviseur agréé



# Rapport de gestion 2012

## Clôture individuelle statutaire de la Banque Coop SA (extrait)

# Clôture individuelle statutaire de la Banque Coop SA

## Bilan au 31.12.2012 – avant répartition du bénéfice

### Actifs

	31.12.2012 en CHF 1000	31.12.2011 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Liquidités	1 437 875	397 272	1 040 603	261,9
Créances résultant de papiers monétaires	76	248	-172	-69,4
Créances sur les banques	76 931	886 619	-809 688	-91,3
Créances sur la clientèle	521 506	533 233	-11 727	-2,2
Créances hypothécaires	12 489 268	12 150 557	338 711	2,8
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	6 214	9 572	-3 358	-35,1
Immobilisations financières	505 039	511 192	-6 153	-1,2
Participations	24 160	19 562	4 598	23,5
Immobilisations corporelles	104 167	106 751	-2 584	-2,4
Comptes de régularisation	27 507	32 977	-5 470	-16,6
Autres actifs	22 371	44 732	-22 361	-50,0
Valeurs de remplacement positives	99 787	130 591	-30 804	-23,6
<b>Total actifs</b>	<b>15 314 901</b>	<b>14 823 306</b>	<b>491 595</b>	<b>3,3</b>
 Total des créances de rang subordonné	 0	 0	 0	 –
Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés	178 585	567 441	-388 856	-68,5

## Passifs

	31.12.2012 en CHF 1000	31.12.2011 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Engagements résultant de papiers monétaires	8 954	9 255	-301	-3,3
Engagements envers les banques	525 619	821 508	-295 889	-36,0
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	8 024 392	7 248 070	776 322	10,7
Autres engagements envers la clientèle	2 414 792	2 234 591	180 201	8,1
Obligations de caisse	214 815	277 841	-63 026	-22,7
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	2 736 800	2 843 000	-106 200	-3,7
Comptes de régularisation	54 178	50 128	4 050	8,1
Autres passifs	40 566	37 463	3 103	8,3
Valeurs de remplacement négatives	106 738	147 534	-40 796	-27,7
Correctifs de valeurs et provisions	211 825	212 125	-300	-0,1
Réserves pour risques bancaires généraux	197 236	185 000	12 236	6,6
Capital-actions	337 500	337 500	0	0,0
Réserve légale générale	290 754	258 979	31 775	12,3
Réserves issues d'apports de capital	21 846	52 221	-30 375	-58,2
Réserves pour propres titres de participation	36 582	25 859	10 723	41,5
Réserve de réévaluation	0	0	0	-
Autres réserves	49 000	40 000	9 000	22,5
Bénéfice reporté	2 825	2 154	671	31,2
Bénéfice de l'exercice	40 479	40 078	401	1,0
<b>Total passifs</b>	<b>15 314 901</b>	<b>14 823 306</b>	<b>491 595</b>	<b>3,3</b>
 Total des engagements de rang subordonné	 0	 0	 0	 -
Total des engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés	584 674	571 365	13 309	2,3

## Opérations hors bilan

	31.12.2012 en CHF 1000	31.12.2011 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Engagements conditionnels	61 819	65 193	-3 374	-5,2
Engagements irrévocables	118 093	101 736	16 357	16,1
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	18 348	11 474	6 874	59,9
Crédits par engagement	0	0	0	-
Instruments financiers dérivés				
· Montant du sous-jacent	4 119 429	3 978 027	141 402	3,6
· Valeurs de remplacement positives	99 787	130 591	-30 804	-23,6
· Valeurs de remplacement négatives	106 738	147 534	-40 796	-27,7
Opérations fiduciaires	12 042	16 100	-4 058	-25,2

## Compte de résultat 2012

### Produits et charges de l'activité bancaire ordinaire

	2012 en CHF 1000	2011 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>				
Produit des intérêts et des escomptes	287 085	298 479	-11 394	-3,8
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	10 936	13 267	-2 331	-17,6
Charge d'intérêts	-142 354	-155 662	13 308	-8,5
<b>Sous-total résultat des opérations d'intérêts</b>	<b>155 667</b>	<b>156 084</b>	<b>-417</b>	<b>-0,3</b>
 <b>Résultat des opérations de commissions et de prestations de services</b>				
Produit des commissions sur les opérations de crédit	3 813	3 003	810	27,0
Produit des commissions sur les opérations de négocie de titres et les placements	52 871	52 484	387	0,7
Produit des commissions sur les autres prestations de services	18 280	17 559	721	4,1
Charge de commissions	-5 908	-6 370	462	-7,3
<b>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de services</b>	<b>69 056</b>	<b>66 676</b>	<b>2 380</b>	<b>3,6</b>
 <b>Résultat des opérations de négocie</b>	<b>12 217</b>	<b>10 348</b>	<b>1 869</b>	<b>18,1</b>
 <b>Autres résultats ordinaires</b>				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	1 216	1 375	-159	-11,6
Produit des participations	1 190	1 115	75	6,7
Résultat des immeubles	1 366	1 286	80	6,2
Autres produits ordinaires	353	266	87	32,7
Autres charges ordinaires	-3 334	-408	-2 926	-
<b>Sous-total autres résultats ordinaires</b>	<b>791</b>	<b>3 634</b>	<b>-2 843</b>	<b>-78,2</b>
 <b>Produit d'exploitation</b>	<b>237 731</b>	<b>236 742</b>	<b>989</b>	<b>0,4</b>
 <b>Charges d'exploitation</b>				
Charges de personnel	-73 751	-81 889	8 138	-9,9
Autres charges d'exploitation	-73 677	-72 015	-1 662	2,3
<b>Sous-total charges d'exploitation</b>	<b>-147 428</b>	<b>-153 904</b>	<b>6 476</b>	<b>-4,2</b>
 <b>Bénéfice brut</b>	<b>90 303</b>	<b>82 838</b>	<b>7 465</b>	<b>9,0</b>

### Bénéfice de l'exercice

	2012 en CHF 1000	2011 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
<b>Bénéfice brut</b>	<b>90 303</b>	<b>82 838</b>	<b>7 465</b>	<b>9,0</b>
Amortissements sur l'actif immobilisé	-6 994	-9 506	2 512	-26,4
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	-5 532	-1 040	-4 492	-
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>77 777</b>	<b>72 292</b>	<b>5 485</b>	<b>7,6</b>
 Produits extraordinaires	5 238	12 713	-7 475	-58,8
Charges extraordinaires	-23 600	-28 719	5 119	-17,8
Impôts	-18 936	-16 208	-2 728	16,8
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>40 479</b>	<b>40 078</b>	<b>401</b>	<b>1,0</b>

## Répartition du bénéfice

	2012 <sup>1)</sup> en CHF 1000	2011 <sup>2)</sup> en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Bénéfice de l'exercice	40 479	40 078	401	1,0
Bénéfice reporté de l'exercice précédent <sup>3)</sup>	2 825	2 794	31	1,1
Moins réserve pour propres titres de participation	0	−640	640	−100,0
<b>Bénéfice porté au bilan</b>	<b>43 304</b>	<b>42 232</b>	<b>1 072</b>	<b>2,5</b>
Prélèvement sur les réserves issues d'apports de capital	21 846	30 375	−8 529	−28,1
<b>Total zur Verfügung Generalversammlung</b>	<b>65 150</b>	<b>72 607</b>	<b>−7 457</b>	<b>−10,3</b>
Répartition du bénéfice				
· Attribution à la réserve légale générale	−23 246	−31 775	8 529	−26,8
· Attribution aux autres réserves	−11 000	−9 000	−2 000	22,2
· Distributions sur le capital-actions	−7 441	0	−7 441	−
· Distributions aux réserves issues d'apports de capital	−21 846	−30 375	8 529	−28,1
· Autres répartitions du bénéfice	0	0	0	−
<b>Report du bénéfice à nouveau</b>	<b>1 617</b>	<b>1 457</b>	<b>160</b>	<b>11,0</b>

## Dividende

	2012 <sup>1)</sup> en CHF	2011 <sup>2)</sup> en CHF
Par action au porteur de CHF 20.– nominal		
· Dividende brut <sup>4)</sup>	1,80	1,80
Part exemptée de l'impôt anticipé	1,34	1,80
Part assujettie à l'impôt anticipé	0,46	–
Bonification du dividende le	22.4.2013	9.5.2012

<sup>1)</sup> Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 15.4.2013.

<sup>2)</sup> Décision de l'Assemblée générale du 2.5.2012.

<sup>3)</sup> Le report de bénéfice reporté de l'exercice précédent a progressé de CHF 640 000.– suite à la dissolution de la réserve pour propres titres de participation. Par ailleurs, CHF 728 000.– proviennent de dividendes non distribués des propres actions dans les immobilisations financières.

<sup>4)</sup> Exonéré de l'impôt anticipé, le dividende 2012 sera distribué aux actionnaires sur les réserves issues d'apports de capital. Cette distribution est dès lors également partiellement exonérée de l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques ayant leur domicile fiscal en Suisse et détenant les actions dans leur patrimoine privé.

# Succursales

Nord-ouest de la Suisse	Zurich/ Suisse orientale	Mittelland	Romandie	Tessin
Fabian Wetter	Hans A. Haessig	Peter Hofer	Andreas Huegin	Stefano Giulieri
<b>Bâle</b> Fabian Wetter	<b>Zurich</b> Hans A. Haessig	<b>Berne</b> Peter Hofer	<b>Lausanne</b> Andreas Huegin	<b>Lugano</b> Stefano Giulieri
<b>Bâle-Gundeldingen</b> Peter-Andreas Hurni	<b>Rapperswil-Jona</b> Jürgen Staab	<b>Bienne</b> Josef Walser	<b>Fribourg</b> Christian Mossu	<b>Lugano Ciuccaro</b> Mauro Camozzi
<b>Delémont</b> Christophe Berberat	<b>Wiedikon</b> René Rogalla	<b>Soleure</b> Daniel Wälti	<b>Genève</b> Thierry Jaquier	<b>Bellinzona</b> Fabio Battaglioni
<b>Brugg</b> Daniel Rüegger	<b>Oerlikon</b> Hansueli Züllig	<b>Lucerne</b> Max Rüegg	<b>La Chaux-de-Fonds</b> Pierre-André Stoudmann	<b>Locarno</b> Gianfranco Rossi
<b>Aarau</b> Meinrad Hueber	<b>Schaffhouse</b> Ralph Rüegg	<b>Zoug</b> Gregor Kälin	<b>Neuchâtel</b> François Martenet	
<b>Olten</b> Rolf Jäggi	<b>Saint-Gall</b> Heinz Kuhn	<b>Thoune</b> Stefan Briggen	<b>Yverdon</b> Sébastien Haas	
	<b>Coire</b> Reto Kühnis		<b>Sion</b> Christian Mayor	
	<b>Winterthur</b> Beat Schmidhauser		<b>Vevey</b> Olivier Gloor	
	<b>Wetzikon</b> Elmar Kuster			

# Liste des succursales

## Siège principal

4002	<b>Bâle</b>	Dufourstrasse 50	061 286 21 21
------	-------------	------------------	---------------

## Succursales

5001	<b>Aarau</b>	Hintere Vorstadt 8	062 836 40 80
4002	<b>Bâle</b>	Aeschenplatz 3	061 286 21 21
4018	<b>Bâle</b>	Güterstrasse 190	061 366 58 58
6501	<b>Bellinzona</b>	piazza Nosetto 3	091 820 60 20
3011	<b>Berne</b>	Amthausgasse 20	031 327 75 75
2501	<b>Bienna</b>	Bahnhofstrasse 33	032 328 81 81
5201	<b>Brugg</b>	Neumarkt 2	056 461 74 74
2301	<b>La Chaux-de-Fonds</b>	30, avenue Léopold-Robert	032 910 93 93
7002	<b>Coire</b>	Masanserstrasse 17	081 258 38 48
2800	<b>Delémont</b>	10, rue de la Maltière	032 421 42 00
1700	<b>Fribourg</b>	35, rue de Romont	026 347 45 60
1204	<b>Genève</b>	6/8, place Longemalle	022 818 44 44
1003	<b>Lausanne</b>	21, rue Saint-Laurent	021 310 34 11
6601	<b>Locarno</b>	via Trevani 3	091 759 98 88
6900	<b>Lugano</b>	viale C. Cattaneo 17A	091 911 31 11
6901	<b>Lugano</b>	piazza Cioccaro 3	091 936 30 70
6002	<b>Lucerne</b>	Morgartenstrasse 5	041 226 46 46
2001	<b>Neuchâtel</b>	3, rue du Temple-Neuf	032 722 59 59
4603	<b>Olten</b>	Kirchgasse 9	062 205 47 47
8645	<b>Rapperswil-Jona</b>	Allmeindstrasse 22	055 225 53 10
9001	<b>Saint-Gall</b>	Vadianstrasse 13	071 227 65 65
8201	<b>Schaffhouse</b>	Vordergasse 54	052 632 32 32
1951	<b>Sion</b>	46, place du Midi	027 328 15 55
4500	<b>Soleure</b>	Westbahnhofstrasse 1	032 626 50 50
3600	<b>Thoune</b>	Bälliz 59	033 225 36 36
1800	<b>Vevey</b>	15, avenue Général-Guisan	021 925 93 20
8620	<b>Wetzikon</b>	Bahnhofstrasse 126	044 931 17 77
8400	<b>Winterthur</b>	Bahnhofplatz 12	052 269 12 22
1400	<b>Yverdon-les-Bains</b>	4/6, rue du Casino	024 424 13 40
6304	<b>Zoug</b>	Alpenstrasse 9	041 727 76 30
8001	<b>Zurich</b>	Uraniastrasse 6	044 218 63 11
8050	<b>Zurich Oerlikon</b>	Querstrasse 11	044 317 91 91
8055	<b>Zurich Wiedikon</b>	Birmensdorferstrasse 308	044 454 48 20

## **Impressum**

### **Editeur**

Banque Coop SA  
Secrétariat général  
Dufourstrasse 50  
4002 Bâle  
[www.banquecoop.ch](http://www.banquecoop.ch)

### **Copyright**

© 2013 Banque Coop SA

### **Conception**

New Identity Ltd., Bâle

### **Photographies**

Couverture: Daniel Ammann, Ammann + Siebrecht Fotografen, Saint-Gall  
Direction générale: Nik Hunger, Zurich  
Interlude: Daniel Ammann, Ammann + Siebrecht Fotografen, Saint-Gall;  
Vera Hartmann, Zurich; Nik Hunger, Zurich; Samuel Trümpy, Glaris;  
Raffael Waldner, Zurich; Ruben Wyttenbach, Berne

### **Lithographie**

Roger Bahcic, Zurich  
Birkhäuser+GBC AG, Reinach

### **Impression**

Birkhäuser+GBC AG, Reinach

Paraît en français, en allemand et en italien.

La version allemande fait foi.

Banque Coop SA  
Dufourstrasse 50  
4002 Bâle

0800 88 99 66  
[info@bankcoop.ch](mailto:info@bankcoop.ch)  
[www.banquecoop.ch](http://www.banquecoop.ch)

967 860.02